

0

0

0

2

ETAT DE VAUD



Rapport annuel
du Conseil d'Etat

ETAT DE VAUD



Rapport annuel du Conseil d'Etat 2000

*Photo de couverture:
le Château, siège
du gouvernement cantonal
vaudois*

Production: BIC

Impression: Presses Centrales Lausanne

Photos d'actualité: ARC/JB Sieber, Chris Blaser, Centre de formation professionnelle des forestiers, Edipresse/Sabine Papilloud, Edipresse/Sébastien Féval, Jean Jeker, Keystone, Marc Latzel, Philippe Maeder, Pro natura/K. Weber. Dessins de Mix et Remix.

Les rapports détaillés de l'activité des services peuvent être consultés au BIC, place du Château 6, 1014 Lausanne. Tél. 021/316 40 50.

Sommaire

Avant-propos: Une année politique et citoyenne, par Jacqueline Maurer-Mayor	4
--	---

Rapport de gestion 2000

Chancellerie d'Etat	6
Sécurité et environnement	8
Formation et jeunesse	12
Institutions et relations extérieures	16
Santé et action sociale	20
Economie	24
Infrastructures	28
Finances	32
Tribunal cantonal	36
Tribunal administratif	38
Ministère public	40

Rapport sur les comptes 2000 (pages vertes)

Chiffres clés et faits marquants	42
Comptes de fonctionnement	44
Ecart entre le budget voté et les comptes	46
Evolution du produit de l'impôt	53
Bilan au 31 décembre 2000	57
Flux de fonds	62
Lexique, sigles et abréviations	64

Le Canton de Vaud aujourd'hui (pages grises)

Institutions et publications	68
Les communes et les districts	70
Organigramme de l'Etat	72
La Constituante	74

Avant-propos



*par Jacqueline Maurer-Mayor,
présidente du Conseil d'Etat
en 2000*

L'année 2000 a constitué un cap important à plus d'un titre. Comme la page qui se tourne sur le millénaire échu, elle a vu plusieurs réformes d'envergure dessiner les chapitres futurs de l'histoire du canton:

- la réforme des institutions – relations entre l'Etat et les communes, Ordre judiciaire, travaux de l'Assemblée constituante, projet de nouvelle loi sur le personnel,
- la reprise économique avec, pour corollaire salubre, la décruce massive du chômage,
- la politique sanitaire, avec son cortège d'écueils qu'il faut à chaque fois surmonter,
- d'importants projets d'infrastructures – tels les pôles de développement, le métro M2,
- la mise en œuvre et le déploiement des réformes touchant à l'enseignement (EVM) et aux Hautes écoles (pédagogique, santé-social), mais aussi contrat de prestation avec l'Université.

Mais l'an 2000 porte aussi en lui les signes des difficultés qui demeurent lancinantes: les finances cantonales sont lourdement hypothéquées. Cette menace permanente pour l'avenir – le Canton est aux mains des banquiers,

comme le constate le chef du Service des finances – paralyse la réflexion sur les dossiers en cours, lie les mains des pouvoirs publics et empêche quantité de projets d'avancer comme ils le devraient.

La crise qui nous a durement touchés semble tirer à sa fin. L'embellie qui se dessine doit être l'occasion pour chaque habitante et habitant de notre canton de réfléchir sur le sens que nous donnons à nos actions. Et c'est dans cette perspective que j'ai milité, durant mon année de présidence, placée sous le symbole de la fin du millénaire, pour une année citoyenne.

Cette notion, qui nous rend responsables de transcender nos intérêts particuliers au profit de l'intérêt général, nous concerne toutes et tous, femmes et hommes, individus et collectivités, monde politique et monde économique.

En tant que femme, j'ai eu le privilège d'occuper pour la première fois de l'histoire vaudoise la fonction de présidente du gouvernement. Si je n'en tire aucune fierté personnelle, je suis convaincue que cette première est un signe de reconnaissance officielle du rôle et de la place que les femmes peuvent occuper au sein de

Une année politique et citoyenne

la cité. L'esprit citoyen guide indifféremment les femmes et les hommes qui, par goût, par vocation, se mettent à disposition de la collectivité.

L'économie elle aussi sait se montrer citoyenne, à l'image de certaines de ses réalisations en faveur de la collectivité dans laquelle elle s'insère. Les exemples abondent, qu'il s'agisse d'un soutien à la culture ou à la vie associative d'une région, de la mise sur pied d'une structure d'accueil pour les enfants de ses collaboratrices et collaborateurs, ou des aménagements d'infrastructures dépassant ses seuls besoins. Nombreuses sont les entreprises qui témoignent d'un intérêt sincère pour leur intégration dans la vie régionale.

Les années de crise ont vu se multiplier les gestes de solidarité, sous toutes ses formes, dans tout le canton. Ce sont là également des signes de la conscience citoyenne des Vaudoises et des Vaudois, ouverts sur le monde, sensibles à leur environnement, proches de leurs voisins. Généreuse dans l'effort, la population a su réinventer et redécouvrir des qualités qui s'étaient estompées au fil du temps, durant la période des «vaches grasses».

Mais l'on ne doit pas s'arrêter à ce constat. Le retour à des jours meilleurs n'est pas un acquis. Déjà, les signaux de l'économie annoncent que tout n'ira pas pour le mieux dans le meilleur des mondes vaudois. Les traces laissées par la longue période de récession que nous avons traversée seront encore longtemps visibles. La seule évocation de l'état des finances cantonales suffit à se convaincre de l'ampleur de la tâche qui nous attend. Il s'agit donc de faire vivre et perdurer cette notion de citoyenneté qui a vu émerger son renouveau durant les années écoulées.

Les chantiers que le Canton de Vaud a conduits en l'an 2000 ont été marqués au sceau de cette attitude responsable. Que l'on songe par exemple à la nouvelle loi fiscale, qui concerne directement le porte-monnaie des individus et des entreprises, et donc les intérêts très particuliers de chacun. Ou encore au projet EtaCom, qui a mis côte à côte les communes et l'Etat, dans un esprit de concertation et de remise en cause rarement égalé. Ou, enfin, aux réflexions sur le nouveau statut des collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique.

L'Assemblée constituante est un autre exemple de cette année 2000 qui s'achève sous le double signe de la responsabilité politique et citoyenne. Ses travaux, régulièrement relatés par les médias, attestent d'une réflexion profonde sur le rôle de l'Etat, en tant qu'institution, et ses responsabilités à l'endroit de la population.

Les fruits de la promotion économique menée depuis 1998, qui a été couronnée de succès durant l'année écoulée, sont encore une autre démonstration de succès d'une démarche menée de manière responsable, concertée, coordonnée, dans le respect des différentes politiques publiques, qu'elles soient environnementales, sociales ou économiques.

Je suis convaincue que ce n'est qu'en poursuivant sur cette voie, en dialoguant avec tous les milieux représentatifs de notre population et des acteurs économiques, que le Canton parviendra à restaurer la place qui lui revient dans le concert des régions et sur le plan suisse. L'arbre – gigantesque – du déficit cantonal ne doit pas masquer la forêt des progrès réalisés.

Tout est une question d'attitude.

Chancellerie

La Chancellerie d'Etat est principalement au service du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et des habitants du canton. Elle est rattachée administrativement au Département des institutions et des relations extérieures (DIRE).

Parmi ses 40 collaborateurs, plusieurs sont engagés à temps partiel, en *job-sharing* et dans le cadre du Programme de réallocation des ressources.

Quelques indicateurs

La Chancellerie d'Etat a assuré notamment la tenue et le suivi de:

- 51 séances ordinaires et 4 séances extraordinaires du Conseil d'Etat au cours desquelles 2365 décisions ont été prises par le Conseil d'Etat
- 9503 légalisations de documents
- 89 conférences de presse
- 332 communiqués de presse
- Réalisation et publication de 23 numéros du journal interne *La Gazette*

Alors que les travaux de l'Assemblée constituante battent son plein et se retrouvent sous les feux de l'actualité, la Chancellerie d'Etat assiste-t-elle passivement aux réformes que dessinent les autres? Assurément non. Ce service, dont les missions au titre d'état-major du Gouvernement et du Parlement s'affirment d'année en année, répond constamment à l'exigence stratégique qui lui est faite de vouer une attention de tous les instants à l'évolution de son environnement et d'en tirer les conséquences au fur et à mesure: voilà pourquoi la Chancellerie d'Etat engage des réformes ou y collabore.

Modernisation et formation

En l'an 2000, l'accent est mis sur la concrétisation de projets, menés avec d'autres, visant au développement de la formation des élus et des cadres. Les directions départementales adoptent la gestion par objectif («GPO»); celle-ci deviendra un outil de référence cohérent et complet dans l'administration, aux plans politique, stratégique et opérationnel, lorsqu'elle servira aussi dans tous les services (jusque dans les relations, à tout échelon, entre un supérieur et ses collaborateurs) et lorsqu'un programme de législature (fixant méthodiquement les objectifs du Gouvernement) sera établi (la Chancellerie en étudie les modèles possibles). Si les députés se forment à la nouvelle gestion publique («NGP»), ils ont aussi l'occasion d'approfondir leurs connaissances des bases de données et moyens de communication utiles au travail parlementaire, en particulier le système SAFARI.

L'évolution du statut du député et du fonctionnement du Grand Conseil ne passe

pas que par des réformes de fond, gravées ou non dans le marbre constitutionnel. Elle se vit au jour le jour, au travers des outils de travail, des nouvelles périodicités, des lieux nouveaux. Avec le déménagement à l'aula du Palais de Rumine, on observera une plus grande technicité des moyens de travail.

Information et communication

On ne peut évidemment parler des réformes des autorités sans évoquer les impératifs stimulants de la société de communication. Deux aspects. Premièrement, la population veut comprendre l'activité des autorités dans ses signes à elle. L'Etat doit donc se manifester plus simplement, plus clairement: on tombe là sur les objectifs de la future loi sur l'information, qui doit ancrer les conditions de cette fameuse transparence dont chacun reconnaît l'importance, mais dont les modalités de mise en œuvre sont complexes et sujettes à controverses, comme le montre la consultation faite en 2000. Et la population réclame de la communication, qui est devenue sa nourriture: l'activité de l'Etat, si elle veut se faire connaître, n'échappe pas à une communication moderne. Avec quelle intensité et quels moyens, c'est un vaste et légitime débat, déjà significativement clarifié par le Conseil d'Etat dans la réponse à une interpellation accusant textuellement le Gouvernement de recourir à des «méthodes soviétiques de propagande»!

Deuxième aspect de cette société de communication: l'omniprésence d'Internet. La Chancellerie d'Etat le ressent toujours davantage, car si ANTILOPE (base de données et de documents interactive à l'usage de l'administration et des autorités, à laquelle sont raccordées mainte-

nant quelques centaines d'utilisateurs) reste un système interne, Internet s'impose pour toute relation avec l'extérieur; le système SAFARI déjà cité établit d'ailleurs une relation avec les députés via Internet. Le site de l'Etat de Vaud se développe, la législation vaudoise s'y trouve, elle précède le bulletin du Grand Conseil et quantité d'autres informations à caractère public qui enrichiront encore le site.

Vers la cyberadministration

L'an 2000 est d'ailleurs une année charnière: conjointement avec la DPSI (Direction, planification et stratégie informatique) et avec l'accord du Conseil d'Etat, nous avons lancé une réflexion sur l'organisation globale d'Internet à l'Etat pour en clarifier les processus de décisions, pour en améliorer la visibilité financière et surtout pour proposer au Conseil d'Etat des orientations stratégiques dans le domaine de la cyberadministration. Non pas que Vaud soit à la traîne en ce domaine, mais il faudra fixer les priorités dans les développements, les coordonner, et cela ne relève plus de décisions administratives au coup par coup, mais bien de choix politiques opérés selon une vision d'ensemble. Nous nous plaçons à relever le rôle joué par notre service dans l'avancement du projet de guichet unique des collectivités publiques suisses, lancé et dirigé par la Confédération. En effet, dans ce domaine, la collaboration intercantonale et confédérale doit aller de soi. Il suffit de se mettre dans la peau du citoyen/usager (et du contribuable payeur) pour s'en persuader.

Les études et réalisations en matière d'Internet ont ceci d'instructif qu'elles obligent les services concernés non seulement à raisonner essentiellement dans l'intérêt



des usagers, mais aussi à se tourner vers d'autres services de la même collectivité ou d'autres collectivités. Nous le voyons avec le projet de registre démographique canton/communes, qui progresse et illustre parfaitement ce propos.

Nous sentons d'ailleurs que l'efficacité de l'administration passe plus que jamais par la collaboration entre services. A l'Etat de Vaud, celle des services transversaux, en particulier, doit se renforcer. Nous en reparlerons en 2001.

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat

Le Département de la sécurité et de l'environnement est composé des services et ETP (équivalents temps-plein) suivants:

• Secrétariat général	18,65 ETP
• Police cantonale	900,5
• Service des automobiles et de la navigation (SAN)	208,58
• Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)	134,5
• Service des eaux, sols et assainissement (SESA)	105,6
• Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)	100,0
• Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)	21,5
• Laboratoire cantonal (LC)	38,6

Des hectares de forêts comme un Mikado

L'année 2000 a commencé comme 1999 avait fini: avec des hectares de forêts dévastées par Lothar, donnant à nos paysages des allures désolantes de Mikado géant. Le Léman, déchaîné par le vent, a propulsé des bateaux sur les quais et renversé des digues et des jetées qu'on croyait pourtant scellées là pour toujours. Toits et cheminées se sont envolés comme des feuilles mortes; routes, voies de chemin de fer et lignes électriques ont été coupées ou arrachées.

Un an après, le bilan définitif a montré que 800 000 m³ de bois ont été renversés; 100 000 ont été laissés sur place en forêt et 86 % des surfaces endommagées traitées grâce aux interventions des forestiers.

Pour anticiper les risques de chute des prix du bois et aider rapidement les propriétaires lésés, la coopérative de valorisation du bois «Covalbois» s'est constituée, avec 500 membres (194 communes, l'Etat de Vaud et 300 autres membres) représentant 80% des chablis vaudois. Grâce à un premier crédit de 15 millions de francs, elle a pu venir en aide aux propriétaires en manque de liquidités pour effectuer les travaux urgents imposés par les autorités. Entre le déblaiement des forêts et leur reconstitution, Lothar aura coûté, en charge nette, plus de 50 millions de francs au canton.

Après la tempête... que d'eau!

Lothar a également provoqué des dégâts pour 12 millions de francs sur toute la rive du Léman, de Versoix à Noville, dont 1,5 million pris en charge par l'Etat au titre de subventions. Le Service des eaux, sols et assainissement a été tout particulièrement mis à contribution en 2000, non seulement par Lothar mais également par les pluies diluviennes d'octobre sur la région de Bex (9 millions de dégâts) et le Valais qui ont entraîné 15 000 m³ de bois dans le Haut-Lac. Le débit du Rhône a dépassé le record de ces 100 dernières années avec 1450 m³ à la seconde: il a fallu intervenir durant deux mois dans le Haut-Lac pour ramasser tout le bois.

La protection civile a également démontré toute son efficacité que ce soit par sa contribution au déblaiement du bois de Lothar ou par ses interventions efficaces lors des inondations et glissements de terrain de l'automne: elle est intervenue dans le canton de Vaud mais aussi en Valais, à Gondo et Martigny par exemple.



L'ouragan Lothar a provoqué des dégâts importants dans les forêts (photo: Mont-sur-Lausanne): le bilan définitif s'élève à 800 000 m³ de bois renversés.

Décharge de la Morenche, Sottens, jeudi 4 mai 2000: le chef du Département de la sécurité et de l'environnement, Jean-Claude Mermoud, présente aux journalistes l'assainissement prévu pour cette décharge où deux personnes étaient mortes asphyxiées en 1991. Le coût de l'assainissement s'élève à 1 250 000 francs.



Police 2000 : on prend les mêmes et on recommence

Après plus de 10 ans d'études, de négociations et de travail dans différents groupes, le Conseil d'Etat choisissait le 12 janvier 2000 un système de police intégrée, la solution à ses yeux la plus cohérente et la plus efficace pour garantir la sécurité publique dans toutes les régions du canton. Leur réaction était prévisible: la plupart des communes n'ont pas du tout apprécié cette décision, l'analysant d'avantage sous l'angle d'un acte d'autorité que comme un progrès pour la sécurité publique.

Le forcing? Le Conseil d'Etat a choisi d'y renoncer, convaincu que pour être efficace, la nouvelle organisation policière devait reposer sur une entente entre les différents corps de police et leur hiérarchie.

L'armée

les récalcitrants...

- 45 militaires déferés à la justice militaire
- 31 cas dénoncés à la justice militaire pour récidive
- 16 réprimandes infligées pour manquement à une obligation militaire
- 1290 amendes notifiées

... et les mauvais payeurs

- 2 769 602 de francs non payés en 1999
- 15 730 647 de francs dus en 2000

Les interventions du Bureau de la taxe d'exemption de l'obligation de servir ont ramené le contentieux à 3 094 694 francs «seulement» !

Pas question cependant de jeter le bébé avec l'eau du bain: canton et communes reprendront les travaux mais uniquement sur les points litigieux. Une Convention signée le 9 février entre le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises enterre la hache de guerre.

Un Comité de pilotage est rapidement nommé qui reprend immédiatement les travaux pour arriver, début 2001, à un projet légèrement différent mais plus consensuel.

Opération «Strada»: l'union fait la force!

Unis l'espace de quelques semaines en une véritable «chaîne pénale», les polices cantonale et municipale lausannoise, le pouvoir judiciaire et le pénitentiaire ont réussi à déstabiliser les milieux de trafiquants de drogue en intervenant conjointement sur tous les fronts. Cette coordination parfaitement rodée a permis l'interpellation de 246 personnes et un traitement rapide de leurs cas, évitant ainsi l'engorgement des structures judiciaires, policières et pénitentiaires.

Le détachement spécial d'intervention, basé à la police cantonale à la Blécherette, a été engagé à 42 reprises en mai et juin; sur les 246 personnes contrôlées, 68 ont été dénoncées pour trafic de drogue, 81 pour consommation et 23 pour infraction à la Loi fédérale sur le séjour des étrangers.

Aux yeux de ses initiants, l'objectif de cette opération – déstabiliser les milieux de la drogue – a été atteint à tel point que le Conseil d'Etat envisage de pérenniser cette collaboration entre les différents partenaires.

Police cantonale: quelques chiffres

Armes: 1100 permis d'achat délivrés (sur 1500 en moyenne par an) / 15 permis d'achat d'explosifs/120 séquestres d'armes à feu / 200 séquestres d'armes interdites.

Interventions: 46 905 événements accidentels ou criminels / 28 035 crimes et délits enregistrés / 4183 enregistrements d'affaires de stupefiants.

Engagements: 3490 h/gdm pour les surveillances police judiciaire / 3262 h/gdm pour Paléo à Nyon / 1460 h/gdm pour la finale de la Coupe d'Europe de basket-ball / 1340 h/gdm pour le Tour de France cycliste.

Arrestations (Gendarmerie): 1351 personnes signalées (1116 en 1999) / 5094 personnes en flagrant délit (2549 en 1999).

ADN: 142 prélèvements effectués dont 74 sur les lieux des délits.

Vous, au volant....

Accidents: 2262 constats avec dégâts matériels (2166 en 1999) / 1928 constats avec blessures corporelles (1718 en 1999) / 58 accidents mortels (54 en 1999) / 62 morts (62 en 1999).

Contrôles: 661 819 véhicules contrôlés (598 159 en 1999) / 46 976 conducteurs dénoncés = 7,10 % (37 452 en 1999 = 6,26 %).

Sanctions: 8092 retraits de permis de conduire (+ 17,4 %) contre 6893 en 1999 / 5430 avertissements (+ 15,2 %) contre 4714 en 1999.

Plaine de l'Orbe: plus elle baisse, plus on patauge

Elle s'affaisse, la Plaine de l'Orbe! Depuis le début du siècle, elle s'est enfoncée d'un mètre à un mètre et demi et comme elle continue de s'affaisser d'un demi-centimètre à deux centimètres chaque année, les inondations sont de plus en plus fréquentes. Et pourtant, ce ne sont pas les travaux qui ont manqué toutes ces dernières années pour tenter d'enrayer le phénomène! Mais rien n'y fait: les eaux stagnent et lors de fortes pluies, la Plaine ressemble à un grand marécage.

Plutôt que de continuer à dépenser des fortunes en travaux ponctuels peu concluants, le lancement d'une étude globale a été accepté en 2000, qui prendra en compte tous les éléments déterminants de cette région soumise à des pressions parfois inconciliables. Coût de cette étude multicritères: 2 millions de francs.

Ce qu'on en attend? Des propositions concrètes assorties de budgets précis permettant d'enrayer durablement l'enfoncement de la Plaine tout en respectant les diverses attentes (agricoles, économiques, voies de communication) qui reposent sur cette région très convoitée.

Protéger la nature: un vrai combat

Dites «Grande Cariçaie» ou «Grangettes» et immédiatement les passions se déchangent entre ceux pour qui on en fait beaucoup trop et ceux pour qui on n'en fait pas assez! Protéger quelques mètres en plus ou en moins et c'est une pluie d'oppositions qui se déverse. Et pourtant, dans

ce domaine, la marge de manœuvre du canton est minime tant les lois, règlements et ordonnances fédérales sont précises et contraignantes.

Après l'orage d'oppositions qui s'est déversé sur la mise à l'enquête de cinq réserves naturelles à la Grande Cariçaie en 1998, le canton a repris son bâton de pèlerin et renégocié avec la Berne fédérale, les communes et les organisations concernées. Il a obtenu d'importants assouplissements des contraintes fédérales pour aboutir à un nouveau projet, d'abord soumis en consultation en juin puis à l'enquête officielle en novembre.

Entre deux, en octobre, c'est aux Grangettes, dans le cadre de la protection des marais et des oiseaux qu'une nouvelle mise à l'enquête s'est ouverte, relative notamment à une interdiction de navigation et de baignade. Les modifications proposées ont fait l'objet d'une concertation avec la commune de Noville, les organisations de protection de la nature et celles défendant les usagers de ce site. Résultat: 3876 oppositions!

Indigestion de déchets: le TF approuve le remède

Malgré l'effort considérable de tri des déchets effectué par les Vaudois (42 % de déchets recyclés en 2000), le canton doit exporter 80 % de ses déchets non-recyclables. Sur les 235 000 tonnes qu'il produit, le canton en incinère à peine 20 % à l'usine du Vallon à Lausanne, 25 % environ doivent être acheminés en Suisse alémanique, le solde étant dirigé vers les cantons voisins de Genève, Valais, Neuchâtel et Fribourg. Pire: des décharges

Tension au Pays d'Enhaut: 3 lynx tués

Février noir pour le lynx au Pays d'Enhaut: en une semaine, une femelle et ses deux petits sont retrouvés morts, empoisonnés. Emotion dans les milieux de la protection de la faune d'autant plus que depuis plusieurs mois, autorités cantonales et fédérales tentent de trouver une solution pour concilier les besoins des éleveurs de bétail et ceux du lynx. Le canton juge le projet fédéral «Concept lynx suisse» insuffisant pour apaiser les tensions et demande notamment le déplacement du lynx vers des régions où il n'a pas encore été réintroduit. Le «Concept lynx suisse» dans sa version définitive (fin 2000) accepte ce principe et des lynx vaudois, fribourgeois et bernois pourront être capturés et relâchés dans des cantons de suisse alémanique, alors que d'autres pourront être abattus moyennant des critères strictes.

ont dû être réouvertes, malgré la législation fédérale qui a ordonné leur fermeture au 1er janvier 2000.

La diminution de capacité de l'usine genevoise des Cheneviers a montré la dépendance du canton à l'égard des autres et toute la fragilité de cet équilibre puisqu'au printemps 2000, le canton s'est retrouvé avec 70 000 tonnes de déchets en trop! Il a fallu improviser des solutions dans l'urgence comme l'acheminement de ces surplus en Suisse alémanique.

Le remède à cette indigestion pourrait venir du Tribunal fédéral qui, en novem-

Autorités cantonales et fédérales ont élaboré le «Concept lynx suisse» pour trouver une solution qui concilie les besoins des éleveurs de bétail et ceux du lynx.



bre, à l'issue de plusieurs années de procédure, a délivré le permis de construire pour le projet TRIDEL, une usine capable d'incinérer 140 000 tonnes de déchets (60 % de l'ensemble des déchets produits par le canton). S'il se concrétise (selon le vote du Grand Conseil puis des Vaudois en 2001), ce projet constituera une solution à long terme pour nos déchets, sortant du même coup le canton des aléas de la dépendance.

Assainissement: on fait les à fond!

Après les anciennes décharges, c'est au tour des sites industriels potentiellement pollués de passer sous la loupe du Service des eaux, sols et assainissement (SESA) et du groupe «Evaluation». Recherche historique d'abord en plongeant dans les archives cantonales et communales dans le but de constituer un premier inventaire des anciens sites industriels. Adressé aux communes, ce premier inventaire est vérifié et complété par elles selon des critères précis.

A ce jour, presque toutes les communes vaudoises ont été contactées et 305 d'entre elles ont déjà retourné l'inventaire au Service concerné avec un nombre de sites présélectionnés qui s'élève à 1400 sur un nombre final estimé entre 2500 et 3000. Restera ensuite à établir une priorisation de ces sites afin de déterminer lesquels doivent être assainis ou surveillés en premier.

L'inventaire des anciennes décharges est terminé même si des surprises ne sont jamais exclues avec la découverte de décharges oubliées. Le premier assainissement, celui de la Morenche à Sottens, coûtera 1 250 000 francs acceptés par

le Grand Conseil en été 2000. Une dizaine d'autres sites font l'objet d'un suivi tout particulier: un assainissement y est également envisagé.

Pour anticiper de nouveaux risques de pollution, des dizaines de contrôles ont été effectués dans les entreprises traitant des matières polluantes (plus de 6000 entreprises répertoriées). Cette année, un effort tout particulier a été porté sur les domaines auto-démolition, arts graphiques, tabac, boisson, blanchisserie, horlogerie, laboratoire d'analyses médicales.

De plus, un programme informatique «EVARISK» a été introduit dans tous les Services de l'Etat qui suivent les entreprises à risques (SESA, SEVEN, ECA, ICT etc.). Ce programme déclenche une alarme lorsqu'un certain nombre de paramètres ne sont pas conformes aux lois et règlements en vigueur. Inauguré cette année, il donne pleinement satisfaction.

«Etat de l'environnement 2000»: une foule de renseignements

Nettement mieux dans beaucoup de domaines, insuffisant dans d'autres: la santé de l'environnement du canton est passée sous la loupe dans le rapport «Etat de l'environnement 2000». Tous les cinq ans, les différents services de l'administration cantonale ayant un lien avec l'environnement présentent leur bilan sur la base d'analyses et de données scientifiques.

On y apprend par exemple que la qualité de l'eau s'est améliorée, de même que le tri et le recyclage des déchets, mais la protection de la nature et les

énergies renouvelables font figure de parents pauvres, alors que l'amélioration de la qualité de l'air stagne.

La qualité de l'eau, (lacs et cours d'eau) s'est améliorée au cours de ces dernières années. Les efforts demandés tant aux agriculteurs pour diminuer l'usage de produits fertilisants qu'aux communes pour entretenir leur Station d'épuration sont à cet égard payants. L'état du Léman s'est amélioré et l'on peut, par exemple, se baigner sur toutes les plages.

L'écologie a fait son apparition dans l'agriculture: en 5 ans, les surfaces agricoles exploitées en production intégrée sont passées de 33 % à 85 %, l'utilisation des produits phytosanitaires diminuant de 44 kilos à l'hectare à 18,7 kilos.

De même, les efforts demandés aux particuliers et aux communes en matière de tri des déchets se sont avérés positifs: en 5 ans, 200 déchetteries ont été créées, couvrant les besoins de 580 000 habitants sur 608 000. Quant au volume des déchets recyclés, il est passé de 18 % en 1990, à 30 % en 1995 et à plus de 40 % aujourd'hui.

Si le bilan est réjouissant dans plusieurs secteurs, il l'est beaucoup moins dans le domaine de la nature (protection de la faune, de la flore et des paysages) et dans celui des énergies renouvelables. Là, un effort prioritaire doit être fait que ce soit par une évolution des mentalités que par la future Loi sur l'énergie qui déterminera la politique cantonale dans ce domaine.

Le personnel administratif et technique du Département de la formation et de la jeunesse comprend (ETP = équivalent temps plein):

Secrétariat général: 29,38 ETP. Office des bourses d'études et d'apprentissage: 8,4. Office d'orientation scolaire et professionnelle: 51,2. Office du personnel enseignant: 14,7.

• Protection de la jeunesse	33,24
• Enseignement enfantin, primaire et secondaire	46,28
• Enseignement spécialisé	13,20
• Formation professionnelle	45,43
• Enseignement secondaire supérieur et de la formation	9,55
• Affaires universitaires	4,8

L'année en quelques chiffres

La scolarité obligatoire compte 79'268 élèves, répartis dans 4092 classes. Le nombre d'ETP d'enseignement est de 5493,66.

La scolarité post obligatoire compte 7231 élèves répartis dans 324 classes. 602 élèves fréquentent l'École de perfectionnement. Le nombre d'ETP d'enseignement est de 565,43.

Plus de 14 000 élèves et apprentis suivent des cours de formation professionnelle. Le nombre d'ETP d'enseignement est de 653,26.

Les élèves dépendant de l'enseignement spécialisé sont 2'685. 43,80 ETP d'enseignement pour le secteur public et 348,1 pour le privé reconnu d'utilité publique leurs sont consacrés. 1'577 élèves fréquentent les classes de développement pour 214 ETP d'enseignement.

L'Université compte 9'896 étudiants, dont 51,8% de femmes et a délivré 1261 grades. L'UNIL dispose de 580,32 ETP d'enseignement (+ 482,90 ETP d'assistants). L'ECAL accueille 242 étudiants pour 26,73 ETP d'enseignement.

Le personnel opérationnel du Service de la protection de la jeunesse représente 86,80 ETP.

Les charges globales du DFJ s'élèvent à 1'523 millions.

En cette année 2000, le Département de la formation et de la jeunesse s'est trouvé à la croisée de nombreux événements, débats publics et réformes. Qu'il s'agisse des profondes mutations envisagées pour l'administration de l'école obligatoire, de la mise en œuvre d'EVM, de la formation des maîtresses et maîtres ou du rapprochement universitaire, de nouvelles bases, tant légales que structurelles, ont été mises en place. Au nombre de ces dernières figurent la réorganisation du Service de l'enseignement enfantin, primaire et secondaire (SENEPS), l'adoption par le Grand Conseil de la Loi sur la haute école pédagogique et la signature d'une convention d'objectifs entre le Département et l'alma mater lausannoise.

Parallèlement, les efforts de promotion de la formation professionnelle et les efforts de prévention se sont poursuivis et ont connu, au cours de cette année, certains moments forts comme la rénovation totale de l'EPSIC ou le lancement d'une bande dessinée destinée à prévenir la violence juvénile.

30 ans du Concordat scolaire intercantonal

Nombreux ont été les secteurs où l'équipe du secrétariat général s'est investie en cette année qui aura débuté par un non-événement. En effet, de «bug», l'informatique du département, tant administrative que pédagogique, n'en a point connu. Le fort développement de ce secteur, en particulier son volet pédagogique, a incité le DFJ et son secrétariat général à soutenir diverses initiatives, notamment de prévention, menées auprès des élèves et à ouvrir, lors des Netd@ys2000, les portes de nombreux établissements et institutions aux parents.

L'Office des écoles en santé (ODES), créé en 1999, a pris son envol. Plusieurs actions de prévention dans les écoles et une série de préavis ont été donnés à l'autorité politique.

En collaboration avec le contrôle départemental de gestion, l'Office d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) s'est doté d'un outil de gestion et s'est livré à une analyse de benchmarking. Les résultats de cette analyse ont permis de proposer au Conseil d'Etat des mesures d'urgence dans les offices où le nombre de bénéficiaires et les demandes avaient largement augmenté. La totalité des élèves de fin de scolarité obligatoire et 98% des gymnasiens de dernière année ont eu recours aux prestations de l'OCOSP. L'Office cantonal des bourses d'études (OCBE) a, pour sa part, versé plus de 25,6 millions de francs en bourses au cours de l'année.

L'équipe du secrétariat général s'est enrichie d'un délégué aux ressources humaines, d'un chef de projet EtaCom et d'un

EtaCom: l'école dans le premier train de mesures

La mise en œuvre du premier train de mesures EtaCom concerne tout particulièrement le DFJ. Qu'il s'agisse des constructions scolaires, pour lesquelles un nouveau règlement a dû être adopté au mois d'août, des fournitures ou de la prise en charge du traitement des enseignants, nombre de tâches sont cantonalisées depuis le 1^{er} janvier 2001. La préparation et la mise en pratique de cette transition est pilotée au sein du DFJ par un chef de projet entré en fonction en octobre.

Le 30 juin 2000 à Dorigny, la conseillère d'Etat Francine Jeanprêtre signait, conjointement avec son homologue de la République et Canton de Genève Martine Brunschwig Graf et la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss, la déclaration commune d'intention sur le cadre de coopération entre l'Université de Lausanne, l'Université de Genève et l'EPFL.



délégué cantonal à l'Expo.02. Ce dernier coordonne l'organisation de la journée cantonale vaudoise du 29 juin 2002, placée sous le slogan «J'Yvé», et a collaboré à la rédaction d'un EMPD sur le financement vaudois de l'Expo, adopté par le Grand Conseil en novembre.

En cette année 2000, le secrétariat général s'est également très fortement investi dans la réception à Montreux, les 2 et 3 novembre, de tous les chefs de département de l'instruction publique à l'occasion du 30^e anniversaire du Concordat scolaire intercantonal. La question délicate de la politique des langues a, entre autres, été débattue à cette occasion.

Le cycle de transition totalement intégré à EVM

La mise en œuvre de la réforme de l'Ecole vaudoise EVM poursuit sa route selon le calendrier prévu. L'année aura été marquée par les premières volées complètes d'élèves à avoir traversé le cycle initial et le cycle de transition (5^{ème} et 6^{ème} années). L'instauration d'un dialogue entre enseignants et parents au cours de ce cycle débouche sur un très large consensus en matière d'orientation. C'est ainsi que 31% des élèves de cette volée ont été orientés vers la voie secondaire à options, 32% vers la voie secondaire générale et 35% en voie secondaire baccalauréat.

Après une rentrée 2000 marquée par les incertitudes liées au nombre de classes nouvelles à ouvrir, ce sont 6826 élèves de 7^{ème} année qui accompagnent EVM dans sa généralisation, alors que 11 245 élèves de 8^e et 9^e années, répartis dans 431 classes, poursuivent encore leur sco-

larité sous l'ancien régime, à l'exception des classes exploratoires.

Premiers confrontés aux problèmes sociaux croissants, les enseignants ont fait l'objet d'un important travail de recherche scientifique. Dans le sillage de cette enquête sur la pénibilité du travail enseignant, un premier train de mesures ponctuelles a été accepté par le Conseil d'Etat en décembre.

Outre les difficultés vécues par le SENEPS au début de l'année, ses collaborateurs ont été très fortement sollicités par la préparation du premier «wagon» de mesures EtaCom. Sur un plan financier, un audit mené par le Contrôle cantonal des finances permettra au SENEPS, puis à la DGEO, de consolider la maîtrise financière d'EVM. Parallèlement, un tableau de bord, remis à jour au mois de décembre, fournit au monde politique un panorama synthétique de la mise en œuvre d'EVM. Les indicateurs qu'il con-

tient démontrent, notamment, la réalisation effective des économies issues de la démarche Orchidée.

Succès de la maturité bilingue

Alors qu'au mois de juillet ont été délivrés les derniers baccalauréats «ancien système», remplacés dès 2001 par une nouvelle maturité, plus de 120 gymnasiens vaudois de 1^{re} année optaient pour une maturité bilingue. Le passage d'un modèle articulé autour de classes bilingues, en vigueur depuis 1996, à un modèle favorisant l'immersion de l'élève en Suisse alémanique ou en Allemagne a encore accentué l'attractivité de cette maturité à laquelle 75 gymnasiens avaient été admis en 1999.

L'ouverture de l'enseignement post obligatoire aux échanges intercantonaux s'est également traduite par la signature, en

Vers une direction générale de l'enseignement obligatoire

A la suite du départ de son chef, au mois de février, le SENEPS a fait l'objet d'un audit. Une structure nouvelle, conçue comme une direction générale, est appelée à prendre progressivement le relais. Dans cette perspective, un premier jalon important de cette transition intervenait au mois de décembre avec la désignation du nouveau directeur général de l'enseignement obligatoire.

Les conclusions d'un second audit visant à renforcer la conduite d'EVM ont pu être matérialisées au cours de l'année. Articulé autour de trois axes, le pilotage de la réforme EVM est désormais assuré par:

- Un groupe de conduite interservices, constitué autour du chef de service a.i., chargé de donner les orientations principales de la conduite de la réforme, en particulier dans les secteurs transversaux.
- Une unité de coordination, essentiellement composée de «répondants cantonaux», à savoir d'enseignants détachés afin d'assurer le lien entre le terrain et le service pour un cycle ou une voie particulière de la scolarité.
- Un délégué à la mise en œuvre d'EVM. Ce poste, situé à l'intersection des deux groupes cités plus haut, est prévu pour 3 ans.



L'informatique pédagogique se généralise dans tous les secteurs, comme celui de l'enseignement spécialisé où son apport est remarquable.

septembre, de l'acte d'achat du terrain de la Blancherie à Payerne, premier pas vers la concrétisation du gymnase intercantonal de la Broye.

2000 marque également une étape importante pour le Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation (SESSFO) pour ce qui a trait au projet de Haute Ecole romande spécialisée dans les domaines de la santé et du social (HES-S2). Deux démarches ont été conduites: l'une portant sur l'homologation des écoles candidates aux filières de formation (7 écoles dans le canton de Vaud); l'autre relative à l'aboutissement des travaux d'élaboration du projet de convention instituant la HES-S2. Le texte de cette convention a été adopté en novembre par le comité stratégique dans lequel siègent la cheffe du DFJ et le chef du DSAS, ce qui constitue la première étape d'un processus institutionnel auquel sont associés les parlements cantonaux.

Meilleure intégration des enfants différents

Le Service de l'enseignement spécialisé (SES), régulièrement interpellé par des parents d'enfants dyslexiques, hyperactifs ou surdoués, a entrepris d'offrir à ces enfants une prise en charge différenciée tout en évitant le recours à des structures particulières. Cette approche s'inscrit dans le cadre de la pédagogie compensatoire favorisée par EVM et vise à assouplir le système scolaire en généralisant les mesures individualisées. Au-delà des mesures d'aménagement du cursus prévues dans la Loi scolaire, l'avancement, l'adaptation de l'horaire, la fourniture de matériels et de cours destinés à l'enrichissement de l'enfant (langues, sujets ou branches complémentaires) figurent au rang des dispositifs permettant à celui-ci de trouver sa place au sein de l'école publique. Ces mesures sont proposées par une équipe pluridisciplinaire formée au sein de l'éta-

blissement et sont mises en œuvre par la direction, de concert avec les parents. Par ailleurs, un groupe de conduite ad hoc a été créé et collabore avec la HEP, le SENEPS et le bureau des prestations psychopédagogiques scolaires.

Créé en avril, le Bureau cantonal des prestations psychopédagogiques scolaires (psychologues, logopédistes et psychomotriciens) est une petite structure née de la nouvelle répartition des compétences liée à la démarche EtaCom. Chargé, dans un premier temps, d'élaborer un concept cantonal et un cadre réglementaire prenant en compte et harmonisant les prestations existantes dans leur particularité régionale, le BCPPS assurera ensuite la planification, la coordination et la gestion de ces prestations dont devront bénéficier tous les élèves, tel que le prévoit l'article 46 de la Loi scolaire.

La prévention au cœur de l'action

L'augmentation continue des interventions du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) a amené une nouvelle fois le Conseil d'Etat, après la création en 1999 d'une unité de crise, à renforcer ses effectifs (4 ETP supplémentaires). 1200 signalements, 640 nouvelles interventions effectives et 3720 mineurs bénéficiaires de prestations dans le secteur social et le suivi des mesures judiciaires ont été pris en charge par le SPJ au cours de l'année.

Afin d'élargir l'impact des programmes de prévention, le SPJ a renforcé, depuis le mois de mars, sa participation au sein de l'Office des écoles en santé. L'accent porté sur la prévention s'est traduit, au cours de cette rentrée scolaire 2000, par la diffusion de la bande dessinée «No Limits» auprès de tous les élèves de 7^e,

Haute Ecole Pédagogique: les bases sont posées

L'année a été jalonnée par 4 étapes décisives pour la formation des futurs enseignants vaudois en vue de l'ouverture effective de la HEP, fixée au 1^{er} août 2001.

Le 8 mars, le Grand Conseil a adopté la loi sur la HEP. Cette loi définit les cinq formations initiales dispensées par cette école et apporte des précisions sur les formations liées à l'enseignement spécialisé ainsi que les formations complémentaires et la formation continue.

Le 16 juin, le Conseil d'Etat a désigné le directeur de la HEP. Les tâches de ce

dernier ont principalement porté sur la préparation de la procédure d'admission de la première volée d'étudiants.

Le 10 novembre, le Conseil d'Etat a adopté le règlement provisoire sur l'admission des étudiants dans la HEP. Ce règlement sera remplacé, en 2001, par un règlement général.

Le 18 décembre, le Conseil d'Etat désignait les 7 principaux collaborateurs du directeur, à savoir les responsables des 4 sections de formation et les chefs des 2 secteurs rattachés à la direction générale, ainsi que l'adjoint du directeur.



Alerte trentenaire, l'EPSIC a été totalement rénovée pour fournir aux apprentis et apprenties un outil de travail moderne et convivial.

8^e et 9^e années. Après «Jo» et «Pour toi Sandra», «No Limits» relate les aventures de Yann, ses dérives et sa confrontation avec la violence. En tout, plus de 80 000 exemplaires de la BD seront distribués gratuitement aux élèves vaudois en trois ans.

Un effort de formation a parallèlement été entrepris par le service. Le personnel a bénéficié de plus de 500 jours de formation (pour 93 ETP). Ces mesures sont complétées par un programme spécifique de formation des nouveaux collaborateurs ainsi qu'un programme centré sur la gestion des actes de violence.

Autre tâche importante assurée par le service, le projet de nouvelle loi sur l'aide à la jeunesse (LAJe). Cette loi, préparée depuis 1997, fait l'objet depuis l'automne d'un mandat d'étude mené par une commission parlementaire. Ses travaux se poursuivront en 2001 dans l'optique d'une présentation au Grand Conseil.

Convention d'objectifs pour l'Université

La volonté des autorités politiques d'accorder à l'Université de Lausanne une grande autonomie de gestion s'est concrétisée par la signature, le 15 novembre, d'une convention d'objectifs liant l'Etat de Vaud et l'alma mater. Ce document, qui fait suite à l'introduction en 1996 du régime de conduite budgétaire par groupe, décrit notamment les missions générales de l'institution en regard de Loi sur l'Université de Lausanne (LUL) et mentionne les objectifs qui lui sont assignés. Cette convention d'objectifs prévoit une procédure exhaustive de suivi et d'évaluation garantissant de la sorte un contrôle politique et de gestion de l'UNIL.

Soutien au projet triangulaire

Au chapitre des objectifs stratégiques fixés pour l'UNIL figure au premier plan la réalisation du projet de rapprochement avec l'Université de Genève et l'EPFL. Ce projet triangulaire «Sciences, vie et société», visant à faire de la région lémanique un pôle mondial des sciences de la vie, a fait l'objet d'une déclaration d'intention signée le 30 juin par les cheffes de l'Instruction publique genevoise et vaudoise et la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss. Le Grand Conseil lui a pour sa part apporté son soutien lors de sa session de décembre. La première phase de mise en œuvre de ce projet, est prévue pour la rentrée académique 2001-2002, pour autant que le peuple réponde positivement lors du double référendum du 10 juin 2001.

Parmi ses autres attributions, le Service des affaires universitaires a également collaboré, au cours de cette année 2000, à l'harmonisation des chapitres étudiants et auditeurs des lois universitaires genevoise et vaudoise.

De nouvelles professions reconnues

Pour le Service de la formation professionnelle (SFP), 2000 aura été la seconde année consécutive placée sous le régime du contrat de prestation. Ce mode de gestion a été généralisé aux quatorze écoles qui dépendent du service, ceci après que l'Ecole romande d'arts graphiques et l'Ecole professionnelle de Payerne eurent fait office de précurseurs en 1999. Fait notable, ces écoles ne seront plus que 13 en 2001 en raison de la fusion, avalisée au mois de décembre par le Conseil

d'Etat, de l'Ecole technique de Ste-Croix et du Centre d'enseignement professionnel du Nord Vaudois à Yverdon.

Poursuivant le vaste programme de rénovation de ses bâtiments, la formation professionnelle dispose désormais à Lausanne (EPSIC) et à la Vallée de Joux (ETVJ), d'établissements et d'équipements modernes. Ces travaux de plus de 50 millions de francs ont été menés dans l'esprit du développement durable et traduisent la volonté du Conseil d'Etat de créer de véritables centres de compétences.

L'attention portée à l'évolution sociale et aux demandes du monde du travail a amené le SFP à créer de nouvelles filières de formation. C'est ainsi que parmi les 19 professions profondément rénovées, voire créées, apparaissent les concepteurs en multimédia, les recycleurs ou les gestionnaires en économie familiale. Dans la même perspective, le Conseil d'Etat a reconnu de nouveaux titres de perfectionnement professionnel en informatique et en bureautique s'inscrivant dans un système modulaire. Cette reconnaissance répond en cela aux vœux de plus en plus fréquents émis en faveur d'une formation continue et d'un perfectionnement professionnel plus souples.

Une enquête relative au niveau scolaire des apprentis a également été menée auprès des enseignants professionnels. Ce type d'outil permettra notamment au service, en collaboration avec le SENEPS, de mieux gérer la transition entre école obligatoire et formation professionnelle. Une analyse des prestations des commissaires professionnels a aussi été conduite. Les conclusions du rapport seront livrées en automne 2001 lors d'une journée consacrée à la formation professionnelle.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Le Département des institutions et des relations extérieures comprend désormais les services suivants (ETP = équivalents temps plein):

• Secrétariat général	17,3 ETP
• Justice, intérieur et cultes	350,5
• Affaires extérieures	6
• Affaires culturelles	179,6
• Education physique et sport	17,83
• Pénitentiaire	298,65
• Population	90,4
• Chancellerie d'Etat/Démarche de modernisation/Grand Conseil/Constituante	39

L'année en quelques chiffres

Total des recettes du DIRE: 68,6 millions de francs

Total des charges du DIRE: 261,1 millions de francs, dont 46,8 millions pour les Affaires culturelles, 60,8 millions pour les Cultes et 80,8 millions pour le Service pénitentiaire.

L'année 2000 a été marquée, pour le Département des institutions et des relations extérieures, par l'aboutissement de la première étape de la démarche EtaCom et par l'organisation du retour dans leur pays des ressortissants kosovars qui avaient été accueillis dans le canton pendant la guerre du Kosovo, notamment. Le volet financier d'EtaCom, approuvé par le peuple vaudois lors du référendum du 21 mai 2000, a conduit à une réduction des disparités fiscales et financières entre les communes vaudoises, déjà mesurable en novembre 2000. L'organisation du retour des réfugiés de la violence au Kosovo s'est déroulée sous le signe de la politique à la fois humaine et réaliste voulue par le Conseil d'Etat.

Moins spectaculaire, le long processus de modernisation de l'Etat s'est poursuivi en collaboration avec la DM (Démarche de modernisation), rattachée au DIRE depuis 1999. Il s'est concrétisé notamment par l'élaboration d'un contrat de prestations avec le Musée de zoologie, la mise en place des tribunaux d'arrondissements dans le cadre de la Réforme de l'Organisation judiciaire, et, dans le secteur pénitentiaire, le développement des peines en milieu ouvert.

Retour des ressortissants Kosovars

Après l'arrivée massive de réfugiés fuyant la violence régnant au Kosovo jusqu'au milieu de l'année 1999, l'année 2000 a été celle du retour de ces personnes dans leur pays. Près de 2000 personnes sont retournées dans leur pays dans le cadre des programmes d'aide au retour volontaire conduits jusqu'en mai 2000, avec l'appui du Centre cantonal d'aide au

retour mis sur pied en décembre 1999 par le Canton.

Pour les quelque 3000 ressortissants kosovars qui n'avaient pas respecté le délai de départ fixé par la Confédération et qui n'ont pas pu bénéficier de l'Action humanitaire 2000 (environ 500) décidée par le Conseil fédéral en faveur des personnes arrivées avant 1993, une troisième phase – dite de renvoi – a dû être mise en œuvre. Pour cette phase, la Confédération a retenu un système de quotas (nombre minimal de personnes devant partir par mois). Le canton a accepté la stratégie mise sur pied par la Confédération, tout en invitant instamment les autorités fédérales à s'assurer de l'existence de conditions d'accueil acceptables au Kosovo, en particulier pour les catégories de personnes vulnérables. A fin 2000, le nombre de ressortissants Kosovars encore concernés par cette phase était d'environ 1'800, les quotas fédéraux de renvois étant par ailleurs respectés.

Des directives cantonales ont été adoptées pour que les cas de personnes en difficultés graves soient analysés individuellement, en vue de déterminer s'il y a lieu soit de différer le renvoi, soit d'intervenir auprès des autorités fédérales lorsque le renvoi ne paraît pas exigible. En outre, un poste d'assistant social a été créé afin d'aider les personnes concernées à préparer psychologiquement et matériellement leur départ.

Hausse des demandes de naturalisation

Les effets des modifications législatives adoptées en 1999 en vue de favoriser l'accès à la naturalisation se sont rapi-



Invité par le CIO, Claude Ruey s'est rendu aux Jeux olympiques de Sydney où il a établi de fructueux contacts avec les fédérations internationales du sport susceptibles de venir s'implanter dans le Canton de Vaud.

dement fait sentir, puisqu'en 2000 le nombre de demandes a augmenté de 33%, voire de 41% pour ce qui est des jeunes de moins de 25 ans spécialement visés par ces mesures.

Modernisation de l'état civil

Le projet fédéral de modernisation de l'état civil «Infostar» implique la restructuration au 1^{er} juin 2003 de l'état civil vaudois. Dans ce sens, six arrondissements

ont déjà été regroupés durant l'année à la suite de départs volontaires et une commission cantonale (IVD) a été mise sur pied sous l'égide d'un chef de projet et de l'inspecteur cantonal de l'état civil.

EtaCom, un projet majeur qui fait son chemin

Partout en Suisse, le même constat est fait: les rapports entre les cantons et les communes sont à clarifier, les tâches des uns et des autres à désenchevêtrer, les disparités fiscales entre communes à gommer. 20 cantons se sont déjà attelés à cet objectif. Berne et le Canton de Vaud font figure de pionniers. EtaCom, c'est le nom de notre démarche, a été initiée en 1997. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil se sont donné 4 à 5 ans pour parvenir au but. Le premier «paquet» - il va y en avoir 3 - a été accepté par le Grand Conseil en décembre 1999. Il portait sur les tâches liées à l'école, aux urgences préhospitalières et aux salles de tribunaux. Et surtout, il proposait une nouvelle péréquation financière directe.

Un référendum est lancé...

C'est cette nouvelle péréquation financière qui a suscité un référendum lancé par la Fédération patronale vaudoise et qui a abouti officiellement en février 2000. Le Conseil d'Etat a alors fixé au 21 mai 2000 la date à laquelle le peuple vaudois devrait dire s'il accepte ou refuse le fonds de péréquation financière directe présenté dans EtaCom.

En revanche, la nouvelle répartition des tâches et son financement provisoire (compte de régulation) ne sont pas atta-

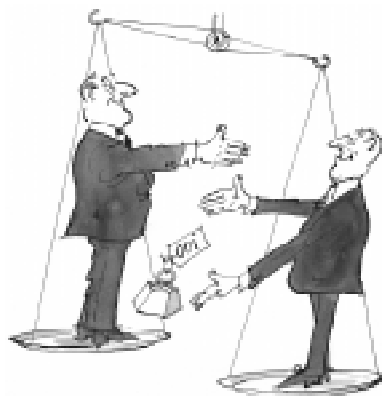
qués, si bien que les décisions du Grand Conseil sont valides. Le Conseil d'Etat a donc mis en œuvre ces deux éléments comme prévu, le 1^{er} janvier 2001.

La péréquation financière entre les communes passait principalement par trois systèmes différents de factures et de subventions. Le système était compliqué. La facture scolaire est répartie selon certains critères entre l'Etat et les communes (fonds Bavaud). La répartition de la facture sociale est fondée sur d'autres critères. Et un système de subventions du canton vient en aide aux communes dont les finances sont lourdement obérées.

Le fonds de péréquation proposé par EtaCom et attaqué par référendum repose sur un seul et unique système fondé sur trois critères qui reflètent au mieux les ressources et les besoins de chaque commune: sa population, le rendement de l'impôt cantonal sur son territoire et le rendement de la fiscalité communale. C'est plus simple et plus transparent.

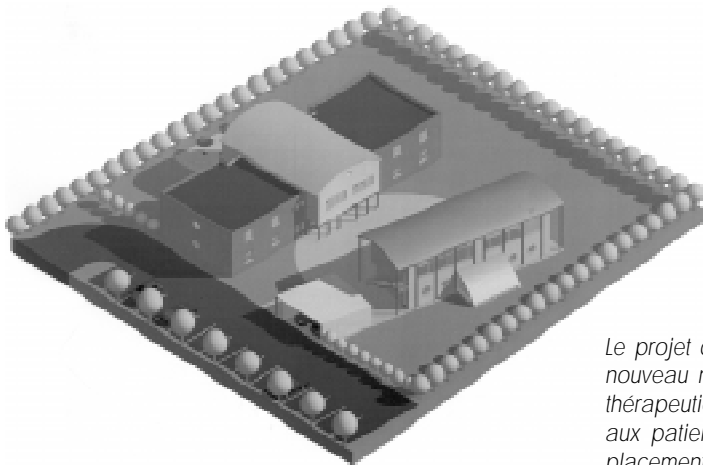
... puis rejeté par le peuple

En effet, rééquilibrer les situations financières communales, c'est donner à toutes les communes la possibilité d'accomplir des tâches que le canton pourra leur confier. A cet effet, la péréquation financière garantit à toutes les communes la capacité de remplir leurs obligations,



actuelles et futures. C'est donc un gage du transfert aux communes de responsabilités nouvelles et du maintien de leurs responsabilités actuelles, tous éléments auxquels elles tiennent et qu'elles sont le mieux à même d'assumer.

Fort de ces arguments, cette péréquation s'est imposée le 21 mai et le référendum a été balayé. Cette victoire, aux yeux du Conseil d'Etat, est aussi celle de l'Union des communes vaudoises et c'est un succès significatif de l'esprit de concertation qui s'est développé ces dernières années entre le Canton et les communes. Les conditions sont désormais réunies pour faire avancer sereinement les démarches de modernisation institutionnelle en cours, dans l'intérêt de la collectivité vaudoise tout entière. Reste l'initiative du POP, dite du taux unique, sur laquelle le peuple devra se prononcer en 2001.



Le projet de La Passerelle, à Payerne: nouveau maillon de la chaîne thérapeutique qui servira de transition aux patients sortant de prison avant leur placement en EMS ouvert.

Affaires extérieures: l'Europe et la région

Au terme d'une campagne d'information active menée tout au long de l'année auprès de divers milieux politiques, économiques et associatifs vaudois, 80,3% des électeurs vaudois ont approuvé les Accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (moyenne suisse: 67,2%).

Coopérations transfrontalières - Interreg

Depuis plusieurs années, le programme communautaire Interreg, co-financé par la Confédération, joue un rôle moteur dans le développement des collaborations transfrontalières. Le Canton de Vaud participe activement aux projets des zones Interreg II, Rhône-Alpes - Suisse et Franche-Comté - Suisse. Bilan de cette phase du programme: dans le Bassin lémanique, 82 projets sur 147 dossiers déposés ont été approuvés, représentant un investissement total de 41,2 millions de francs. Dans l'Arc jurassien, 114 projets sur 134 dossiers déposés ont profité du soutien financier d'Interreg, générant des investissements pour un montant de 35 millions de francs.

Coopérations intercantionales

Initié par la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) sur proposition valdo-génoise, le projet permettant d'accroître la participation des Grands Conseils à la politique extérieure a progressé. Deux conventions intercantionales, concernant les cantons de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud, ont été présentées aux Parlements concernés

afin de doter les députés de compétences élargies. Ces derniers ont eu l'occasion d'étudier, avant la ratification, la teneur des conventions grâce à une procédure interparlementaire novatrice. La version définitive des deux conventions sera disponible dans le courant de l'année 2001. Il s'agit-là d'une première suisse.

En ce qui concerne l'Espace Mittelland (EM), le Canton de Vaud y a été accueilli comme membre en juillet 2000. Ce passage d'un statut d'observateur acquis en 1995 à celui de membre à part entière est venu couronner 5 années d'engagement constant du Canton de Vaud en faveur d'une collaboration renforcée avec ses partenaires bernois, neuchâtelois, fribourgeois, jurassien, soleurois et valaisan.

Le Canton a également défini avec le Canton de Genève des axes de coopération privilégiés. Il s'agit, pour l'instant, de l'essor économique, de la formation, des transports et de la collaboration liée à la vocation internationale de Genève. L'année 2000 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs projets communs, comme l'harmonisation du statut des étudiants universitaires, le rapprochement des hautes écoles lémaniques ou la mise en place d'un Fonds d'encouragement à l'emploi des intermittents des métiers du spectacle.

Modernisation du système pénitentiaire

Le développement de l'exécution des peines en milieu ouvert était, pour 2000, un objectif majeur du Service pénitentiaire. Grâce à des allocations de la Confédération et de la Démarche cantonale

de Modernisation, les peines en milieu ouvert représentent désormais près de ¼ des peines privatives de liberté en cours d'exécution.

Régionalisation du travail d'intérêt général

C'est aux quatre antennes régionales de la Fondation Vaudoise de Probation qu'est désormais confiée l'exécution du Travail d'Intérêt général, en collaboration avec plus de 100 institutions, fondations et collectivités publiques.

150 à 200 condamnés vaudois exécutent désormais en parallèle une peine sous forme de travail d'intérêt général au profit d'EMS, de clubs sportifs ou culturels et de communes. Les recherches faites par l'Institut de police scientifique et de criminologie, en collaboration avec le Service pénitentiaire, lauréates 2000 de l'Académie américaine de criminologie expérimentale, ont en effet montré que si le TIG entraînait une légère réduction de la récidive, il suscitait surtout un changement d'attitude fondamentale du condamné vis-à-vis de son délit comme de sa condamnation

Bracelets électroniques

Les arrêts domiciliaires sous surveillance électronique ont un an. Une trentaine de condamnés portent actuellement un bracelet émetteur, rentrent à domicile aux heures prescrites à la fin de leur activité professionnelle, et travaillent, avec leur agent de probation et les institutions accréditées, les causes de leur délinquance. Ces candidats, tirés au sort dans le but d'une évaluation scientifique rigoureuse des résultats, ont commis, pour la majorité d'entre eux, une infraction grave au code de la route.



Le Palais de Rumine:
il hébergera provisoirement
les travaux du Grand Conseil.

130 condamnés vaudois, pour 60 tessinois, 40 bernois, 40 bâlois et 20 genevois ont déjà expérimenté cette nouvelle forme d'exécution des peines. Cette expérience d'un an a permis de constater que l'exécution des arrêts domiciliaires ne présente pas de risque majeur, ni de problèmes particuliers, et que le nombre d'échecs en cours d'exécution est négligeable.

L'examen des récidives dans 4 ans permettra de voir si cette forme d'exécution est efficace, et plus particulièrement pour quelle clientèle. Elle permettra également de vérifier l'effet de la participation active et consentante du condamné au traitement pénitentiaire.

Des espoirs pour les malades psychiques condamnés

La construction de la division psychiatrique des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) est achevée. 14 malades psychiques volontaires pourront y recevoir, comme dans un hôpital, le traitement qui leur permettra de progresser par étapes vers un placement en milieu ouvert. Son fonctionnement en pleine charge est prévu pour fin 2001.

Dans le combat pour la réalisation de la Passerelle, à Payerne, qui servira de transition aux patients sortant de prison avant leur placement en EMS ouvert, la première phase procédurale s'est achevée par le rejet par le Tribunal Fédéral du dernier recours contre l'implantation de l'établissement.

On peut désormais songer à la réalisation d'une chaîne thérapeutique adaptée aux besoins de sécurité et de soin de chaque patient.

Réforme de l'organisation judiciaire

L'année 2000 a été l'année de la mise en œuvre des décisions prises en 1999, la poursuite de la mise en œuvre du premier paquet législatif et la préparation du deuxième paquet législatif.

Au 1^{er} octobre 2000, les tribunaux d'arrondissement sont devenus opérationnels. A cette même date, la mise en œuvre de la chaîne civile s'est traduite par une simplification de la procédure ordinaire et une nouvelle répartition des compétences entre la cour civile et les tribunaux d'arrondissement.

Le bilan de la mise en œuvre de la chaîne pénale, intervenue en 1999, s'est traduit par une diminution de la durée moyenne de chaque détention préventive. De plus, les tribunaux d'arrondissement, sur la base de l'ordonnance de condamnation portée à 6 mois, se sont vu décharger de nombreuses causes correctionnelles et surtout de police, ce qui était indispensable pour leur permettre d'absorber les nouvelles compétences civiles entrées en vigueur au 1^{er} octobre 2000.

Le registre du commerce a ouvert ses portes à Moudon, au mois de février 2000. L'informatisation est en cours, ainsi que le développement du site internet accessible au public et la création des antennes.

Le deuxième paquet de la réforme, soit la réforme des juges et justice de paix, avance et devrait pouvoir être présentée au Grand Conseil en automne prochain.

Zoom sur le Palais de Rumine

Le **Musée de zoologie** a pris un coup de jeune. Avec son nouveau directeur, Michel Sartori, en fonction depuis le 1^{er} septembre 1999, il a élaboré son contrat de prestations en 2000 pour le mettre en œuvre dès le 1^{er} janvier 2001. Pendant plus d'un semestre, la préparation de ce contrat a nécessité une implication importante de nombreux collaborateurs du musée, du SERAC et de la Démarche de modernisation (DM). L'exercice impliquait l'intégration dans ce nouveau mode de gestion de la dimension culturelle.

L'année 2000 a vu aboutir un important rapport sur le futur **Musée cantonal des beaux-arts**, qui aboutit à projet de nouveau bâtiment à Bellerive. Un crédit d'étude à ce propos sera soumis au Grand Conseil en 2001.

La toute nouvelle exposition permanente du **Musée d'archéologie et d'histoire** a été inaugurée fin novembre 2000: une présentation à la fois contemporaine, accessible à tous les publics et non dénuée d'humour.

Quant au **Musée de géologie**, il s'est attelé à la transformation et à la modernisation de la Galerie Renevier, qui met en évidence notre géologie régionale.

L'Aula: culture et politique

Le Palais de Rumine enfin, se prépare à héberger les travaux du Grand Conseil pendant les travaux de rénovation du bâtiment Perregaux où il siège depuis la création du Canton. Les séances du Législatif auront lieu dans l'Aula, qui restera le reste du temps disponible pour les manifestations culturelles ordinaires.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Le Département de la santé et de l'action sociale est composé des services suivants (ETP = équivalent temps plein):

Secrétariat général (SG)	39,95 ETP
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)	20,45
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)	60,90
Service de la santé publique (SSP)	74,17
Hospices cantonaux (HC)	5031
Total	5225,87

L'année en quelques chiffres

Dépenses de santé publique: 655 mios de fr. dont:

• Hospices cantonaux (HC)	366 mios
• Etablissements sous contrat avec les HC	32 mios
• Fédération des hôpitaux vaudois	167 mios
• Etablissements médico-sociaux	51 mios
• OMSV	37 mios
• Chaîne des urgences	2 mios

Dépenses d'action sociale: 1003 mios de fr. dont:

• Subsidés assurance-maladie	306 mios
• Prestations complémentaires AVS/AI	282 mios
• Aide sociale vaudoise et RMR	138 mios

Priorités politiques dans le domaine de la santé

La mise en place des réseaux de soins se poursuit

La constitution des réseaux de soins, à l'enseigne des Nouvelles orientations de la politique sanitaire (NOPS), s'est poursuivie avec la reconnaissance d'intérêt public de cinq nouveaux réseaux de soins, ceux de RENOVA (Nord vaudois), d'ARSOL (Nyon-Rolle), d'AROVAL (Cossonay, Orbe, La Vallée), de la Fédération de soins du Chablais et de l'ASCOR (Riviera).

Avec ces cinq nouveaux réseaux, des contrats de prestations ont été élaborés conformément aux dispositions de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins.

Bureaux d'information pour l'orientation des patients

Deux nouveaux bureaux régionaux d'information et d'orientation (BRIOS) ont été implantés dans les réseaux RENOVA et AROVAL. Ces bureaux, à l'instar du BOUM qui existe depuis de nombreuses années en région lausannoise, ont pour mission l'orientation des patients dans les institutions de soins (hôpitaux, CTR, EMS, maintien à domicile).

Ils constituent la pièce centrale des réseaux de soins puisqu'ils visent une meilleure prise en charge des patients, aussi bien du point de vue de la qualité que de la rationalité économique.

Réorganisation hospitalière

Le domaine des urgences pré-hospitalières est le premier maillon de la chaîne des urgences qui s'étend jusqu'à la prise en charge hospitalière. L'ensemble des SMUR (Services mobiles d'urgence et de réanimation) ont été mis en œuvre et les ambulances d'urgence et de sauvetage ont été désignées.

Le processus de réorganisation hospitalière s'est poursuivi par la constitution du ResHo, réseau de soins hospitaliers de St-Loup-Orbe et de la Vallée de Joux, puis par celui de l'Ensemble hospitalier de la Côte, regroupant les hôpitaux de Morges, d'Aubonne et de la Côte à Gilly. Le Centre de soins et de santé communautaire de Ste-Croix a été inauguré, regroupant sous une même enseigne l'hospitalisation de proximité, l'hébergement médico-social, le maintien à domicile et

Transformation de la maternité



Le 27 septembre 2000
au Château de Rolle: signature
accordant la reconnaissance
d'intérêt public de l'Association du
réseau de soins de l'ouest lémanique
(ARSOL)



les prises en charge intermédiaires (Unité d'accueil temporaire par exemple). Le Grand Conseil a accordé un crédit pour les travaux à l'Hôpital de Payerne afin de l'adapter à la mission définie dans le cadre d'Hôpital intercantonal de la Broye. Une convention de collaboration a été signée entre les hôpitaux du Pays-d'Enhaut à Château-d'Oex et du Gessenay à Sannen, impliquant un partage des missions. La mission de l'Hôpital de Lavaux a été réorientée dans le sens des soins de réadaptation en collaboration avec le CHUV. Suite à la votation sur l'initiative des petits hôpitaux, rejetée à une très faible majorité, le changement de mission des hôpitaux de la Vallée et de Moudon a été confirmé. Le premier deviendra un hôpital de proximité avec une augmentation du nombre des lits médico-sociaux, le second sera transformé en EMS.

Financement hospitalier

Ce domaine a suscité passablement de préoccupations en raison tout d'abord d'une péjoration généralisée de la situation financière des hôpitaux publics (CHUV) ou privés reconnus d'intérêt publics. Dans plusieurs cas particuliers, des mesures urgentes ont dû être prises pour éviter une rupture dans la fourniture des soins. Un examen approfondi a été initié dans l'optique de produire, en 2001, un rapport assorti de propositions concrètes. Ce domaine connaît par ailleurs de fortes incertitudes en raison de décisions prises par la Confédération, en application de la LAMal, dans le cadre de recours interjetés auprès d'elle. De plus, les projets de révision de la LAMal sont susceptibles d'entraîner des conséquences très importantes, à terme, sur les modalités du financement hospitalier et sur l'attribution des compétences de décision. En parallèle, les travaux préparatoires se poursuivent pour la mise en œuvre de TARMED, futur tarif unifié sur le plan suisse; il en va de même des travaux qui doivent permettre l'introduction progressive dans le canton, à partir de 2002, d'un nouveau mode de financement devant se substituer, à terme, au système de l'enveloppe budgétaire.

Les EMS sous la loupe

Suite au dépôt du rapport du Contrôleur cantonal des finances sur les EMS, le Grand Conseil a institué, le 23 mai 2000, une Commission d'enquête parlementaire chargée d'investiguer et de rapporter au Grand Conseil sur l'adéquation des moyens mis en œuvre par le Conseil d'Etat pour exercer la surveillance des EMS et

vérifier leur conformité aux exigences de la loi sur la santé publique et de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires reconnus d'intérêt public. Les préoccupations de cette commission ont rejoint celles du Conseil d'Etat qui a initié différentes démarches comme la révision de la loi sur la santé publique, notamment sur la question des droits des patients, le renforcement du contrôle financier, le projet de révision de la loi sur la planification et les travaux préparatoires en vue d'élaborer un septième programme d'investissement relatif à la mise à jour architecturale du parc immobilier des EMS. Il s'agit d'adapter le réseau à l'évolution de la demande en prestations de soins gériatriques, en sensible augmentation pour des motifs découlant de la démographie.

L'information financière

L'année 2000 aura été marquée, le 12 avril 2000, par l'entrée en vigueur d'un règlement fixant une obligation en matière d'information financière. La rénovation des règles relatives à la comptabilité et, plus spécifiquement, aux contrôles des comptes des établissements médico-sociaux a conduit à la mise en place d'un système d'information et de traitement automatique des données comptables et statistiques. Confiée au Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), cette mission a impliqué, d'une part, la création d'une première version d'un logiciel de reporting à l'attention des établissements et, d'autre part, une structure informatique de traitement des données. Grâce à ce nouveau logiciel, 131 établissements ont dû transmettre leurs données financières relatives aux comptes et à diverses informations d'importance.

du CHUV

Le Conseil d'Etat entend transformer la maternité du CHUV afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des nouveau-nés malades et des prématurés.

La pavillon actuel est trop vétuste et trop exigü et il n'est plus adapté aux besoins et aux missions de la néonatalogie du CHUV. Les travaux se monteront à 11 millions et ils se dérouleront entre 2001 et 2003. Ils permettront d'installer la Division de néonatalogie sur le site même du CHUV. La Suisse compte actuellement 11 unités de néonatalogie pour environ 85 000 naissances par an. Avec Zurich et Berne, Lausanne est l'un des trois grands centres spécialisés du pays.

La CIVEMS, organe de surveillance de la sécurité et de la qualité de la prise en charge dans les EMS, regroupe des collaborateurs du SSP et du SASH. En 2000, suite aux décisions du Conseil d'Etat, le personnel de la CIVEMS a été renforcé afin de lui permettre d'assurer une inspection annuelle de chaque EMS, conformément à la loi. Les trois équipes d'inspection sont composées chacune d'une assistante sociale et d'une infirmière. Durant l'année 2000, la CIVEMS a effectué 155 visites d'EMS, dont 60 inspections de routine, suivies de 52 visites de restitution et de fixation d'objectifs d'amélioration. 42 visites ont été effectuées pour le suivi des objectifs fixés. Ces visites ont concerné 106 EMS.

Des actions de prévention

Diverses actions de prévention des maladies ont été initiées: un programme de vaccination contre la grippe a été mis en œuvre; le programme de vaccination contre l'hépatite B en milieu scolaire s'est poursuivi et le plan d'action pour protéger les non-fumeurs au sein de l'administration cantonale a été élaboré et mis en œuvre. Enfin, le Dispositif intercantonal romand et tessinois pour la promotion de la santé et la prévention (DIPPS) a été mis en place.

Action sociale

Suites données à l'évaluation du RMR

Les améliorations suggérées par le professeur Cunha dans le rapport d'évaluation du RMR ont fait l'objet d'un plan d'action. Les travaux menés tout au long de l'année ont aboutis aux résultats suivants:

- la mise à jour de directives (directives de prise en charge des bénéficiaires, modélisation des «services aux demandeurs d'emploi»);
- la définition d'indicateurs mesurables et l'amélioration de la saisie par le Service de l'emploi des données sur les mesures de réinsertion professionnelle;
- l'amélioration de la communication par la mise en place d'une structure associant le SPAS et les autorités d'application. Ainsi, un document de travail clarifiant les relations a permis de concrétiser une nouvelle structure, celle d'un bureau de la coordination entre le bureau de la conférence des directeurs et le SPAS.

Maintien à domicile des personnes handicapées

Elaboré sous l'égide de la Commission consultative pour la promotion du maintien à domicile des personnes handicapées et la conduite du Service des assurances sociales et de l'hébergement, un guide d'information sociale destiné aux personnes handicapées vivant à domicile et en institution a été édité en 5000 exemplaires et distribué aux réseaux associatif, éducatif, médical, social, médico-social et institutionnel.

Adultes handicapés: planification

Le SPAS a élaboré une planification des places de homes, appartements protégés, centres de jour et ateliers protégés à prévoir d'ici le 31 décembre 2003. Cette étude se faisait à la demande de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS. En effet, des subventions au titre de l'assurance invalidité ne sont octroyées aux institutions que si elles sont inscrites dans une planification cantonale admise par cet office.

Rapport d'évaluation RMR: les recommandations

Les recommandations émises dans le rapport d'évaluation du RMR ont également été prises en compte, notamment par le biais des travaux de révision de la loi sur la prévoyance et l'aide sociales (LPAS), dont:

- la fusion des régimes ASV et RMR;
- un nouveau régime (revenu d'insertion) prévoyant non seulement des prestations financières, mais également des mesures d'insertion pour tous ceux qui s'engagent formellement dans la démarche;

- le caractère incitatif du nouveau régime via un forfait «frais de dédommagement» pour les personnes engagées dans une démarche d'insertion;
- la diversification des mesures d'insertion et la consolidation dans toutes les régions des postes de conseiller en insertion.

Le projet de loi sur l'action sociale vaudoise devrait être soumis au Grand Conseil courant 2001.



En 2000, suite aux décisions du Conseil d'Etat, le personnel de la CIVEMS, organe de surveillance de la sécurité et de la qualité de la prise en charge, a été renforcé afin de lui permettre d'assurer une inspection annuelle de chaque EMS.

Cette évaluation des besoins a impliqué le traitement d'un grand nombre d'informations recueillies auprès des institutions concernées et des services susceptibles d'y orienter des personnes.

On constate que le nombre de places devra encore augmenter ces prochaines années, cela notamment en raison de l'accroissement de l'effectif des personnes polyhandicapées, du vieillissement des adultes handicapés mentaux et de la politique psychiatrique visant à diminuer les hospitalisations; de cette politique découle en effet la nécessité de remplacer une partie des lits d'hôpitaux par des places dans des foyers d'orientation socio-éducative.

Contrôle de l'ASV et du RMR

L'unité de contrôle et de conseils qui a été créée en 1999 au sein du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) a procédé durant l'année 2000 à l'audit de six centres sociaux régionaux et intercommunaux (CSR-CSI). Elle compte, dès la fin de l'année 2000, quatre collaborateurs dont trois auditeurs chargés du contrôle et un économiste-analyste financier.

Outre le contrôle de conformité visant à garantir le respect de l'application des normes d'assistance et l'ensemble des procédures, l'objectif des audits est également de porter un regard approfondi et critique sur les processus et procédures de travail ainsi que sur les directives du SPAS afin de les optimiser. Un appui est également apporté aux CSR et CSI dans l'analyse financière des indépendants qui pourraient bénéficier directement ou indirectement des aides cantonales, ainsi que dans l'évaluation de la fortune immobilière.

Contrats de prestations avec les CSR

Pour faire suite aux réflexions de la «Table Ronde», et profiter de la révision de la LPAS ainsi que des travaux EtatCom, une démarche visant à désenchevêtrer les relations et le financement des centres sociaux régionaux (CSR) a été entreprise par le SPAS.

Il s'agit de mettre progressivement en place des contrats de prestations dans les onze régions d'action sociale (RAS) et leurs treize CSR. Cette proposition a d'ores et déjà été accueillie avec intérêt par l'ensemble des régions et trois centres pilotes font l'objet d'une première étape qui devrait aboutir à des signatures en fin 2001. Il s'agit des CSR d'Yverdon, Nyon et Renens.

Cette démarche a principalement pour but d'améliorer le contrôle de la gestion des centres, en se basant sur une communication transparente, claire et rapide, entre le SPAS et les CSR et contribue également à doter le département de nouveaux outils de pilotage et de contrôle de l'action sociale.

Le projet de mise sous contrat de prestations des CSR-CSI devrait se poursuivre jusqu'en 2004.

Asile

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté permettant d'assurer les requérants d'asile auprès de la caisse maladie SUPRA, dès le 1er janvier 2001.

Cette décision se réfère à la mise en vigueur, en 1999, d'une ordonnance fédérale relative au financement de l'asile, contraignant les cantons à restreindre la

liberté de ces personnes de choisir leur assureur et leur fournisseur de prestations.

L'arrêté inclut la volonté d'assurer le suivi sanitaire des requérants d'asile et la maîtrise des coûts médicaux par le maintien, voire le renforcement, du réseau de santé désigné (FARMED). En effet, ce dernier, constitué des centres de santé du Service infirmier de la FAREAS et des médecins et organismes de premier recours reconnus, devient dorénavant un passage obligé pour les requérants d'asile.

Les problèmes révélés en juin 1999 par le rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) ont donné lieu à la mise en œuvre, dès l'exercice 2000, de 45 mesures correspondant aux constats, remarques et recommandations du CCF, à réaliser sous la surveillance d'un Comité de pilotage (COPIL) nommé par le conseil d'Etat et chargé du suivi de la réorganisation de la FAREAS.

Avec l'accord du COPIL, une nouvelle direction de la FAREAS a été désignée par le Conseil de fondation, ainsi qu'un nouvel organe de révision.

En outre, la convention entre l'Etat de Vaud et la FAREAS a été modifiée et un règlement de fonctionnement et d'application des principes comptables de la FAREAS a été approuvé.

Du fait de la réorganisation de la FAREAS et du suivi des mesures correctives par le COPIL, les comptes 1999 de la fondation ont été présentés pour la première fois d'une manière conforme aux principes comptables. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a mandaté une expertise des im meubles de la FAREAS.

Le Département de l'économie était composé, en 2000, des services suivants (ETP = équivalent temps plein).

• Secrétariat général	18,6 ETP
• Economie et tourisme	8,7
• Police du commerce	11
• Bureau de l'égalité (y compris garderies)	31
• Emploi (avec les ORP)	347,2
• Agriculture	83,7
• Viticulture	13
• Vétérinaire	21,1 + 2,5 provisoires
• Logement	13

L'année en quelques chiffres

Le total des charges du Département de l'économie en 2000 est de 349 millions, celui des recettes de 291 millions.

L'attribution d'aides et de subventions cantonales est importante:

- 56 millions, dont 34 millions à l'économie publique;
- 192 millions de subventions fédérales redistribuées, dont 191 millions à des personnes physiques au titre d'aide à l'agriculture.

L'an 2000 – année présidentielle pour la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor – a été placée sous le signe de la reprise économique et, par conséquent, de la baisse du taux de chômage. Deux ombres au tableau cependant: la deuxième vague européenne de l'ESB (vache folle) et l'apparition du feu bactérien.

Le Secrétariat général a conduit à terme le projet «Locaux», qui a notamment permis le regroupement du Service de l'économie (SET) et de l'Office cantonal de la police du commerce (OCPC). L'implantation des services a été repensée de manière plus rationnelle et une cafétéria commune a été créée.

En outre, un effort particulier s'est porté sur la mise en place du Plan Qualité, effort qui sera poursuivi durant 2001.

Enfin, le DEC a participé avec d'autres départements à la première édition du Salon Entreprises à Beaulieu et innové en suscitant des rencontres entre le Conseil d'Etat et des dirigeants d'entreprises du Canton.

Service de l'économie et du tourisme

Les résultats de la promotion économique exogène et endogène se sont avérés en hausse par rapport à 1999. Un bilan positif dû aux efforts conjugués du SET, du Développement économique du Canton de Vaud (DEV) – dont le nouveau directeur, M. Francis Sermet, a été désigné en 2000 – et des associations régionales regroupées au sein de la Coordination pour le développement économique vaudois (CODEV).

Ainsi, la promotion économique exogène a permis l'implantation de 64 nouvelles entreprises (40 en 1999), qui ont généré à court terme 486 emplois (269 en 1999) et 1171 emplois à moyen terme (643 en 1999). La promotion endogène a permis la création de 443 emplois à court terme et de 444 emplois à moyen terme (488 au total en 1999). 153 dossiers ont été traités et 85 entreprises soutenues financièrement par le SET. En résumé, l'Etat a soutenu les entreprises par des financements à fonds perdus de 2 mios et des cautionnements de 3,5 mios, qui ont générés des investissements de 57,3 mios. Ce ne sont pas moins de 2500 emplois dont la création a été annoncée par les entreprises appuyées par la promotion économique cantonale.

Par ailleurs, le soutien aux organismes actifs dans la promotion économique a été poursuivi, notamment pour Genilem, la Fondation pour l'innovation technologique, le Parc technologique de l'EPFL, Y-Parc, la Coopérative vaudoise de cautionnement et Capital Proximité Vaud.

Politique régionale

La loi d'application cantonale de la loi fédérale d'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) a été soumise à une large consultation. La priorité est dorénavant accordée aux infrastructures de développement et de plus grandes tâches sont dévolues aux cantons. Dans ces conditions, une augmentation du crédit cadre de la LIM de 50 à 65 mios a été demandée.

18 nouveaux projets ont bénéficié de l'aide LIM, le montant total des prêts fédéraux sans intérêts s'étant élevés à 3,3 mios, qui ont contribué à générer 20 mios d'investissements réalisés. Le montant des

2000 a été placé sous le signe de la reprise économique et de la baisse du taux de chômage.

Dans les locaux de la Caisse publique cantonale vaudoise de chômage (CPCVC), la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor, François Chanson chef de la CPCVC, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi et Françoise Duc, collaboratrice à la CPCVC.



prêts LIM en cours s'élevait à fin 2000 à 35,3 mios. En ce qui concerne la Loi sur le développement régional, 17 projets ont bénéficié de prêts pour 3,7 mios pour des investissements de 15 mios. Le montant total des prêts LDR en cours s'élevait à fin 2000 à 60,1 mios.

Dans le cadre de la politique fédérale Regio-Plus, deux nouveaux projets ont bénéficié d'une décision positive.

Tourisme

Le Fonds d'équipement touristique s'est engagé à accorder de nouvelles aides sous forme de contributions à fonds perdu pour 504 100 francs, de prêts conditionnellement remboursables pour

1,06 mio, ainsi que des prêts sans intérêt de 1,9 mio, soit au total 3,5 mios.

L'aide vaudoise à l'hôtellerie se présente sous la forme d'une prise en charge d'intérêts accordée pour une période de 5 ans au maximum. La Commission du secteur hôtelier est entrée en matière sur 2 requêtes. Les engagements représentent un montant global d'aide de 110 000 francs.

En outre, le SET a travaillé – notamment en collaboration avec les Offices de tourisme vaudois – à l'élaboration de la Loi cantonale sur le tourisme.

Service de l'emploi

La reprise économique a eu deux conséquences: la poursuite de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi et une forte croissance des demandes en faveur de la main-d'œuvre étrangère.

De 18 636 demandeurs d'emploi (dont 11 938 chômeurs) en décembre 1999, ils ont passé à 14 789 (dont 9128 chômeurs) à fin décembre 2000, soit 3847 demandeurs d'emploi (dont 2810 chômeurs) en moins.

Une diminution réjouissante qui ne doit pas occulter le problème des chômeurs en fin de droit. Dans cet esprit, la mesure Table Ronde offrant des emplois temporaires subventionnés aux RMRistes de 50 ans et plus a été intensifiée. 357 personnes en ont bénéficié. Autre conséquence de la baisse du chômage: les Offices régionaux de placement ont subi une restructuration.

Toujours dans le domaine de la réinsertion, la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) a mis à disposi-

Travail au noir

Un premier bilan sur le travail au noir dans le secteur de la construction a été établi après 500 jours d'activités des deux délégués. 586 contrôles effectués – concernant 1286 personnes – ont donné lieu à 422 transmissions de rapports aux autorités compétentes, représentant le 72 % des vérifications. Les branches d'activités présentant le plus d'anomalies sont la maçonnerie et le génie civil (40 %) et la plâtrerie et peinture (23 %). Au total, sur les 300 travailleurs exerçant une activité non déclarée, la masse salariale (y compris vacances et 13^e salaire) – estimée en tenant compte de 2 mois d'activité – pourrait s'élever à 3 mios.

Par ailleurs, le Canton poursuit ses pourparlers avec le secteur «hôtellerie-restauration», afin de mettre en place une convention avec les partenaires sociaux.

tion des ORP 2200 mesures actives. De son côté, l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE) a poursuivi son travail de recherche, d'analyse et d'information pour l'établissement d'une stratégie pertinente.

En ce qui concerne les demandes d'autorisations de travail – tous secteurs et types de permis confondus – elles ont passé de 26 553 en 1999 à 29 225 en 2000 (10 % de plus). Le contingent cantonal de permis B a été fortement sollicité et le Canton s'est vu contraint de demander des unités supplémentaires.

Dans ce domaine, l'Etat a désapprouvé deux points essentiels de l'Ordonnance fédérale sur le statut des ressortissants

Police du commerce

Le projet d'exposé des motifs et projet de loi sur les auberges et les débits de boisson est actuellement examiné par une commission du Grand Conseil. Il propose notamment la délégation de compétence aux communes pour délivrer les patentes et fixer les plages horaires d'ouverture, la libéralisation des horaires d'exploitation et la réduction du nombre de patentes. La formation professionnelle prend également une importance accrue.

Le projet de loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeux, prévoyant entre autres que toutes les demandes de concessions doivent être acceptées, non seulement par la Confédération, mais également préavisées par l'Etat de Vaud et les communes concernées, a également été accepté par le Conseil d'Etat.

Le Service de l'agriculture a déclaré la guerre au feu bactérien. Ici, Philippe Chapuis, chef de la Station cantonale d'arboriculture (SCA).



des pays non membres de l'UE et de l'AELE: la centralisation fédérale des compétences d'octroi d'autorisations ainsi que les contingents annuels attribués à l'ensemble de la Suisse.

Caisse de chômage

La Caisse publique cantonale vaudoise de chômage (CPCVC) a mis en place une politique de proximité, d'une part en ouvrant une nouvelle agence à Morges et, d'autre part, en rattachant les assurés des districts de Payerne et d'Avenches à l'agence du Nord Vaudois. Un intérêt tout particulier a été porté à l'accueil des chômeurs et au paiement des indemnités. Une «hot line» a également été mise à disposition des partenaires

Enfin, le Service de l'emploi a géré l'augmentation du nombre de dossiers de l'inspeccion du travail, notamment en matière de harcèlement psychologique. Il a élaboré le contrat-type de travail dans l'agriculture adopté par le Conseil d'Etat.

Logement

Le groupe de réflexion sur le devenir de la politique du logement – constitué en 1999 – a continué ses travaux au cours de l'année écoulée. Ses remarques et déterminations serviront de fondement à une analyse de fond, qui contribuera à définir la politique cantonale pour les années à venir.

Sur le plan du marché du logement, la tendance marquée depuis la fin des années 90 du retour de la pénurie s'est poursuivie en 2000.

Si la tendance se confirme, 2001 pourrait voir atteint le seuil de pénurie généralement reconnu, c'est-à-dire le pourcen-

tage de 1,5 % de logements vacants par rapport au parc locatif.

En ce qui concerne les tâches relatives à l'aide au logement, le Service a procédé à 30 examens techniques et financiers pour de nouveaux projets de construction, à la fixation du revenu locatif de 232 immeubles, représentant 6000 logements, à 420 contrôles des conditions d'occupation des locataires et à 450 contrôles des conditions des ayants-droits à l'abaissement supplémentaire de la Confédération.

Au 31 décembre, 6730 logements étaient au bénéfice d'une aide financière, représentant une participation cantonale de 13,4 mios.

Agriculture

Face à l'ampleur qu'a pris le feu bactérien, les nombreuses mesures préventives décidées en 1999, se sont généralisées en 2000. Le Service – tout particulièrement la Station cantonale d'arboriculture – a déclaré la guerre à cette grave maladie, non seulement en éliminant les végétaux atteints mais également les plantes hôtes très sensibles non encore contaminées.

De plus, le phénomène de la vache folle (ESB) a incité les responsables à accorder un soutien financier cantonal au marché de la viande bovine, espérant ainsi atténuer les effets de la crise européenne de cette épizootie.

Viticulture

«Les vins du millésime 2000 se révèlent solides, amples, d'une grande complexité et d'un fruité généreux!», selon le chef de l'Office cantonal de la viticulture. C'est dire que la récolte de l'an dernier a donné satisfaction.

Une modification a été apportée au règlement sur les appellations d'origine contrôlées (AOC) des vins vaudois. Ainsi, le Salvagnin pourra désormais être issu, non seulement de Pinot Noir et/ou de Gamay, mais également des autres cépages européens rouges autorisés dans le canton. Quant aux vins

blancs d'AOC, ils ne pourront être coupés qu'avec un autre vin blanc vaudois d'AOC.

Afin d'éviter un effondrement des prix en cas de surproduction avérée qui pourrait entraîner la mise en place d'un système plus contraignant, un dispositif de «plafond limite de classement» a également été introduit; contesté par 22 membres de la section vaudoise de l'Association suisse des vignerons-encaveurs (sur un total de 760 encaveurs vaudois), il a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif.

Selon les directives fédérales, le Service a encore pris 8012 décisions relatives aux prestations et redistribué 191 mio à des personnes physiques au titre d'aide à l'agriculture.

Promotion

Promouvoir l'économie agricole vaudoise est l'une des importantes missions de ce secteur. Ainsi, outre des contributions versées à des coopératives et associations, le Service a activement collaboré à la certification des produits agricoles en vue de l'obtention d'une AOC ou d'une IGP.

Il a également participé à l'organisation de la présence vaudoise au Salon des Goûts et Terroirs à Bulle, à l'étape lausannoise du Tour de France et à la foire d'automne à Bâle.

Enfin, il a élaboré un projet de document visant à créer un organisme de promotion des produits et de l'image du Canton et, avec l'appui du Service de l'économie et du tourisme ainsi que des milieux agricoles, a mis en place un groupe de travail pour la promotion des produits touristiques, agricoles et artisanaux, chargé de développer le concept ART DE VIVRE.

Formation

Les structures nécessaires à l'apprentissage de «gestionnaire en économie familiale (GEF)» en vue de l'obtention d'un certificat fédéral de capacité ont été mises en place. C'est ainsi que l'Ecole ménagère rurale de Marcelin a été rebaptisée «Ecole de gestion en économie familiale».

Le Service a également assuré la formation professionnelle dans les Ecoles de

fromagerie et d'industrie laitière de Moudon – laquelle, par ailleurs, a reçu sa certification – et de Grange-Verney.

Vétérinaire cantonal

Selon la continuation du plan de contrôle demandé par la Confédération, le vétérinaire cantonal a fait procéder à 945 prélèvements pour la recherche d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Aucun cas n'a été décelé dans le Canton malgré une inquiétante deuxième vague européenne de la crise de la vache folle.

Dans le cadre plus général de l'épidémiologie, 2488 examens ont été effectués dans 67 exploitations.

La lutte contre le varron (hypodermose) s'est soldée par un succès. Suite à un programme officiel de lutte contre cette parasitose entrepris en 1998 dans tous les cantons romands puis, en 1999, dans les zones où le varron est endémique, une forte diminution des cas a été constatée. Un nouveau contrôle officiel aura lieu en 2001 pour établir un bilan final.

En ce qui concerne la prévention des mauvais traitements envers les animaux, 95 enquêtes et 178 visites sur le terrain ont été nécessaires. 5 cas ont donné lieu à des interdictions de détention et 24 cas à des prononcés de l'autorité judiciaire.

Enfin, 18 autorisations de détention d'animaux sauvages ont été accordées – dont 3 renouvellements – après contrôle des conditions de détention.

Bureau de l'égalité

Le Bureau de l'égalité s'est penché principalement sur deux dossiers: l'égalité au travail et la diversification des choix de formation.

«Réagissons», telle a été la formule choc choisie pour la campagne pour l'égalité des sexes dans la vie professionnelle. Cette opération, financée par la Confédération à l'aide des fonds prévus à cet effet dans la Loi fédérale sur l'égalité, a plus particulièrement voulu sensibiliser la Suisse romande aux problèmes des discriminations sexistes en matière salariale et de promotion professionnelle.

Sur le plan interne à l'administration cantonale, des propositions pour une meilleure promotion des femmes ont été adressées au Service du personnel en regard de la nouvelle loi cantonale. Ces mesures font suite à l'enquête effectuée au sein du personnel de l'Etat.

Dans le cadre de la gestion des garderies de l'administration cantonale, un projet d'agrandissement de Mosaïque a été élaboré et négocié avec le CHUV. L'objectif est d'augmenter de 22 places la capacité d'accueil de cette structure, un agrandissement qui impose des travaux importants et prendra effet en été 2001. En outre, Carambole a ouvert une section d'accueil pour écoliers en août 2000.

Une surcharge de travail du groupe Impact est survenue durant le premier semestre. Une rallonge financière a finalement été accordée, qui a permis l'augmentation du taux d'activité des médiateurs et le déménagement du groupe Impact dans des locaux appropriés.

Enfin, 1317 personnes ont sollicité le Bureau par téléphone ou pour un entretien.

Le Département des infrastructures est composé des services suivants, qui totalisent 746,94 postes ETP (= équivalents temps plein):

• Secrétariat général:	37,70 ETP
• Routes:	582,60
• Aménagement du territoire:	36,65
• Information sur le territoire:	21,76
• Bâtiments:	46,13
• Transports:	6,10
• Améliorations foncières:	16,00

L'année en quelques chiffres

Ce département gère plus de 60% des investissements de l'Etat de Vaud, soit 105 millions de francs de dépenses nettes sur un total de 173 millions (comptes 2000).

4700: le nombre de demandes de permis de construire enregistrées à la Centrale des autorisations en 2000 (4027 en 1999, 4030 en 1998, 3693 en 1997).

19,258 millions de francs: le montant des investissements nets pour la construction de routes cantonales.

161 millions de francs ont été engagés pour la construction des autoroutes; 14% sont à la charge du Canton et 86% de la Confédération.

En 2000, le service hivernal des routes cantonales a nécessité l'utilisation de 6800 tonnes de sodium (13 970 en 1999), 20 tonnes de calcium (106 en 1999), 0 m³ de gravier (386 m³ en 1999) et la pose de 38,6 km de pare-neige (41,3 km en 1999).

21,15 millions de francs: c'est, au 31 décembre 2000, la totalité des engagements financiers depuis le début de la mise en œuvre de la politique des pôles.

11,86 millions de francs: c'est le montant accordé en faveur des améliorations foncières en 2000.

En 2000 comme en 1999, le métro M2 et le plan directeur cantonal ont été les projets majeurs du Département des infrastructures qui gère des dossiers s'inscrivant dans le moyen, voire le long terme.

Le M2 fait sa campagne

Arrivé au terme des études d'avant-projet, le M2 a été mis à l'enquête publique en septembre 2000 et a commencé à se faire mieux connaître du grand public grâce notamment à une exposition itinérante et à des conférences publiques. Le peu d'oppositions exprimées pendant l'enquête publique tend à montrer que le projet rencontre un réel succès.

Après la réception des soumissions pour le génie civil et l'équipement, le budget a dû être réévalué: des 450 millions de francs initialement prévus, il a passé à 647 millions. Les responsables du projet ont passé les dernières semaines de 2000 à rechercher des économies, sans porter atteinte aux performances du système.

Les essais d'adhérence confiés au Centre de tests dynamiques de Vauffelin près de Bienne et à la Haute école spécialisée bernoise ont permis de confirmer la faisabilité et la fiabilité d'un métro sur pneus sur les déclivités lausannoises.

Plan directeur cantonal: démarche de concertation

Suite au refus du Grand Conseil en septembre 1999 d'entrer en matière sur le projet de révision du plan directeur cantonal de 1987, le Conseil d'Etat a intégré les remarques formulées et décidé d'élaborer «Un nouveau plan directeur cantonal» en procédant au bilan du plan

de 1987 et en associant dès le début de cette révision tous les partenaires de l'aménagement du territoire.

Une démarche de concertation a été lancée dès le mois de juin, par le biais de différents forums d'échange, auxquels ont été conviés les communes, les régions, les préfets, de nombreuses associations représentant la société civile et des experts. Trois séries de forums ont eu lieu durant l'année: géographiques (juin - juillet), thématiques (septembre - octobre) et géographiques (novembre). Sur les 1500 invitations, plus de 800 personnes ont participé activement à ces journées. En parallèle, des études thématiques ont été lancées sur les thèmes principaux (territoire rural, paysage, ville et territoire urbanisé, transports et mobilité, économie, etc.).

Sur la base des attentes formulées et des enjeux relevés par les participants lors des différents forums, ainsi que des analyses et études thématiques, le Service de l'aménagement du territoire a commencé à élaborer un avant-projet de lignes di-

Réorganisation de la fonction architecte

Une étude conduite sous la direction du DINF a conclu qu'un regroupement complet des architectes de l'Etat, répartis dans 9 services et 6 départements, n'apporterait pas les économies annoncées dans le cadre de la Table ronde (soit 520 000 francs dès 2002). Toutefois, des mesures de réorganisation interne pourraient améliorer l'efficacité de la gestion du parc immobilier de l'Etat et produire des économies à moyen terme (soit environ 300 à 400 000 francs dès 2003).

Après une année de pourparlers, le Département des infrastructures, représenté par son chef Philippe Biéler, et six communes de l'ouest lausannois, représentées par leurs syndics, ont signé un accord scellant leur décision d'unir leurs efforts pour gérer l'aménagement urbain de l'ensemble de cette région.



rectrices (les grands principes du plan directeur) selon les objectifs du développement durable. Ces lignes directrices seront mises en consultation officielle en avril – juin 2001.

Mis à part ces deux projets majeurs pour l'avenir du canton, le Département des infrastructures a vu progresser ou aboutir des projets d'intérêt plus régional, voire local, mais qui sont exemplaires de ses activités et le fruit d'une collaboration avec ses partenaires.

Enneigement artificiel: directives publiées

La réalisation d'installations d'enneigement artificiel rencontrant des difficultés lors des procédures d'octroi de permis de construire, le Département des infrastructures a adopté, le 26 octobre 2000, des directives relatives à la construction et à l'exploitation d'installations d'enneigement artificiel. Ces directives sont ba-

sées sur les propositions du rapport final d'étude d'un bureau privé qui tient largement compte de la consultation des partenaires intéressés. Le but est de permettre une approche d'ensemble des projets envisagés à court et moyen terme par les sociétés de remontées mécaniques. Les directives sur l'enneigement artificiel constituent un document de référence définissant les intentions de l'Etat en la matière, basées sur diverses législations en vigueur.

Ouest lausannois: Etat et communes collaborent

Les communes de l'Ouest lausannois ont connu et connaissent encore une forte expansion, dont de nombreux projets commerciaux ou de loisirs qui génèrent une charge de trafic toujours plus forte. Le réseau routier est souvent à la limite de la saturation; les problèmes de pollution de l'air et de bruit, de sécurité, de capacité et de fluidité du trafic vont en s'accroissant. Les longs pourparlers entre l'Etat et les communes pour aborder la problématique de manière globale et à l'échelle de la région ont abouti, le 20 novembre, à la signature d'une convention.

Ainsi les communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Villars-Ste-Croix et le DINF ont décidé d'unir leurs efforts pour gérer l'aménagement urbain de l'ensemble de la région. Ils se sont engagés à piloter en partenariat une étude qui permettra de définir l'ensemble des mesures d'aménagement à même de poursuivre le développement régional, dans le respect de ce territoire et de ses habitants. Cette

étude portera sur le réseau routier, les déplacements, le trafic, l'urbanisation, les espaces publics et le paysage. Un moratoire d'une année sur les nouveaux projets d'activités commerciales et de loisirs générateurs d'un important trafic a été instauré.

Abonnement rail + bus pour la Riviera

Les entreprises de transports publics et l'Etat de Vaud ont conclu un accord permettant la création d'une entente tarifaire dans la Riviera. Cette nouvelle offre «Riviera Plus» a été introduite le 1^{er} août 2000. L'abonnement combiné rail + bus vise les clients des chemins de fer régionaux de la Riviera afin de leur permettre de voyager sur les lignes de bus d'agglomération des VMCV (Vevey – Montreux – Chillon – Villeneuve), zones de Vevey et/ou de Montreux, avec un seul titre de transport et en bénéficiant d'un prix attractif.

Un concours pour réaménager la route Grandson – Vaumarcus

Un concours d'idées a été lancé en octobre 2000 par le Département des infrastructures et les communes de Grandson, Onnens, Corcelles-près-Concise et Concise en vue du réaménagement de la route cantonale entre Grandson et Vaumarcus. A la fin 2004, quand l'autoroute A5 actuellement en chantier sera en service, la route cantonale sera délestée d'une part importante du trafic (aujourd'hui 16 000 véhicules par jour). La route et ses abords pourront alors avoir une nouvelle vocation.

Protection du Mormont: le plan entre en force

Mis à l'enquête publique en juin 1999, le plan d'affectation cantonal du Mormont, sur le territoire des communes d'Eclépens, La Sarraz, Bavois et Orny, est entré en force à la fin octobre, après le retrait des derniers recours. Ce plan permet la préservation des valeurs naturelles de ce site inscrit à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) et la poursuite de l'exploitation du massif calcaire par la cimenterie de HCB.

Pas de fusion de services au DINF

Le 11 octobre 2000, le Conseil d'Etat décidait de renoncer à la proposition de la Table ronde de fusionner trois services du Département des infrastructures qui sont en charge du territoire (aménagement du territoire, information sur le territoire et améliorations foncières). Cette décision se basait sur les rapports de deux études confiées à

des consultants externes. L'une portait sur les avantages et inconvénients d'une fusion sur le plan institutionnel et organisationnel, l'autre sur les possibilités de synergies administratives. Cependant, ainsi que le suggèrent ces rapports, des ajustements sont possibles dans l'organisation et la clarification des missions.

Le concours d'idées est ouvert à tous les architectes, urbanistes et architectes-paysagistes établis en Suisse et en Europe. Il se déroulera en deux phases. Pour le 1^{er} tour, le périmètre va des rives du lac jusqu'au tracé de l'autoroute en construction, et de la place du Château à Grandson jusqu'à la frontière Vaud-Neuchâtel. Comme le précise le règlement-programme, les participants doivent présenter un concept qui permettra «une nouvelle valorisation des espaces publics et l'instauration d'un dialogue entre le paysage (dans son sens le plus large) et l'usage de la route, par la prise en compte des éléments naturels et construits, hors localités». En outre, les préoccupations liées au développement durable doivent être intégrées dans la problématique.

Nyon: un sondage et un concours pour l'amphithéâtre romain

Interrogée par sondage, la population de la région nyonnaise pense, de manière unanime, qu'il faut conserver et mettre en valeur l'amphithéâtre gallo-romain de Nyon. Elle a plébiscité largement l'idée d'aménager un site archéologique et de spectacles. Le Département

des infrastructures et la Municipalité de Nyon ont décidé de suivre l'orientation souhaitée par la population. L'aspect archéologique sera prédominant et la lisibilité du monument antique devra être garantie. Un soin particulier sera donné à l'intégration du monument dans la dynamique urbaine de la ville.

Au vu de l'ampleur des travaux et de la complexité de la problématique, il a été décidé d'organiser un concours de projet international à deux degrés. Le coût des travaux pour ces aménagements est estimé à environ 7 millions de francs.

Pôles de développement économique: oui à la poursuite du projet

La politique des pôles de développement, gérée en collaboration avec le Département de l'économie, a fait l'objet d'une évaluation par la société Evaluanda sur la base de laquelle le Conseil d'Etat a rédigé un rapport qui a été présenté en novembre au Grand Conseil. Ce rapport dresse un bilan de la première phase de mise en œuvre de la politique des pôles et détermine la position du Conseil d'Etat sur les adaptations qu'il préconise pour la poursuite de cette politique. Le Grand

Conseil a approuvé à une large majorité les conclusions de ce rapport, notamment sur la poursuite du projet conformément au décret du 11 novembre 1996 et aux adaptations prévues dans le rapport du Conseil d'Etat.

Sur cette base, le Groupe opérationnel des pôles (GOP) élaborera un programme d'actions pour la poursuite de la mise en œuvre de la politique, d'une part au niveau général du canton et d'autre part à l'échelle des 33 sites stratégiques constituant les 19 pôles de développement.

Développement durable: des projets et des réalisations

Déjà au stade du concours d'architecture et afin de faire une véritable percée en matière d'écologie dans le domaine construit, les concurrents sont invités à innover sur la base de nouveaux critères compatibles avec le développement durable (Centre de Bursins, gymnase de la Broye, Tribunal d'arrondissement du Nord vaudois, etc.).

Les travaux de rénovation-reconversion de l'édifice de l'ancien Arsenal d'Yverdon-les-Bains ont été conduits dans le respect des principes du développement durable, en un temps record (une année). Preuve en outre été donnée que l'économie et l'écologie ne se contredisent pas forcément.

Journées du patrimoine: grand succès vaudois

La septième édition des Journées européennes du patrimoine dans le canton était placée sous le thème du patrimoine



L'environnement est pris en compte dans le cadre de la construction de l'autoroute A1: non loin du pont sur la Mentue, la gravière de Vursis a été revitalisée; elle est devenue le siège d'un biodiversité peu commune.

du 20^e siècle. Elle s'est déroulée les 9 et 10 septembre et a rencontré un immense succès populaire: plus de 23 000 personnes ont visité un des sites ou musées ouverts à cette occasion. Le record de fréquentation est détenu par le siège mondial de Nestlé à Vevey qui a vu défiler pas moins de 6000 visiteurs. Ces résultats ont parfois dépassé les prévisions les plus optimistes des organisateurs: on a ainsi dû refuser du monde sur les sites des villas Karma et Kenwin (à La Tour-de-Peilz).

L'expérience de ces deux journées confirme l'intérêt grandissant d'un public large et varié pour le patrimoine du 20^e siècle, public attiré par la découverte et le plaisir, mais aussi par l'opportunité de contacts et d'échanges avec les professionnels de la conservation du patrimoine et de la restauration.

Autres réalisations et projets lancés en 2000:

- Adoption par le Grand Conseil de projets importants présentés par le DINP: plan directeur des rives du lac Léman, modification de la loi sur les transports publics (adaptation du financement des prestations de transports publics et sa répartition entre l'Etat et les communes), crédits pour la nouvelle gare souterraine du Nyon-Saint-Cergue-Morez en ville de Nyon, pour la pour-

suite des études pour la route H 144 Villeneuve – Les Evouettes, pour la salle du Grand Conseil (comprenant notamment l'aménagement de l'aula du Palais de Rumine qui accueillera le Parlement de manière temporaire), pour la cathédrale de Lausanne (consolidation de la nef et fermeture du portail peint), pour l'aménagement du carrefour du Galicien entre Lausanne et Prilly, etc.

- Poursuite des grands chantiers routiers et autoroutiers: A 5 Grandson – Vaumarcus, A 1 entre Yverdon-les-Bains et Payerne et évitement de Cheseaux.
- Mise en service, le 28 mai 2000, du prolongement du chemin de fer Lausanne – Echallens – Bercher jusqu'à la place du Flon à Lausanne.
- Mise en œuvre du nouveau concept de remaniement parcellaire de terrains à bâtir: ce nouveau concept, en vigueur depuis avril 1998, répond à l'attente de plusieurs communes et marque un développement des activités du Service des améliorations foncières.
- Constitution de syndicats d'améliorations foncières: plusieurs études préliminaires ont abouti à la constitution de syndicats (remaniement parcellaire agricole de 2^e génération de Sugnens, syndicats de remaniement parcellaire en terrains à bâtir du Giron à Orges et des Côtes de Fenil à Corsier-sur-Vevey).

- Sauvegarde de l'Auberge de l'Ours à Ormont-Dessus: intervention du département pour faire stopper les travaux non autorisés sur ce bâtiment inscrit à l'inventaire et négociation avec la commune, propriétaire de l'Auberge, pour revoir le projet de rénovation de l'immeuble.

- Consultation en ligne des données cadastrales: la mise en œuvre de la «GéoStation cadastre» permet aux professionnels et aux profanes de visualiser le cadastre en un point quelconque du territoire. Ce nouvel outil permet d'obtenir avec beaucoup de facilité des renseignements qui nécessitaient auparavant la consultation des plans cadastraux au registre foncier ou chez le géomètre conservateur (adresse: www.geoplanet.vd.ch).
- Certification du Service de l'information sur le territoire: le service a achevé avec succès la démarche de mise en œuvre d'un système qualité selon la norme ISO 9001-2000. L'effort consenti au long des deux années consacrées à ce projet, financé par la Démarche de modernisation, permettra de réaliser de façon plus performante les projets de modernisation et d'automatisation des processus du service.
- Aménagement du territoire et constructions: mise en consultation des modifications du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RATC); l'objectif est de mettre en œuvre les nouveaux instruments (plan directeur localisé et plan de quartier de compétence municipale) et d'adapter les règles de construction à l'évolution des normes techniques professionnelles.

Le Département des finances était composé en 2000 des services suivants (ETP = équivalent temps plein):

• Secrétariat général	10,80 ETP
• Administration des impôts	644,78
• Finances	21,80
• Personnel	40,40
• Centre informatique	105,68
• Registre foncier	98,76
• Direction, planification et stratégie informatiques	12,40
• Recherche et information statistiques	25,20
• Gérances et achats	61,52
• Contrôle cantonal des finances	15,0

L'année en quelques chiffres

Le Département des finances gère un certain nombre de budgets transversaux. A ce titre, il gère

- 2 719,9 millions de revenus d'impôts
- 212,6 millions d'amortissements
- 327,2 millions de charges d'intérêt
- 30,5 millions de loyers payés à des tiers pour des localisations de l'Administration cantonale
- 1 775,7 millions de charges salariales.

Comme de nombreux secteurs de l'Etat, le Département des finances entreprend des réformes considérables. Comme il abrite plusieurs services qui jouent un rôle transversal, il a participé activement à la modernisation d'autres pans de l'Etat. Par nature, toute mutation d'une certaine ampleur s'étale sur plusieurs années. Celles qui sont lancées ont donc suivi leur chemin en 2000, de manière souterraine ou publique, selon leur importance intrinsèque et selon la publicité qui leur était faite.

Réformes et modernisations

L'Administration cantonale des impôts a poursuivi sa modernisation baptisée «Harmonie 2006». Nous en parlerons plus bas. Nous ferons de même pour le principal dossier du Service du personnel, soit le projet de nouveau statut couplé avec une réforme de la caisse de pension.

Le Registre foncier s'est impliqué dans le processus de réorganisation du territoire baptisé MERITE. Il a aussi continué son informatisation. Dans ce cadre, il a ouvert un site Internet (www.rf.vd.ch). Il permet aux professionnels de l'immobilier de consulter à distance les données du Registre foncier.

Le Secrétariat général a accueilli la nouvelle unité informatique départementale.

De son côté, le Service de recherche et d'information statistiques a développé son réseau de données avec le canton de Genève et la France voisine, ainsi que son centre de compétences en matière d'enquête de satisfaction auprès des usagers et des collaborateurs de l'Etat.

Le Service des gérances et achats a mené à bien l'épineuse question du loyer des cures. Dans le cadre de la revalorisation des revenus du patrimoine immobilier et de la réduction de l'écart entre le loyer des cures et ceux du marché souhaités par le Conseil d'Etat, la Commission des cures a procédé à une analyse approfondie. Le gouvernement a adopté un règlement sur l'occupation des 150 cures vaudoises; il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le même service a mené à bien l'achat du terrain qui devra accueillir le futur gymnase intercantonal de la Broye. Il a surtout réalisé le premier inventaire financier complet de l'ensemble du patrimoine immobilier de l'Etat de Vaud.

D'autres réalisations

A ces entreprises de longue haleine, il faut ajouter des événements ponctuels qui ont marqué la vie de tel ou tel service.

La Centrale d'achats de l'Etat de Vaud, qui dépend du Service des gérances, a accueilli en son sein le Centre d'édition qui était jusqu'alors rattaché physiquement et administrativement au Centre informatique de l'Etat de Vaud, à Lausanne. Ce centre d'impression s'occupe notamment d'imprimer les bordereaux et les factures de l'Etat. Le déménagement au Mont-sur-Lausanne assure une meilleure sécurité des installations et une plus grande confidentialité des données.

La Centrale d'achats a également mis sur pied un projet nommé «Courrier 2001». Un accord avec la poste permet ainsi de pallier la disparition de l'affranchissement à forfait pour le courrier de l'Etat.



En septembre 2000, Francis Randin (à g.), chef du Service des finances, et Charles Favre, chef du DFIN présentent le budget 2001 de l'Etat.

Le Service de recherche et d'information statistiques a épaulé son grand frère, l'Office fédéral de la statistique, pour mener à bien le recensement fédéral qui a lieu tous les dix ans. Dans le même temps, le Secrétariat général s'assurait de la protection des données pendant la récolte des questionnaires.

Il convient maintenant de s'arrêter plus longuement sur quatre chantiers prioritaires. Il s'agit de l'alliance informatique avec le canton de Berne, de la future loi sur le personnel, de la mise sur pied de la loi sur les impôts, ainsi que du nouveau statut de la Banque cantonale vaudoise. A cela, il faut ajouter un regard sur la situation des finances cantonales.

Une informatique cantonale apte à répondre aux défis

L'informatique vaudoise a commencé l'an 2000 par l'épreuve du feu.

Pendant le réveillon de l'an 2000, environ 80 informaticiens veillaient au grain. Il s'agissait de déterminer si l'informatique cantonale résisterait au changement de millésime. Grâce à leur vigilance, grâce aux précautions prises auparavant par plusieurs centaines de collaborateurs de l'Etat, aucun incident digne d'être relaté ne s'est produit. En outre, le coût du passage de l'an 2000, budgétisé à 18,3 millions de francs s'est finalement élevé à 15,3 millions, dégageant ainsi un solde positif de 3 millions.

Pourtant, tel n'est pas l'événement informatique le plus notable pour cette année. En effet, l'an 2000 a vu l'aboutissement du projet «Integris», qui vise à confier l'exploitation des infrastructures infor-

matiques centrales et décentralisées de l'Etat de Vaud à la société bernoise Bedag Informatik. Pendant l'automne, les conseils d'Etat vaudois et bernois ont signé l'accord de collaboration. L'exécutif vaudois s'était auparavant assuré de la faisabilité et de la solidité du projet. Le Grand Conseil a entériné cette alliance à la fin de l'année. Reste un recours pendant au Tribunal fédéral exigeant que cette alliance soit soumise au référendum.

Malgré ce contretemps, la collaboration a pu entrer partiellement en vigueur au 1er janvier 2001. Cet accord permettra de profiter de l'infrastructure disponible à Berne et d'éviter de lourds investissements qu'il aurait fallu consentir pour assurer à moyen terme la sécurité et, même, la pérennité de l'informatique vaudoise. Sans cette alliance, le canton aurait dû se doter d'un nouveau centre informatique devisé à 30 ou 40 millions de francs.

Si l'exploitation informatique est désormais en main bernoise, les décisions stratégiques se prennent toujours à Lausanne.

C'est aussi à Lausanne que continueront de travailler les collaborateurs du secteur exploitation du Centre informatique de l'Etat de Vaud. Ils se sont vus offrir un contrat d'engagement par la société Bedag.

Un statut du personnel tout neuf

Le nouveau statut du personnel et la loi modifiant la loi sur la caisse de pension visent à moderniser la fonction publique. Notamment, le statut proposé supprime la nomination. Un engagement par contrat de droit administratif le remplace. Il diminue aussi le temps de travail tout en

Un nom bucolique pour la gestion du personnel

Il faut prononcer «Gedo» comme «jet d'eau». Gedo n'est pas une faute d'orthographe, mais un acronyme pour «Gestion des effectifs et décisions d'organisation». Le Service du personnel a ainsi mis sur pied une réforme de la gestion du personnel, qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2001.

Il s'agit essentiellement de mieux contrôler les effectifs et les flux du personnel et d'anticiper les besoins. La directive Gedo limite et régleme également la création de nouveaux postes en cours d'année.

Cette nouvelle gestion a impliqué notamment l'engagement de responsables de ressources humaines dans chaque département.

augmentant le nombre de jours de vacances. Il instaure aussi un salaire minimum. Il favorise la formation continue et maintient le principe des augmentations annuelles et de l'indexation des salaires. En revanche, le projet de loi sur la Caisse de pension réforme le financement du deuxième pilier (il s'agit pour les collaborateurs de l'Etat d'une augmentation de la déduction de coordination et d'une hausse, modeste, de leur cotisation). Ce projet s'avère ainsi financièrement neutre.

Le projet a suscité des oppositions fermes de deux des trois associations de fonctionnaires, le Syndicat des services publics et la fédération SUD. Toutefois, en début 2000, le Conseil d'Etat a trouvé un terrain d'entente avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF), qui



L'Administration cantonale des impôts prend les mesures nécessaires pour passer à la taxation annuelle. Tout comme aujourd'hui les personnes morales, les personnes physiques bénéficieront d'une taxation annuelle dès 2003.

a toujours maintenu un dialogue constructif. Les deux autres syndicats ont lancé un appel à une grève et à une manifestation. Les collaborateurs de l'Etat les ont peu suivies.

L'accord avec la FSF a conduit à une consultation préalable de tous les fonctionnaires. Après quelques péripéties, il s'est avéré que ceux-ci approuvaient majoritairement le projet de nouveau statut par 51,2% d'opinions favorables contre 42% d'avis opposés. Cela avec un taux de participation s'élevant à 43,45%. Une commission du Grand Conseil travaille depuis lors sur le projet qui sera soumis en 2001 au Parlement.

En marge du nouveau statut, le Conseil d'Etat a décidé de revaloriser l'apprentissage au sein de la fonction publique. Il s'agit d'harmoniser les conditions d'apprentissage à l'Etat, de promouvoir le nombre de places et d'élargir le champ de connaissances des jeunes tout en développant leur autonomie. Cette revalorisation de l'apprentissage aboutira à une plus grande adéquation entre le profil professionnel des jeunes et le marché de l'emploi.

Politique fiscale

L'Administration cantonale des impôts continue sa modernisation. Elle a notamment mis sur pied des centres de compétences régionaux. Pour améliorer la perception, elle a décentralisé un certain nombre de tâches. En particulier, dix inspecteurs fiscaux travaillent désormais dans les régions. Il faut ajouter la mise en place en été 2000 d'une structure comprenant cinq postes à plein temps pour recouvrer les dettes fiscales (contentieux et actes de défaut de bien). Pendant cette période, elle a résorbé le retard de la taxa-

tion sur les personnes morales, un retard dû au passage de la taxation annuelle en 1995. En 2000 également, le Conseil d'Etat a créé 13 postes d'inspecteurs fiscaux selon une mesure préconisée par la Table Ronde sur les finances cantonales en 1999. Dans le même temps, l'Administration cantonale des impôts a réussi à repourvoir une bonne partie des postes vacants dans le service.

Le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi d'impôts en juillet. Après les amendements des députés, cette loi a un effet neutre sur les revenus fiscaux. Cette loi favorise les petites et moyennes entreprises. Elle est également favorable aux familles, en particulier de la classe moyenne. Elle instaure notamment une déduction pour frais de gardes. Elaborée par le Conseil d'Etat en 1999, elle entre en vigueur en janvier 2001 et permet aussi à l'Etat de Vaud de répondre aux exigences fédérales exprimées dans la Loi d'harmonisation des impôts directs.

Les effets de la reprise économique dans la perception des impôts sur les personnes physiques ne se feront sentir qu'en 2001, début d'une nouvelle période fiscale. Il faut noter que l'Administration cantonale des impôts prend les mesures nécessaires pour passer à la taxation annuelle. Tout comme aujourd'hui les

personnes morales, les personnes physiques bénéficieront d'une taxation annuelle dès 2003.

Les finances cantonales

Dans le même temps, le Conseil d'Etat a persévéré dans sa politique de transparence financière. Le Contrôle cantonal des finances a approuvé les comptes 1999, tout en émettant une réserve technique au sujet des provisions sur débiteurs. Le Conseil d'Etat a donc décidé de provisionner dans l'immédiat les risques sur débiteurs fiscaux. Cette mesure de transparence a alourdi le déficit 2000 de 38 millions de francs. En raison d'autres facteurs, comme les dévastations de la tempête Lothar et la hausse des taux d'intérêt, le déficit a encore crû. Les comptes 2000, avant révision et approbation par le Contrôle cantonal des finances, affichent un déficit total de 418 millions. L'ampleur de ce déficit s'explique aussi par la taxation bisannuelle des personnes physiques. Cependant, le problème essentiel réside dans la trop forte croissance des charges que connaît le canton.

A la différence des comptes 2000, le déficit 1999 ne s'élevait qu'à 199 millions de francs, soit la perte la plus basse depuis 1991. Le budget 2001 prévoit un déficit voisin, de 196 millions.

Une bien vieille loi

Le Service des finances a planché en 2000 sur une ambitieuse révision de la Loi sur les finances. Il la complète par un règlement d'application.

La loi a certes été modifiée en 1996 pour permettre la création du Contrôle cantonal des finances et introduire le contrôle de gestion. Reste qu'une bonne partie de la loi actuelle date de 1972.

Le règlement aujourd'hui en vigueur remonte à 1930. Il a été enrichi d'un règlement "provisoire", de 1945...

Vu l'évolution de la gestion de l'Etat, il est bien sûr indispensable de changer de nombreuses dispositions de la loi et du règlement.

La révision législative sera soumise au parlement en 2001.



Nouvelle loi sur la Banque cantonale vaudoise

En 2000, le Département des finances a lancé la procédure de consultation sur la révision de la loi sur la Banque cantonale vaudoise.

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la Loi fédérale sur les banques, le Canton entend pouvoir vendre une partie de ses actions, tout en conservant une minorité de blocage (33 1/3% contre un 50,1% aujourd'hui en main du Canton et de l'Etablissement cantonal d'assurance). Il ne s'agit nullement de brader la banque des Vaudois, mais de lui fournir la liberté d'action indispensable et de lui permettre de trouver un partenaire stratégique qui assure son développement à long terme. La Banque cantonale,

aujourd'hui société anonyme de droit public deviendra ainsi une société anonyme de droit privé.

Il reste que la loi garantira le maintien des missions de proximité au service des entreprises et des habitants du canton: la propriété d'un tiers des actions et des droits de vote de la Banque couplée avec des exigences statutaires de majorité qualifiée sur divers points fondamentaux permettront en effet au Conseil d'Etat de s'assurer de l'accomplissement de ces missions. La loi assurera également le maintien du siège de la banque dans la capitale vaudoise.

L'affectation de l'argent que l'Etat engrangera par cette vente n'est pas encore

déterminée. La plus grande part servira à rembourser les dettes du canton.

Le désengagement partiel du capital de la banque, lorsqu'il sera d'actualité, pourra être opéré de plusieurs manières.

L'hypothèse privilégiée est celle de la recherche future, en collaboration avec la banque, d'un partenaire stratégique. Il devra en premier lieu garantir que la banque soit en mesure de remplir les missions qui lui sont confiées. Ensuite, il devra permettre une diversification, en ayant un rôle complémentaire à celui de la banque. Enfin, l'Etat souhaite qu'il puisse s'acquitter d'un prix favorable pour les actions.

ORDRE JUDICIAIRE

Tribunal cantonal

Le Tribunal cantonal dirige l'ordre judiciaire, qui est autonome en matière d'organisation, d'administration et de finances dans le cadre du budget de l'Etat. Il est autorité de nomination et de surveillance de tous les magistrats des autres autorités judiciaires et des fonctionnaires judiciaires, à l'exception de ceux du Tribunal administratif. Il a géré un budget de 110 millions de francs. Il assume des attributions juridictionnelles comme autorité de recours et comme autorité de première et unique instance cantonale pour les affaires pécuniaires d'une valeur litigieuse qui était d'au moins 8000 francs jusqu'au 30 septembre 2000. Ce montant est passé à 100 000 francs le 1^{er} octobre 2000.

Les lois du 17 mai 1999 modifiant notamment la loi d'organisation judiciaire et le code de procédure civile sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2000, consacrant ainsi la disparition des tribunaux de district et la création des tribunaux d'arrondissement. Les tribunaux de district ont déménagé dans leurs nouveaux locaux entre les mois de septembre et d'octobre. Une partie du personnel de la Cour civile (3,5 ETP) a été transférée dans les tribunaux d'arrondissement dès le 1^{er} octobre 2000. Les greffes des anciens tribunaux de prud'hommes (à l'exception de celui de Renens et environs) ont été fermés soit à fin septembre soit à fin octobre. Les juges des tribunaux d'arrondissement pour les affaires patrimoniales et les juges des tribunaux de prud'hommes ont été nommés, au

moins en partie. Le tarif des frais judiciaires en matière civile a été revu et les applications informatiques adaptées. La mutation des dossiers informatiques de l'ancienne à la nouvelle structure a été effectuée le 30 septembre.

A cette même date du 1^{er} octobre 2000, la deuxième partie de la réforme de l'organisation judiciaire vaudoise, soit celle relative à la chaîne civile, est entrée en vigueur. Jusqu'alors, entre 4'000 et 8'000 francs, les justiciables devaient agir devant le tribunal de district, selon la procédure dite ordinaire qui impliquait cinq écritures avant de voir pour la première fois un juge à une audience préliminaire. Dès 8000 francs, ils devaient agir selon la même procédure devant la Cour civile du Tribunal cantonal ce qui impliquait en plus le déplacement à Lausanne pour toutes les audiences. Dans l'organisation nouvelle, la compétence pécuniaire des juges de paix a été élevée à 8000 francs, celle du président du tribunal d'arrondissement siégeant seul à 30 000 francs et celle du tribunal d'arrondissement composée du président et de deux juges des affaires patrimoniales à 100 000 francs. Ce n'est que dès ce montant que les parties devront agir devant la Cour civile du Tribunal cantonal, qui a cependant conservé les dossiers des causes dans lesquelles les valeurs litigieuses étaient de 8000 à 100 000 francs et qui étaient pendantes devant elle au 30 septembre 2000. La Chambre des recours du Tribunal cantonal est devenue autorité de recours cantonale pour les procès dont la valeur litigieuse va de 8000 à 100 000 francs et qui étaient auparavant directement déférés au Tribunal fédéral.

La procédure devant le juge de paix est simple et relativement accessible au justiciable agissant seul, pour qui le recours

à un mandataire professionnel n'est pas obligatoire; devant le président du tribunal d'arrondissement et le tribunal d'arrondissement, s'applique désormais une procédure accélérée qui permettra de juger les affaires plus rapidement et donnera aussi aux justiciables la possibilité de comparaître devant un juge plutôt après la naissance du litige, ce qui devrait permettre de faciliter la conciliation. La procédure ordinaire est réservée aux procès pécuniaires dont la valeur litigieuse est supérieure à 100 000 francs, ceci devant la Cour civile du Tribunal cantonal.

Les litiges qui se situent dans les valeurs litigieuses qui ont été transférées dès le 1^{er} octobre 2000 sont les plus nombreux et l'accès à la justice, qui est un droit fondamental, suppose non seulement l'existence d'un juge mais aussi celle d'une procédure qui ne mette pas hors de cause les justiciables en les obligeant à recourir à des règles compliquées et formalistes ou à engager des frais hors de proportion avec l'enjeu du procès. A cet égard, la réforme est un indiscutable progrès.

Il est aujourd'hui possible d'établir un premier bilan de l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 1999, de la première partie de la réforme de l'organisation judiciaire vaudoise, soit celle relative à la chaîne pénale. Cette réforme a porté les fruits qui en étaient attendus. On avait déjà pu constater à fin 1999 que, bien que l'augmentation de la compétence répressive des juges d'instruction n'ait pu déployer ses effets que durant 3 mois, le nombre des ordonnances de condamnation rendues pas ces magistrats était passé de 3872 en 1998 à 4534 en 1999. Ce nombre est passé à 5413 en 2000, soit 879 de plus qu'en 1999 et 1541 de plus qu'en 1998, si l'on veut

comparer deux années situées en entier, respectivement, dans l'ancien et le nouveau régime. Même compte tenu des oppositions, qui sont en augmentation et qui concernent 7,2 % des ordonnances de condamnation en 2000, ce point important de la réforme a ainsi eu pour conséquence, outre la diminution de la durée de la détention préventive, de décharger les tribunaux de district, puis d'arrondissement, de nombreuses causes correctionnelles et surtout de police, ce qui était indispensable pour leur permettre d'absorber les nouvelles compétences civiles qui sont les leurs depuis le 1^{er} octobre 2000.

Quant à l'augmentation des procès placés dans la compétence du juge de paix, elle devrait trouver un remède dans la réforme de la juridiction de paix, dont le Grand Conseil débattrait en 2001.

Enfin, décidée par le Parlement vaudois le 15 juin 1999, la création d'un registre du commerce centralisé et informatisé pour le canton a également été réalisée en 2000.

Les 19 registres de district, situés dans 12 lieux distincts ont été réunis à Moudon, lieu choisi pour le nouveau registre cantonal. L'intégration des registres de district s'est déroulée progressivement durant le mois de février 2000. Le 29 février 2000, tous les registres de district étaient intégrés.

Parallèlement à la centralisation, le 1^{er} mars 2000 a commencé l'informatisation du registre. Une équipe de 8 personnes a été engagée afin de saisir les 36 000 sociétés inscrites dans le canton. Les fiches des entreprises ont fait l'objet d'une double saisie. Le système informatique procède à une comparaison des deux

saisies. Si les deux saisies sont identiques, les informations sont intégrées dans la base de données. Dans le cas contraire, une personne doit procéder aux corrections. Au début du mois de janvier 2001, 31 000 des 36 000 sociétés étaient déjà disponibles dans la base de données.

Depuis le mois de mai 2000, les dossiers du registre du commerce sont également traités par informatique. Le logiciel choisi permet non seulement de préparer les inscriptions, mais il prend également en charge la comptabilisation des émoluments, de sorte que les factures y relatives sont générées automatiquement depuis le centre de calcul de l'Etat de Vaud. Finalement, depuis le mois de novembre 2000, les inscriptions pour la Feuille officielle suisse du commerce

(FOSC) sont transmises électroniquement à l'Office fédéral du registre du commerce à Berne. Lorsque l'ensemble des données du registre sera introduit dans le système de traitement des données, les informations relatives aux entreprises inscrites pourront être mises à disposition du public sur Internet.

Depuis plusieurs années, les autorités et offices judiciaires doivent faire face à une situation critique qui exige de chacun des efforts considérables. Les travaux liés à la mise en œuvre des réformes citées plus haut ont encore accru cette surcharge chronique et le Tribunal cantonal tient à souligner ici le dévouement, la conscience professionnelle et le sens des responsabilités dont ont fait preuve tous les collaborateurs de l'ordre judiciaire durant cette année écoulée.



Tribunal administratif

Personnel (effectif au 31 décembre 2000) :

Magistrats et personnel en activité (ETP = équivalents temps plein)

	Personnes	ETP
Juges	7	7
Juges suppléants	4	2
Greffiers	12	7,5
Administration	8	7,5
Total	31	24

Généralités

Le Tribunal administratif statue en dernière instance cantonale de tous les recours contre les décisions administratives cantonales ou communales lorsqu'aucune autre autorité n'est expressément désignée par la loi pour en connaître. Le Tribunal administratif statue par section composée d'un juge et de deux assesseurs choisis pour leur compétence et leur expérience professionnelle dans le domaine à juger. Le tribunal est composé de sept juges à plein temps, de quatre juges suppléants à mi-temps, élus par le Grand Conseil ainsi que de cinquante assesseurs nommés par la Cour plénière.

Un nouveau juge suppléant, Me François Kart, a été élu par le Grand Conseil au mois de février 2000 en remplacement de Me Jean-Albert Wyss, qui a démissionné au 30 juin 2000. Avant d'être élu au Tribunal administratif en 1991, Me Jean-Albert Wyss avait présidé pendant de nombreuses années la Commission cantonale de recours en matière de constructions.

Par ailleurs, quatre assesseurs ont démissionné en l'an 2000; il s'agit de Mme Marianne Bornicchia, nommée tuteur général, de Mme Henriette Dénéreaz Luisier, nommée vice-présidente du Tribunal des Prud'hommes de l'arrondissement de Vevey, ainsi que de MM. Victor Epiney et Pierre Richard, partis à la retraite. A la suite d'une mise au concours effectuée au mois de décembre 2000, de nouveaux assesseurs seront nommés au début 2001. Deux secrétaires ont en outre quitté le tribunal, Mme Sonia Atak qui est partie à la Commission d'impôt de Lausanne et Mme Muriel Liaudaz qui a fait valoir son droit à la retraite. Les deux nouvelles secrétaires engagées en

remplacement, Mmes Janine Cauderay et Nadia Petitpierre, entrent en fonction au 1er février 2001.

Activités

L'activité judiciaire du tribunal se résume par les trois tableaux ci-contre. Le nombre de nouveaux recours enregistrés est resté stable dans le domaine de l'aménagement et des constructions, des affaires générales, de celui de la police des étrangers et des prestations sociales. En revanche, une augmentation relativement importante a été enregistrée pour les bourses d'études et d'apprentissage, la circulation routière et les affaires fiscales. Enfin les chambres des améliorations foncières, de l'estimation fiscale, foncière ainsi que la section des recours, ont connu une légère diminution. Globalement, il y a une augmentation d'environ cent nouveaux recours par rapport à 1999.

Le tableau concernant la durée de l'instruction des recours liquidés montre que les 74% de recours (1451) sont liquidés dans un délai inférieur à six mois, le 88% dans le délai d'une année. Il faut signaler enfin que les affaires relatives aux marchés publics prennent de plus en plus d'importance: il s'agit de dossiers volumineux et importants, qui doivent être traités dans les meilleurs délais possibles. Ces dossiers représentent ainsi une charge toujours plus importante pour le tribunal.

**Répartition des dossiers
enregistrés et liquidés en
2000 (1999) par chambre**

	Recours enregistrés		Recours liquidés		Dont arrêts rendus		Variation des causes pendantes		Recours TF	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Aménagement et construction	232	221	224	207	97	98	8	14	12	17
Améliorations foncières	25	17	15	33	12	18	10	-16	1	3
Bourses d'études et d'apprentissages	178	222	153	225	71	97	25	-3	2	0
Circulation routière	283	331	303	284	136	99	-20	47	15	4
Estimation fiscale des immeubles	21	15	19	15	14	11	2	0	0	0
Fiscal	83	113	93	153	55	83	-10	-40	3	11
Affaires foncières	24	15	28	11	17	6	-4	4	0	1
Affaires générales	163	167	153	161	86	81	10	6	10	5
Police des étrangers	647	644	699	656	365	320	-52	-12	20	31
Prestations sociales	189	199	223	173	171	135	-34	26	19	20
Section des recours	44	38	55	37	30	13	-11	1		1
Cour plénière	7	5	8	5	4	3	-1	0		0
Total	1896	1987	1973	1960	1058	964	-77	27	82	93

Durée de l'instruction des recours liquidés	1999	2000
moins de 3 mois	905	913
de 3 à 6 mois	477	538
de 6 à 9 mois	210	186
de 9 à 12 mois	122	96
plus de 12 mois	259	227
Total	1973	1960

Sort des recours liquidés par un arrêt	1999	2000
recours rejetés	683	559
recours partiellement admis	86	79
recours admis	256	247
recours irrecevables	33	79
Total	1058	964

Sort des recours au TF	1999	2000
recours rejetés	59	50
recours partiellement admis	4	2
recours admis	27	10
recours irrecevables	13	17
recours liquidés par décision de classement	8	10
Total	111	89

Ministère public

Personnel (effectif au 31 décembre 2000):

Magistrats et personnel en activité
(ETP = équivalents temps plein)

	Personnes	ETP
Procureur général et substituts	8	7,00
Administration	7	5,95
Total	15	12,95

L'année 2000 a vu l'octroi tant attendu d'un demi poste supplémentaire de substitut, auquel a été nommé M. Alain Brogli, substitut C. M. Daniel Stoll, substitut C à 50%, a cessé ses fonctions fin 2000 pour entreprendre un stage d'avocat. Mme Sylvie Giroud-Walthier, substitut A, en congé maternité prolongé a été remplacée par M. Patrick Galeuchet, substitut C ad hoc. M. Franz Moos, substitut A dès le 1er février 2000 a remplacé M. Eric Eckert démissionnaire. Enfin, pour compenser le temps consacré par M. Antoine Landry, 1er substitut, à la Conférence des chefs de départements de justice et police de Suisse romande et du Tessin, le Parquet a accueilli, dès le 1^{er} octobre, Mme Flavia Piguet-Forni, substitut A à 25%.

La statistique 2000 révèle un sensible accroissement du nombre des affaires enregistrées qui repasse nettement la barre des 14 000. Les effets de la réforme sont spectaculaires: presque mille affaires de moins ont été transmises aux tribunaux, correspondant à mille affaires de plus réglées par ordonnances de condamnation. On notera que, malgré cette augmentation portant le nombre d'ordonnances de condamnation à 5250, celui des oppositions formées par le Ministère public a diminué de 4 pour un total de 44, représentant 0,8%. Ce chiffre témoigne autant de la bonne marche du système que de la confiance du Parquet envers les autorités traitant de la «petite» criminalité.

C'est à l'égard de la délinquance plus importante que se situe le souci de l'avenir: malgré une réduction de presque moitié des causes criminelles (vu l'élévation du seuil de compétence de 6 à 12 ans), le nombre d'interventions est quasi stationnaire (- 3) mais celui de la durée de celles-ci représente 16 journées d'audience de plus qu'en 1999. Cela est très représentatif de l'accroissement régulier de l'ampleur et de la complexité des dossiers.

Enfin, le seuil modifié de 500 à 1000 francs dès le 1er octobre 1999 pour l'exequatur par le Ministère public des prononcés préfectoraux a réduit de 1463 à 289 le nombre de ces opérations. Le gain de temps n'est cependant pas sensible.

On pourrait déduire de ces quelques remarques que, suivant une tendance médiatiquement «porteuse», le Ministère public accorde plus d'importance aux grandes affaires qu'aux petites causes. Il n'en est rien: une nouvelle approche de ces dernières avait notamment pour but d'atteindre un résultat plus rapide et plus économique. Les chiffres démontrent que les choix étaient bons. Ce constat est primordial tant il est vrai que, pour essentielle que soit la lutte contre la mondialisation de la criminalité, le bien-être de chacun commence par le sentiment de sécurité au coin de sa rue.

Activité générale du Ministère public

	2000	1999	Différence avec 1999
Affaires pénales enregistrées	14 342	+ 576	
@ déferées à une autorité de jugement	2096	@969	
@ jugées par le Président ou le Tribunal des mineurs	1758	+ 310	
@ closes par une ordonnance de condamnation	5250	+ 1008	
@ closes par une ordonnance de non-lieu	5238	+ 227	
Affaires classées par le Ministère public	0	0	
Affaires civiles enregistrées et visées	284	+ 46	
Interventions du Ministère public aux débats représentant en journées d'audiences	193	- 3	
Pénel:	282	+ 16	
@ causes criminelles	11	@8	
@ causes correctionnelles	176	+ 1	
@ causes de police	1	+ 1	
@ causes relevant du Tribunal des mineurs	3	+ 2	
Civil:			
causes relevant des tribunaux de 1 ^{ère} instance (annulations de mariage)	2	+ 1	
Préavis adressés par le Ministère public			
@ au Conseil d'Etat sur recours en grâce au Grand Conseil	17	@11	
@ au Tribunal cantonal	195	@	

@ à la Chambre des revisions pénales et civiles	3	+ 2			de condamnation, du Tribunal des mineurs	37	@10
@ à la Cour administrative	1	+ 1			@ tribunal criminel	3	+ 2
@ à la Cour de cassation pénale sur recours contre les jugements et décisions (des présidents et tribunaux de district, du Tribunal des mineurs, des juges d'instruction pour décisions postérieures à des ordonnances de condamnation	83	+ 13			@ tribunal correctionnel	15	- 2
@ au Tribunal d'accusation sur recours contre des ordonnances de clôture d'enquêtes, décisions, etc., ordonnances à suivre dans des affaires criminelles et dans des cas de délinquant irresponsable sur demandes d'indemnités (art. 163 a CPP)	62	@29			@ président et tribunal de police	16	@11
@ à la Chambre des recours et des tutelles sur recours contre des décisions des justices de paix et tribunaux civils	9	+ 4			@ juge d'instruction	0	0
@ au Tribunal des mineurs sur recours contre des jugements et décisions	1	+ 1			@ tribunal des mineurs	3	+ 1
@ au Tribunal fédéral sur pourvois en nullité et recours de droit public	15	@7			Recours admis par la Cour de cassation pénale	16	+ 2
@ aux Justices de paix et tribunaux de districts sur procédure en interdiction civile, mainlevée d'interdiction, déchéance de l'autorité parentale et mesures limitant l'exercice, actions d'état civil	197	@6			@ tribunal criminel	1	+ 1
Recours interjetés par le Ministère public au Tribunal fédéral	3	- 1			@ tribunal correctionnel	7	+ 4
Recours admis	1				@ président et tribunal de police	7	@4
Recours rejetés	1				@ juge d'instruction	0	0
Recours en suspens	1				@ tribunal des mineurs	1	+ 1
Pour mémoire					Recours rejetés par la Cour de cassation pénale	12	+ 2
1999 4 recours: 3 admis 1 rejeté 0 en suspens					Recours en suspens devant la Cour de cassation	8	- 15
1998 7 recours: 0 admis 3 rejetés 4 en suspens					Recours retirés par le Ministère public	1	+ 1
1997 14 recours: 6 admis 6 rejetés 2 en suspens					Recours interjetés par le Ministère public au Tribunal d'accusation contre des ordonnances de clôture d'enquêtes, décisions, etc.	52	- 1
1996 16 recours: 5 admis 9 rejetés 2 en suspens					@ Recours admis	43	+ 4
1995 7 recours: 6 admis 1 rejeté 0 en suspens					@ Recours rejetés	8	+ 1
1994 5 recours: 2 admis 1 rejeté 2 en suspens					@ Recours en suspens ou dossiers informatiques	1	@6
1993 3 recours: 1 admis 0 rejeté 2 en suspens					@ Recours retirés par le Ministère public	0	0
1992 3 recours					Recours interjetés par le Ministère public aux Chambres des recours et des tutelles contre des jugements des tribunaux civils de district et des décisions des justices de paix	1	- 3
Recours interjetés par le Ministère public au Tribunal cantonal	89	- 11			Oppositions du Ministère public aux ordonnances de condamnation	44	- 4
@ à la Cour de cassation pénale contre des décisions et jugements des présidents et tribunaux de district, des juges d'instructions pour décisions postérieures à des ordonnances					Prononcés préfectoraux déclarés exécutoires par le Ministère public (libératoires ou sanctionnant la contravention d'une amende supérieure à 500 francs, puis à 1000 francs dès le 1.10.1999.	289	- 1174
					Prononcés préfectoraux ayant fait l'objet d'une opposition du Ministère public	34	- 10
					Transmission à d'autres autorités: communications au Ministère public fédéral des décisions prises par les autorités cantonale (selon ACF du 29.12.1964)	2948	+ 232

Rapport sur les comptes 2000

1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres clés ressortant de la lecture des comptes 2000 sont les suivants:

	2000	1999	1998	1997	1996
Charges totales (en mios)	5377	5079	4838	4706	4463
Revenus totaux	4958	4880	4615	4407	4184
Excédent de charges	- 419	- 199	- 223	- 299	- 278
Revenus d'impôts	2720	2713	2547	2444	2376
Charges d'intérêts	327	273	267	265	254
- en pour-cent des charges totales	6 %	5,4 %	5,5 %	5,6 %	5,7 %
- en pour-cent des revenus d'impôts	6,6 %	10,0 %	10,5 %	10,8 %	10,7 %
Amortissement du patrimoine administratif	212	205	210	195	171
- degré d'autofinancement	- 124,4 %	3 %	- 5 %	- 52 %	- 47,5 %
Charges salariales	1776	1719	1 678	1 664	1 613
Effectifs (en équivalent plein temps)	20 209	19 827	19 661	19 085	18 909
Dette	6440	6345	5884	5661	5183
Variation de la dette	95	461	223	478	105
Découvert au bilan	3207	2566	2386	2207	1880

NB: dès 1995, seule la subvention de l'Etat versée aux Hospices cantonaux apparaît dans les comptes. Les arrondis peuvent créer des écarts.

Le résultat opérationnel du compte de fonctionnement 2000, soit 418,5 millions de francs s'est clôturé proche du budget, soit 383,2 millions de francs, malgré des demandes de crédits supplémentaires en cours d'année à hauteur de 193,8 millions de francs.

Avant d'expliquer les principales variations des comptes par rapport au budget, le Conseil d'Etat tient à souligner que des changements de pratiques comptables sont intervenus durant l'exercice et ont influencé les comptes 2000.

En effet, afin de garantir les principes de

prudence et d'intégralité dans le bilan de l'Etat, une provision sur les débiteurs de l'ACI, les EMS et la toxicomanie a été passée à charge de l'exercice 2000, raison pour laquelle, le compte de résultat de l'exercice 2000 (voir tableau ci-dessous) a été décomposé en trois niveaux.

Résultat de l'exercice 2000

	Fonctionnement	Pertes & Profits	Résultat
Résultat avant provisions et corrections techniques	368 176 486	- 11 972 161	356 204 324
Facture sociale	12 781 921	66 250 975	79 032 896
Intérêts courus		56 867 456	56 867 456
Total corrections techniques	12 781 921	123 118 431	135 900 352
Résultat après corrections techniques	380 958 407	111 146 270	492 104 676
Provision débiteur ACI	22 714 642	79 430 381	102 145 023
Provision EMS	13 300 000	26 600 000	39 900 000
Provision toxicomanie	1 500 000	5 500 000	7 000 000
Total provisions	37 514 642	111 530 381	149 045 023
Résultat après provisions et corrections techniques	418 473 049	222 676 651	641 149 699

Le «résultat I avant provisions et corrections techniques» est comparable au résultat des comptes 1999. Les niveaux II et III font ressortir clairement les corrections techniques et les provisions de l'exercice 2000.

D'une manière générale, la variation des charges par rapport au budget est de l'ordre de + 3,8 % ou 198,4 millions. Le déficit de fonctionnement représente 7,8 % du total des charges. Ce pourcentage est élevé par rapport à ces dernières années: pour les années 1997 à 1999, il a diminué de 6,4 % à 3,9 %.

Pour les revenus, l'accroissement a été de 3,4 % ou 163,2 millions de francs, principalement par une augmentation du produit de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, de l'impôt à la source et des recettes fédérales. Force est de constater que la croissance des produits ne couvre pas l'augmentation des charges.

Afin de maîtriser cette différence de croissance entre les charges et des revenus, le Conseil d'Etat proposera au Grand Conseil une planification financière 2002 – 2004. Cette dernière maintient la croissance des charges à 2,4 % en moyenne sur la période et prévoit une progression des revenus de 5 %, ce qui permettra d'atteindre l'équilibre financier en 2004.

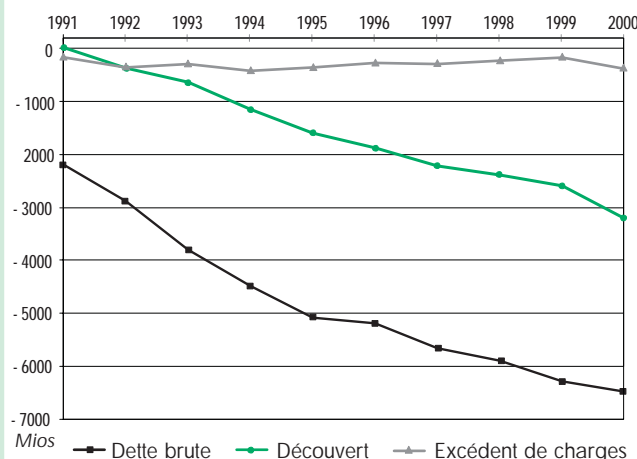
Le Conseil d'Etat retient les conclusions suivantes:

- Les variations globales de l'ensemble des revenus (+ 3,4 %) ne couvrent pas la croissance des charges (+ 3,8 %).
- Les dépenses nettes d'investissement 2000 sont inférieures de 36,4 millions par rapport au budget. Les principaux écarts résultent de retards accumulés durant l'année sur de gros chantiers.
- Le respect du principe de prudence a demandé un changement de pratiques comptables sur les comptes 2000, en y introduisant des provisions.
- La réduction du fonds de roulement au bilan explique principalement la faible augmentation des emprunts au passif (+ 95 millions).
- Le découvert du bilan augmente de 641 millions, soit à hauteur de 3207 millions. Cet accroissement représente le cumul du résultat de fonctionnement de 418,5 millions et du compte pertes et profits de 222,7 millions.

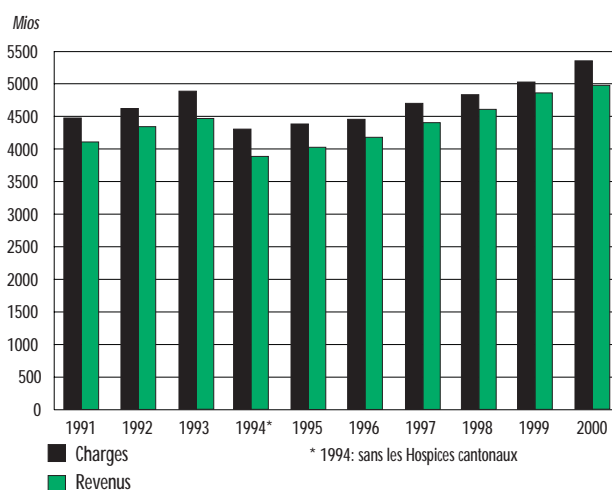
La dette reste la première préoccupation de la politique financière

La dette du canton à fin décembre 2000 s'élève à 6440 millions, soit une augmentation de 95 millions par rapport à 1999. L'évolution de la dette est présentée dans le tableau de flux de fonds à la fin de ce rapport. Le coût de la dette se chiffre à 327 millions en 2000 contre 273 millions en 1999, soit environ 1,3 million par jour ouvrable.

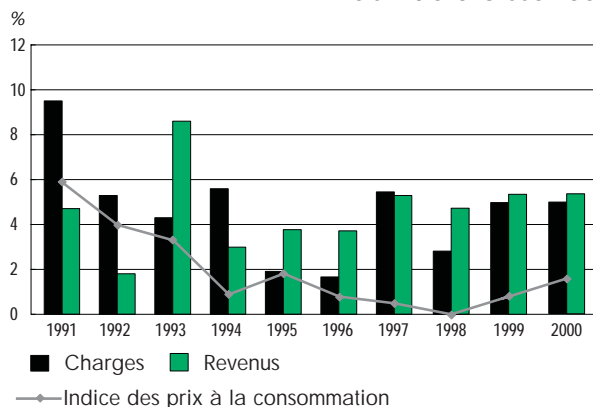
Evolution de l'excédent de charges, du découvert au bilan et de la dette brute



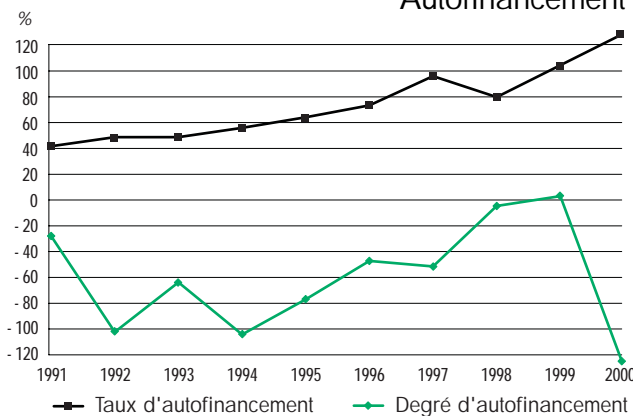
Charges et revenus



Taux de croissance



Autofinancement



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2000

Analyse et bases de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires, permettant ainsi de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'élaboré initialement.

	Charges	Revenus	Excédent de charges
Budget voté	5 178 891 400	4 795 712 300	383 179 100
Crédits supplémentaires	287 146 300	93 304 600	193 841 700
Budget total	5 466 037 700	4 889 016 900	577 020 800
Comptes	5 377 297 979	4 958 824 929	418 473 050
Différence budget total / comptes en % du budget total	- 88 739 721 - 1,6 %	69 808 029 1,4 %	- 158 547 750 - 27,5 %

2.1. Charges et revenus par département

	Budget voté	Comptes	Variation	Variation (%)
Charges (en francs)				
DSE	246 641 900	331 659 443	85 017 543	34,5 %
DFJ	1 500 376 000	1 484 942 547	- 15 433 453	- 1,0 %
DIRE	260 642 500	261 065 798	423 298	0,2 %
Ordre judiciaire	110 123 400	110 630 783	507 383	0,5 %
Tribunal administratif	5 215 400	4 947 182	- 268 218	- 5,1 %
DSAS	1 706 839 200	1 776 572 188	69 732 988	4,1 %
DEC	361 612 400	349 466 587	- 12 145 813	- 3,4 %
DINF	215 423 500	218 693 856	3 270 356	1,5 %
DFIN	772 017 100	839 319 596	67 302 496	8,7 %
Total	5 178 891 400	5 377 297 979	198 406 579	3,8 %

	Budget voté	Comptes	Variation	Variation (%)
Revenus (en francs)				
DSE	261 865 200	313 811 183	51 945 983	19,8 %
DFJ	576 718 100	571 124 838	- 5 593 262	- 1,0 %
DIRE	67 223 500	68 602 918	1 379 418	2,1 %
Ordre judiciaire	63 855 100	64 982 413	1 127 313	1,8 %
Tribunal administratif	637 100	660 427	23 327	3,7 %
DSAS	487 484 800	513 796 473	26 311 673	5,4 %
DEC	299 839 200	291 393 838	- 8 445 362	- 2,8 %
DINF	81 828 400	81 738 783	- 89 617	- 0,1 %
DFIN	2 956 260 900	3 052 714 057	96 453 157	3,3 %
Total	4 795 712 300	4 958 824 930	163 112 630	3,4 %

2.2. Charges et revenus par nature

	Budget voté	Comptes	Variation	Variation (%)
Charges (en francs)				
30 Personnel	1 816 957 600	1 775 708 617	- 41 248 983	- 2,3 %
31 Biens, services et march.	350 682 300	373 009 732	22 327 432	6,4 %
32 Intérêts passifs	290 200 500	327 209 957	37 009 457	12,8 %
33 Amortissements	257 318 800	290 362 378	33 043 578	12,8 %
34 Parts et contributions	40 100 000	46 832 472	6 732 472	16,8 %
35 Part. et subv. à coll. publiques	354 146 900	397 820 252	43 673 352	12,3 %
36 Aides, subv. à privés	1 739 157 700	1 810 764 076	71 606 376	4,1 %
37 Subventions redistribuées	245 521 600	267 203 801	21 682 201	8,8 %
38 Attributions aux fonds	18 647 500	24 699 828	6 052 328	32,5 %
39 Imputations internes	66 158 500	63 686 866	- 2 471 634	- 3,7 %
Total	5 178 891 400	5 377 297 979	198 406 579	3,8 %

Revenus (en francs)

40 Impôts	2 641 340 000	2 719 911 428	78 571 428	3,0 %
41 Patentes et concessions	19 457 000	22 242 451	2 785 450	14,3 %
42 Revenus du patrimoine	181 184 800	191 063 657	9 878 857	5,5 %
43 Taxes, émoluments et ventes	325 716 300	325 515 838	- 200 462	- 0,1 %
44 Parts à des recettes fédérales	308 720 000	328 570 291	19 850 291	6,4 %
45 Part., remb. de coll. publiques	841 590 000	870 472 306	28 882 306	3,4 %
46 Autres contributions	154 416 600	157 770 270	3 353 670	2,2 %
47 Subventions à redistribuer	245 521 600	267 203 801	21 682 201	8,8 %
48 Prélèvements sur les fonds	11 607 500	12 388 022	780 522	6,7 %
49 Imputations internes	66 158 500	63 686 866	- 2 471 634	- 3,7 %
Total	4 795 712 300	4 958 824 930	163 112 630	3,4 %

3. Ecart entre le budget voté et les comptes

3.1. Analyse par département

Département de la sécurité et de l'environnement

Charges: + 85,0 mios, soit + 34,5 %

Revenus: + 51,9 mios, soit + 19,8 %

La progression des charges de 85 mios par rapport au budget s'explique principalement par les coûts liés à l'ouragan Lothar dont les éléments majeurs sont les suivants:

- Exploitation des chablis dans les forêts cantonales ainsi qu'entretien des cours d'eau suite aux catastrophes naturelles (+ 9,2 mios);
- Indemnisation aux communes pour les dégâts causés par Lothar (+ 37,9 mios);
- Subventions fédérales redistribuées pour Lothar (+ 35 mios);
- Attribution des fonds pour la protection de la faune et de la nature (+ 3,3 mios).

La progression des revenus de 51,9 mios provient de la comptabilisation de la subvention fédérale à redistribuer pour les dégâts causés par Lothar (+ 34,5 mios). Les autres éléments motivant l'augmentation des revenus sont:

- Facturation des concessions d'utilisation des lacs et cours d'eau adaptée à la loi fédérale en la matière (augmentation du KVV de puissance théorique de 54 à 80 francs), soit + 2,5 mios;
- Facturation de la taxe sur les véhicules à moteurs (+ 3,3 mios);
- Emoluments du Service des autos suite à l'augmentation de l'activité du service (+2,4 mios);
- Divers remboursements de charges sociales des communes pour le personnel mis à disposition dans le cadre des travaux de déblaiement des forêts (+ 2 mios);
- Part fédérale à la taxe militaire (+ 1 mio);
- La redevance poids lourd ayant doublé dès le 1^{er} janvier 2000, une augmentation de la quote-part a été constatée (+ 0,4 mio);
- Subventions fédérales pour les dégâts aux forêts cantonales suite à l'ouragan Lothar (+ 3 mios).

Département de la formation et de la jeunesse

Charges: - 15,4 mios, soit - 1,0 %

Revenus: - 5,6 mios, soit - 1,0 %

Les coûts de personnel sont inférieurs au budget de 5,2 mios (- 0,5%). Cet écart provient dans son entier du personnel enseignant. L'augmentation du groupe «Participation aux charges communales pour l'enseignement» (+ 4,8 mios) reflète, pour l'essentiel, une charge mal évaluée dans le cadre du transfert des classes de développement (D) décidée dans le cadre de l'opération DUPLO. La comptabilisation de la subvention (art.114a de la loi scolaire) est enregistrée au net au lieu du brut, ceci explique une diminution de 15 mios.

Les revenus sont en baisse de 5,6 mios principalement suite à une erreur d'évaluation budgétaire lors du transfert des classes de développement au service de l'enseignement spécialisé (+9 mios) compensée en cela par la comptabilisation de la facture scolaire au net (- 15 mios).

Département des institutions et des relations extérieures

Charges: + 0,4 mio, soit + 0,2 %

Revenus: + 1,4 mio, soit + 2,1 %

Les charges de personnel sont en diminution par rapport au budget de 3,8 mios (- 2,6%) principalement en raison de la diminution du nombre de postes de pasteurs et diacres de l'EERV et également de postes vacants dans le personnel pénitentiaire. Les frais de justice comme la part des journées de détention effectuées en dehors du canton augmentent à hauteur de 2,7 mios. Les subventions pour la construction du centre mondial du cyclisme à Aigle et les événements cyclistes organisés dans le cadre du 100^e de l'Union Cycliste Internationale, ainsi qu'un transfert de subvention auparavant payée par le DSAS pour les requérants d'asile expliquent un dépassement de 1,6 mio. L'écart sur les revenus provient de l'augmentation des frais récupérés en relation avec les prononcés émis par les préfectures (+0,4 mio), de la décision du Conseil d'Etat de garantir l'exécution des passeports à 10 jours au maximum (+ 0,4 mio), de l'octroi d'autorisations de travail de courte et longue durée (+0,4 mio), ainsi qu'un bon rendement des produits des cultures des EPO (+0,2 mio).

Ordre judiciaire vaudois

Charges: + 0,5 mio, soit + 0,5 %

Revenus: + 1,1 mio, soit + 1,8 %

La très faible variation des charges de l'Ordre judiciaire vaudois cache en fait deux éléments:

- Diminution des coûts de personnel par rapport au budget (- 1,2 mio / - 1,5 %);
- Les expertises juridiques ainsi que le temps que les prévenus passent en détention préventive augmentent en raison de la complexité croissante des affaires et des temps de traitement et d'enquête plus longs. (+ 1,7 mio).

La variation sur les revenus est le fait de la perception d'emoluments et de remboursements divers liés aux frais de justice.

Tribunal administratif

Charges: - 0,3 mio, soit - 5,1 %

Revenus: + 0,02 mio, soit + 3,7 %

Les faibles variations constatées ne nécessitent pas de commentaire particulier.

Département de la santé et de l'action sociale

Charges: + 9,7 mios, soit + 4,1 %

Revenus: + 2,3 mios, soit + 5,4 %

L'écart constaté sur les charges, de 69,7 mios par rapport au budget, est le fait d'une croissance encore importante des aides consécutives à l'application des différents régimes sociaux. Les aides à des institutions privées ont été supérieures au budget d'environ 22,2 mios et les aides individuelles ont progressé de 47,2 mios par rapport au budget même si l'aide sociale vaudoise a diminué de 19 mios. Le détail des causes de ces augmentations figure ci-après dans le chapitre 3.2, *Charges par nature*, groupe 36.

Département de l'économie

Charges: – 12,1 mios, soit – 3,4 %

Revenus: – 8,4 mios, soit – 2,8 %

Les revenus issus de la facture sociale aux communes (un tiers des charges nettes), ont progressé proportionnellement aux charges liées aux régimes sociaux (+ 8,8 mios). La Confédération prend en charge 21% des prestations complémentaires AVS/AI distribuées dans le canton. L'augmentation de cette participation par rapport au budget (+ 10,7 mios) est la résultante d'une augmentation, dans une proportion équivalente, des charges. Le solde des variations, en termes de revenus, provient de la participation intercantonale pour la prévoyance et la santé supérieure au budget (+ 5 mios).

La baisse sensible des charges budgétées s'explique par le fait que le chômage ait marqué un net recul en 2000. Elle a eu pour conséquence que tous les départs des collaborateurs des ORP n'ont naturellement pas été compensés par des engagements, ce qui se traduit par une diminution du groupe 30 et des dépenses liées de – 9,7 mios. Les subventions pour l'aide pour l'économie publique et l'agriculture (arrêté Bonny) et l'aide à la formation en entreprise ont été inférieures aux prévisions (– 4 mios). Le montant des prestations fédérales à redistribuer à l'agriculture (paiements directs complémentaires, contributions à l'estivage et à la culture des champs) ne pouvait être évalué avec précision au moment de l'élaboration du budget 2000 (– 1 mio).

La baisse des revenus de 8,4 mios provient essentiellement de la diminution du remboursement des charges sociales des ORP au vu de la forte baisse de ces effectifs suite à une meilleure conjoncture économique.

Département des infrastructures

Charges: + 3,3 mios, soit + 1,5 %

Revenus: – 0,1 mio, soit – 0,1 %

L'écart constaté de + 3,3 mios s'explique par les éléments suivants: la masse salariale du département est inférieure au budget de 2,2 mios (– 2,8 %) principalement en raison des vacances de postes. Le groupe «biens, services et marchandises» progresse de 6,6 mios en raison de l'entretien supplémentaire des bâtiments (+ 4,7 mios) suite aux travaux urgents nécessités par l'état de vétusté de certains équipements et par le réaménagement de plusieurs locaux. Le solde provient de l'entretien supplémentaire des routes suite à Lothar ainsi que de l'aménagement des aires de stationnement pour les gens du voyage. La faible variation des revenus n'appelle pas de commentaire particulier.

Département des finances

Charges: + 67,3 mios, soit + 8,7 %

Revenus: + 96,5 mios, soit + 3,3 %

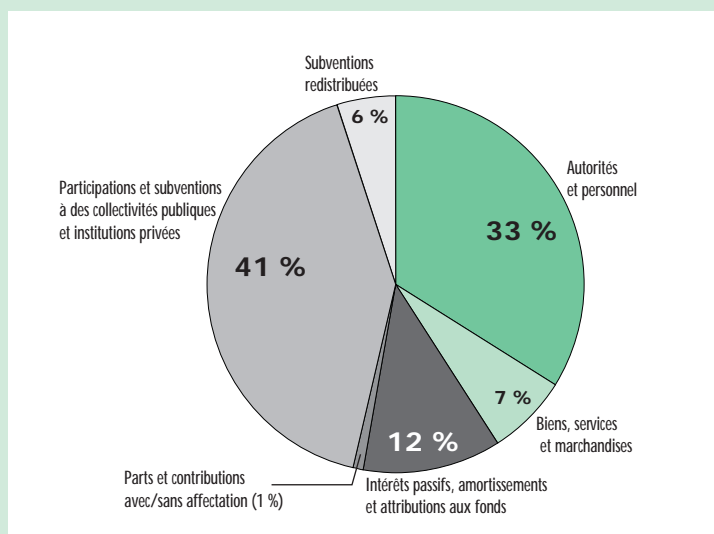
L'écart positif constaté sur les charges relève de variations importantes à la hausse et quelques unes à la baisse comme:

- Masse salariale (– 13 mios). Le budget 2000 du DFIN comprend les effets de l'indexation complémentaire pour tout l'Etat alors que les dépenses sont enregistrées dans chaque service (– 6,1 mios). De plus, le budget n'a pas été utilisé dans son entier dans le domaine de la prévention sur les cas potentiels de réinsertion professionnelle (– 1,1 mio). Le solde s'explique principalement par les postes vacants à l'ACI (– 3,1 mios), au CCF et au CIEV (– 1,5 mio);
- Biens, services et marchandises (+ 4 mios). Appel à des consultants externes pour l'informatique et le CCF (+ 1,6 mio) en raison de difficultés à repourvoir les postes vacants. Achat de matériel informatique et de mobilier de bureau, respectivement pour 0,5 mio et 0,2 mio. La consommation d'électricité a progressé de 0,5 mio. De par l'activité accrue de l'ACI en matière de gestion de débiteurs fiscaux, les frais de contentieux ont progressé de 1,1 mio;
- Intérêts passifs (+ 37 mios) (voir également le commentaire du groupe 32 ci-après). La situation défavorable des marchés à court terme s'est traduite par une hausse des taux de 2% à 3,5% provoquant un dépassement budgétaire de 22 mios. La nécessité de favoriser le recours à l'emprunt public explique un dépassement de 21,9 mios ainsi que des frais d'émission de 6,4 mios compensés en partie par une diminution de 11,7 mios de la charge d'intérêt des emprunts à moyen et long terme;
- Amortissements (+ 33 mios). La décision de provisionner les risques pour débiteurs fiscaux découle de l'arrêté du 29 mai 2000 du Conseil d'Etat et c'est donc une somme de 22,7 mios qui a été enregistrée dans les comptes de l'Etat. Egalement l'augmentation des défalcatations par rapport au budget (+ 10 mios) complète l'écart constaté sous cette rubrique;
- Parts et contributions (+ 6,8 mios). La part communale aux gains immobiliers a progressé par rapport au budget de 5,1 mios, de même que la part des communes à l'impôt des frontaliers (+1,7 mio).

L'augmentation des revenus de 98,6 mios par rapport au budget provient essentiellement du rendement supérieur de certains impôts tels que l'impôt sur les personnes morales (+70 mios), l'impôt sur les gains immobiliers, droit de mutation (+ 16 mios), l'impôt à la source 13 mios. Ces augmentations ont été compensées par une diminution de l'impôt sur le revenu et la fortune (– 15 mios) et sur les successions (– 9 mios). Le détail du produit de l'impôt figure dans le chapitre 4 traitant de l'évolution du produit de l'impôt. Les revenus du patrimoine ont dépassé les prévisions (+ 9,9 mios), essentiellement par la comptabilisation d'intérêts courus sur certains emprunts et d'intérêts de retard sur des acomptes fiscaux. La part à des recettes fédérales a augmenté de 19,9 mios, essentiellement par l'impôt anticipé (+ 11,5 mios), l'impôt fédéral direct (+ 3,2 mios) ainsi que l'impôt frontalier (+ 2,6 mios) et la péréquation intercantonale (+ 1,6 mio).

3.2. Charges par nature

Charges par nature: éléments essentiels



Groupe 30

Autorités et personnel

– 41,2 mios, soit – 2,3%

L'écart de 41,2 mios s'explique par la nature même du budget. En effet, le budget comprend les effectifs complets de l'Etat. Dans la réalité, les postes inscrits au budget ne sont pas nécessairement occupés toute l'année (départs, difficultés d'engagement, délai de carence). L'effet du personnel des ORP en nette diminution explique déjà une variation de – 6,3 mios de la masse salariale.

Les principales variations se retrouvent dans les salaires du personnel administratif régulier (groupe 301 /– 26,1 mios/– 4,31%) et les traitements du personnel enseignant (groupe 302 /– 9,2 mios/– 1,18%). Le solde des variations provient des différents comptes de charges sociales, étroitement corrélés à ces deux grandes catégories.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

+ 22,3 mios, soit + 6,4%

Le dépassement budgétaire s'explique par les dépenses liées aux domaines suivants:

- Informatique (+ 1,3 mio): Départ de collaborateurs remplacés par des consultants externes;
- Entretien des routes cantonales (+ 0,9 mio): Entretien supplémentaires des routes cantonales suite à Lothar et autres forces naturelles ainsi qu'à l'aménagement des aires de stationnement pour les gens du voyage;
- Entretien des forêts et cours d'eau (+ 9,2 mios): Entretien des cours d'eau suite aux catastrophes naturelles de 2000 (bois sur le Léman et dragage de cours

d'eau) (+ 2 mios) ainsi que l'exploitation des cours des chablis dans les forêts cantonales suite à Lothar (+ 7,2 mios);

- Entretien des bâtiments et constructions nouvelles (+ 4,7 mios): Travaux urgents nécessités par l'état de vétusté de certains équipements et par le réaménagement de plusieurs locaux;
- Frais de justice (+ 3,3 mios): La part des journées de détention effectuées sous autorité vaudoise en dehors du canton a passé de 35 à 40% entre 1999 et 2000 (11 229 jours de plus en 2000 qu'en 1999) ce qui a provoqué un surcoût de 2,7 mios. L'augmentation des opérations de police liées au trafic des stupéfiants ainsi que le recours aux interprètes expliquent le solde du dépassement.

Groupe 32

Intérêts passifs

+ 37,0 mios, soit + 12,8%

Le dépassement budgétaire s'explique essentiellement par:

- La stratégie du DFIN, au moment de l'établissement du budget 2000, était d'emprunter à court terme à 2%, conformément à la situation du marché à cette époque. Une brusque inversion de tendance a vu les taux à court terme augmenter de 2% à 3,5% entre janvier et avril 2000. Ceux-ci ont ensuite perduré durant le reste de l'année 2000 avec une nouvelle hausse aux environs de 4% en fin d'année. En conséquence, le budget prévu pour les intérêts à court terme a été dépassé de 22,3 mios (+ 61%);
- Cette hausse de taux, constatée dans le court terme, a nécessité l'émission d'emprunts publics à hauteur de 1 mil-

liard pour l'année 2000. Ceci a provoqué une hausse d'intérêt des emprunts publics de 21,9 mios;

- Une diminution de 11,7 mios est constatée dans les intérêts des emprunts à moyen et long terme. Ceci s'explique par une non-utilisation de 18,2 mios, qui compense la rubrique des intérêts pour les emprunts publics, et par une émission d'un emprunt de 100 millions prévue le 30 septembre, mais effectivement intervenue le 10 novembre. Enfin, une surévaluation de la charge d'intérêts de l'emprunt SBS 3,79% 1996-2000 ne portant intérêt que six mois au lieu d'un an comme budgétisé, explique un non dépensé de 3,5 mios. Ces diminutions constatées ont été compensées partiellement par la comptabilisation des intérêts courus au 31.12.2000 sur trois emprunts PPR (placements privés de réalisation) pour un total de 10 mios;
- Les frais d'émission d'emprunt augmentent à hauteur de 6 mios, principalement en raison de l'abandon de la stratégie des emprunts à court terme par une augmentation du volume d'emprunts publics.

Groupe 33

Amortissements

+ 33,0 mios, soit + 12,8%

Cette variation s'explique par l'adoption de l'arrêté du 29 mai 2000 qui prévoit l'enregistrement des risques des débiteurs fiscaux dans les comptes 2000. Les créances des personnes physiques et morales, pour lesquelles des factures auraient été émises en 2000, ont fait l'objet d'une évaluation et c'est un risque identifié de 22,7 mios qui a été comptabilisé. Pour les créan-

ces des années antérieures, une somme de 79,4 mios a été passée par le compte «Pertes et Profits». Le différentiel de 10,3 mios est à mettre au compte d'une augmentation des défalcatons des personnes physiques.

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+ 6,7 mios, soit + 16,8%

La part communale aux gains immobiliers (5/12 du produit de l'impôt) a progressé, par rapport au budget, de 5,2 mios.

En vertu de l'accord du 11 avril 1983 conclu entre la France et la Suisse en matière d'imposition des travailleurs frontaliers, la France verse, forfaitairement, le 4,5% des rémunérations perçues. L'augmentation de la part des communes est directement proportionnelle à l'augmentation de cette quote-part (+1,7 mio).

Groupe 35

Remboursement, part. et subv. à des coll. publiques

+ 43,7 mios, soit + 12,3%

La différence par rapport au budget est le fait de quatre éléments principaux:

- Le transfert des classes de développement (D) décidé dans le cadre de l'opération DUPLO a été mal évalué dans le cadre de participations communales à des charges d'enseignement (+ 4,8 mios);
- Une augmentation du nombre d'étudiants vaudois allant dans une autre université explique un dépassement de 1 mio;
- La campagne 2000 contre le feu bactérien et sa prophylaxie a nécessité une dépense non prévue de 2,5 mios;

- Les dégâts des forêts provoqués par l'ouragan Lothar ont nécessité une dépense supplémentaire de l'Etat de 37,9 mios à titre de participations des charges communales;
- Les frais de fonctionnement de L'ORP de Lausanne sont en baisse (- 2 mios) l'effectif ayant passé de 87 ETP en 1999 à 73 ETP en 2000.

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+ 71,6 mios, soit + 4,1%

La variation au budget des subventions octroyées à des institutions privées représente une augmentation de 22,8 mios soit + 2,4%. Dans ce groupe de comptes (365), les principales explications proviennent des subventions versées aux institutions de l'hygiène et de la santé. Cette augmentation se traduit par la création de 30 postes nouveaux aux hospices (+ 5,7 mios), de l'introduction de la nouvelle structure tarifaire médicale hospitalière Tarmed (+ 3,2 mios), de l'augmentation des hospitalisations hors canton (+ 2 mios) et des investissements périodiques urgents (+ 3,6 mios). Les investissements informatiques dans les hôpitaux (+ 2,9 mios) et l'adoption du décret relatif au nouveau Centre de traitements psychiatriques du secteur nord à Yverdon (+ 1,9 mio) accentuent cet écart. En résumé, l'évolution des subventions accordées par rapport au budget sont les suivantes:

- Hospice cantonaux: (+ 11 mios);
- Etablissements sous contrat de collaboration avec les hospices: (- 2 mios);
- Etablissements de la FHV, Morges et Nyon: (+ 6 mios);

Les subventions versées à des structures

d'hébergement et de soins à domicile ont progressé de 13,3 mios par rapport au budget par l'enregistrement de la provision EMS de 13,3 mios dans les comptes 2000. La provision liée à la toxicomanie de 1,5 mio pour risques de retrait de l'OFAS explique également l'augmentation constatée pour la promotion de la santé et des maladies. A relever également, une diminution des dépenses de 3 mios dans le retard de la mise en œuvre de mesure de renforcement de la chaîne des urgences, notamment des transferts d'exploitation de services d'ambulances de polices municipales à des tiers.

L'aide pour la subvention pour l'économie publique et l'agriculture a été inférieure à 4 mios au budget, essentiellement par la non-réalisation des pertes budgétées (Arrêté Bonny) et de l'aide à la formation en entreprise.

Le budget et les comptes des subventions et aides individuelles (comptes 366) sont de + 48,6 mios soit + 6,55%. Les explications sont données ci-après:

PC AVS/AI (+42 mios): L'augmentation des dépenses PC s'explique par quatre raisons:

- Le prix de journée moyen par pensionnaire retenu pour le budget 2000 était de frs 35.- inférieur au prix moyen en vigueur depuis 1996 grâce à une augmentation du forfait journalier demandé aux assureurs maladie. Ces derniers ont recouru contre le tarif cantonal fixé par un arrêté du Conseil d'Etat. Dès lors, un tarif intermédiaire est entré en vigueur, qui reporte sur le prix journalier, et donc sur le résident, cette différence de tarif;

- Les tarifs journaliers 2000 des EMS ont été fixés à fin 1999 par un arrêté du Conseil d'Etat et ont été totalement réadaptés (abandon des tarifs dits historiques et examen de chaque EMS en particulier), ce qui a entraîné une hausse ou une baisse des prix des forfaits journaliers selon les cas. Globalement, cette réadaptation des tarifs représente une augmentation des coûts d'environ 4,5 mios;
- Une légère augmentation du nombre des cas PC ainsi qu'un recours toujours plus fréquent aux prestations complémentaires pour frais de guérison génèrent ainsi un surcoût;
- L'introduction de la TVA dès 1995, facturée aux EMS, a fait l'objet d'un recours des établissements concernés auprès du Tribunal Fédéral. Celui-ci s'est déterminé et les montants de TVA des années 1995 à 2000 devront être réglés. Cette taxe est calculée sur la moitié du prix facturé au pensionnaire, déduction faite des soins accordés. L'Etat prend en charge et paie directement à l'AFC la part concernant les pensionnaires au bénéfice d'une aide des régimes sociaux. Le solde de la facture est à la charge des EMS. La part de l'Etat pour les années 1995 – 1999 a été provisionnée dans les comptes de l'Etat pour 3,5 mios.

Aide aux personnes recourant à l'hébergement en EMS (+ 24,2 mios): Le dépassement de budget résulte des mêmes causes qu'exposées précédemment pour les PC AVS/AI puisque l'aide LAPRHEMS est subsidiaire au régime des PC AVS/AI. Elle intervient en effet lorsque les PC AVS/AI atteignent leur maximum et ne suffisent pas à couvrir la part du prix de l'héberge-

ment facturée au résident. Les régimes cantonaux (LAPRHEMS, aide sociale) ont, par rapport au régime fédéral des PC AVS/AI, payé une proportion plus forte que prévue initialement. Le canton paie également les dépenses liées à la couverture des frais de guérison des bénéficiaires de PC AVS/AI dont la quotité disponible est épuisée (c'est-à-dire qui ont dépassé la limite maximale d'intervention de ce régime social) ainsi que la cotisation AVS obligatoire des personnes de plus de 18 ans touchant l'aide sociale vaudoise.

Aide sociale vaudoise (– 19 mios): La diminution des charges est due essentiellement à l'amélioration de la situation conjoncturelle qui a entraîné une baisse des prestations RMR d'environ 12,6 mios (effets Table ronde No 3.050, No 2.112 et No 3.800 compris) par rapport au budget. Les prestations ASV ont également été inférieures au budget d'environ 2 mios. Les frais de placement des handicapés se sont révélés inférieurs de 1 mio par rapport aux prévisions. En ce qui concerne les avances du BRAPA, inférieures de 3,3 mios au budget, la cause en est le changement de mode de comptabilisation des transmissions privées pour 2,2 mios et une surestimation du budget de 1,1 mio.

Groupe 37
Subventions redistribuées
 + 21,7 mios, soit + 8,8%

Le groupe 37 est entièrement balancé par des revenus dans le groupe 47. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Toutefois, il est à relever que l'écart constaté provient de la redistribution des subventions fédéra-

les accordées par la Confédération pour l'indemnisation des dégâts causés aux forêts par l'ouragan Lothar (+ 34,5 mios) ainsi que d'un changement de pratique comptable pour l'enregistrement de la facture scolaire (– 15 mios).

Groupe 38
Attributions aux fonds
 + 6,1 mios, soit + 32,5%

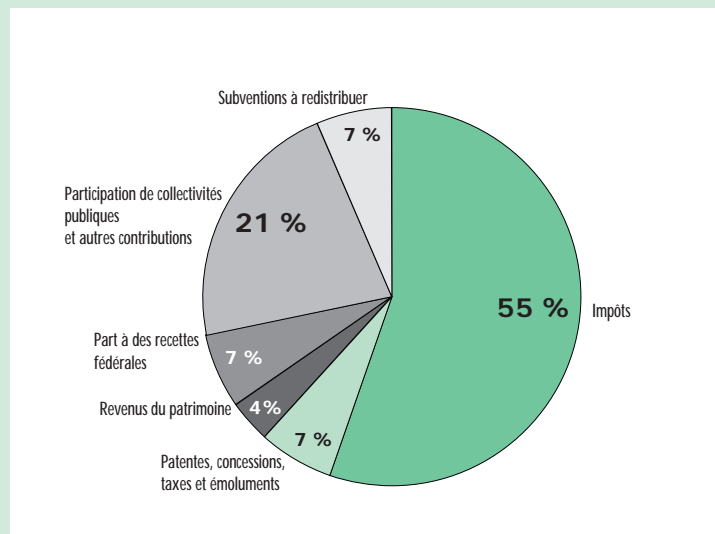
Une attribution au fonds de prévention et d'indemnisation des dégâts du gibier ainsi qu'au fonds de protection de la nature pour la reconstitution des forêts dévastées par l'ouragan Lothar a eu lieu pour respectivement 2 mios et 1,3 mio. Egalement la création du fonds cantonal pour le renforcement du financement de l'asile a provoqué un dépassement de 0,8 mio. Une attribution au fonds pour la prévention et la lutte contre les toxicomanies, de même que pour le fonds pour le développement de la prévention et de la promotion de la santé explique un dépassement de 1,1 mio. Les mesures de réallocations consécutives aux décisions prises par la Table ronde dans le cadre du RMR et de l'ASV ont permis une attribution supplémentaire de 0,5 mio au fonds de lutte contre le chômage compensé par une diminution du même montant du budget ordinaire du Service de prévoyance et d'aide sociale.

Groupe 39
Imputations internes
 – 2,5 mios, soit – 3,7%

Le groupe 39 est entièrement balancé par des revenus dans le groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

3.3. Revenus par nature

Revenus par nature:
éléments essentiels



Groupe 40

Impôts

+ 78,6 mios, soit + 3,0%

Les revenus du groupe 40 sont supérieurs au budget de 78,6 mios. Cette augmentation s'explique par une augmentation sensible du produit de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales (+ 70 mios), de l'impôt source (+ 13 mios), des droits de mutation et gains immobiliers (+ 16 mios) et de la taxe auto (+ 3,3 mios). Une diminution effective a été constatée pour les impôts sur le revenu et la fortune (- 15 mios) ainsi que pour l'impôt sur les successions (- 9 mios). Le produit des impôts est en légère augmentation par rapport à 1999 de 6,5 mios (+ 0,24%).

Les détails de l'analyse des revenus fiscaux sont illustrés au chapitre 4, *Evolution du produit de l'impôt*.

Groupe 41

Patentes et concessions

+ 2,8 mios, soit + 14,3%

La variation par rapport au budget s'explique par une augmentation de la facturation de l'utilisation des lacs et cours d'eau faisant partie du domaine public. L'augmentation est consécutive à la décision du Conseil d'Etat de mettre la loi vaudoise du 5 septembre 1944 en conformité avec la loi fédérale y relative. Le tarif est donc passé de 54 à 80 francs par KW de puissance théorique et n'était pas connu lors de l'élaboration du budget.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+ 9,9 mios, soit + 5,5%

L'augmentation de ces revenus, par rapport au budget, s'explique principalement par les points suivants; deux éléments:

- La facturation des intérêts de retard sur les acomptes et sur les impôts a été supérieure au budget de 2,7 mios;
- La comptabilisation des intérêts courus des emprunts PPR (placement privé de réalisation) a été supérieure de 5 mios au montant budgété.

Groupe 43

Taxes, émoluments et produits des ventes

- 0,2 mio, soit - 0,1%

Le résultat des comptes 2000, pour ce groupe de rubriques, tient compte d'un nombre important de variations positives et négatives. Au vu du faible écart (- 0,2 mio), soit - 0,1%, ce compte ne fait pas l'objet de commentaires particuliers.

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+ 19,9 mios, soit + 6,4%

La variation par rapport au budget de près de 19,9 mios est un ensemble de fluctuations décrit ci-après:

- La Confédération redistribue aux cantons 10% du montant de l'impôt anticipé perçu et non réclamé par les bénéficiaires. Compte tenu du caractère aléatoire de ce revenu, le budget était basé sur la moyenne observée ces 5 dernières années. La variation 2000

par rapport au budget est de +11,6 mios;

- La perception de l'impôt fédéral direct s'effectue avec une année de décalage par rapport à l'impôt communal et cantonal. En outre, cet impôt est comptabilisé lors de l'encaissement. La différence par rapport au budget est de + 3,2 millions;
- L'augmentation de la masse salariale versée à des travailleurs frontaliers a eu pour conséquence l'augmentation de la compensation financière versée par la France (4,5% des salaires bruts), ceci en vertu de l'accord du 11.4.1983 conclu entre la Suisse et la France (+ 2,6 mios);
- La part à la taxe militaire s'élève à 1 million de plus que prévu;
- La part vaudoise à la péréquation financière intercantonale représente un revenu en 2000 de 1,6 million.

Groupe 45

Participations et remboursements de coll.publ.

+ 28,9 mios, soit + 3,4%

La différence entre budget 2000 et comptes s'explique par trois faits:

- Subventions fédérales (+13,7 mios): Les dépenses relatives aux prestations complémentaires AVS/AI sont subventionnées par la Confédération à raison de 21%. Dès lors, l'augmentation des charges constatée dans le groupe 36 induit une participation fédérale plus élevée (+ 10,7 mios). De même, l'augmentation de l'effectif des requérants d'asile à fin 1999 a permis d'enregistrer une participation supplémentaire de 1 mio. La redevance forfaitaire

taire poids lourd ayant doublé au 1er janvier 2000, la rétrocession versée par la Confédération provoque l'écart de solde constaté;

- Facture sociale aux communes (+ 8,8 mios): les communes vaudoises participent à raison d'un tiers aux dépenses nettes des six régimes sociaux (assurance maladie, prestations complémentaires AVS/AI, aide aux personnes recourant à l'hébergement en EMS, aide sociale vaudoise, revenu minimum de réinsertion, protection de la jeunesse et enseignement spécialisé). Les charges correspondantes (voir groupe 36 ci-dessus) ayant, pour la plupart, progressé en 2000, la participation des communes augmente donc en proportion;
- Participations intercantionales: (+ 6,4 mios): Les cantons ont contribué respectivement 5 mios et 1,5 mio de plus que ne prévoyait le budget pour la prévoyance, la santé et l'enseignement.

Groupe 46

Autres contributions et subventions

+ 3,4 mios, soit + 2,2%

Les variations au budget proviennent principalement de l'augmentation des subventions fédérales pour les dégâts dans les forêts cantonales suite à l'ouragan Lothar (+ 3,1 mios).

Groupe 47

Subventions à redistribuer

+ 21,7 mios, soit + 8,8%

Le groupe 47 est entièrement balancé par des charges dans le groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

+ 0,8 mios, soit + 6,7%

Il s'agit ici de la création du fonds cantonal pour le renforcement du financement de l'asile dont les prélèvements transitent par ce groupe de comptes.

Groupe 49

Imputations internes

- 2,5 mios, soit - 3,7%

Le groupe 49 est entièrement balancé par des charges dans le groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

4. Evolution du produit de l'impôt

Les comptes sont établis sur la base des montants facturés, y compris le produit de l'impôt sur les gains immobiliers depuis l'exercice 1998 (antérieurement, seul cet impôt était comptabilisé sur la base de l'encaissé).



4.1. Impôt sur le revenu et impôt sur les prestations en capital

Budget 2000	1 557 565 000,00
Comptes 2000	1 551 091 346,56
Comptes 1999	1 572 759 684,03
Ecart budgétaire 2000	- 6 473 653,44 soit - 0,42 %
Evolution 1999/2000	- 21 668 337,47 soit - 1,38 %

L'écart entre le budget et les comptes (- 6,4 millions) provient principalement du rendement de l'impôt ordinaire sur le revenu (- 24,8 millions). Cet écart est toutefois en partie compensé par le rendement supplémentaire de l'impôt complémentaire sur le revenu (+ 8,7 millions) et par le rendement supplémentaire de l'impôt sur les prestations en capital des PP (+ 7,4 millions).

Le produit de l'impôt ordinaire sur le revenu présente, la 2^e année de la période fiscale, une tendance à la baisse. Les causes sont à rechercher notamment dans les éléments suivants:

- Naissances dans la première année de la période (modification du quotient familial pour la 2^e année);
- Modifications de taxation (taxations intermédiaires pour les deux années de la période).

4.2. Impôt à la source

Budget 2000	31 000 000,00
Comptes 2000	44 515 483,90
Comptes 1999	38 683 868,22
Ecart budgétaire 2000	13 515 483,90 soit 43,60 %
Evolution 1999/2000	5 831 615,68 soit 15,08 %

Depuis le 1^{er} janvier 1995, la perception des impôts à la source est basée sur la facturation, à savoir les impôts que doivent les employeurs sur la base des listes nominatives enregistrées périodiquement.

En matière de perception, il est intéressant de relever que les revenus courants de l'impôt à la source proviennent pour 1/3 des retenues faites sur le salaire des sourciers ordinaires (impôts définitifs) et pour 2/3 des retenues opérées chez les sourciers mixtes (acomptes sur les impôts ordinaires dus sur la base du dépôt d'une déclaration d'impôt).

Le rendement de cet impôt dépend de la conjoncture économique, dans la mesure où l'essentiel des rentrées de l'impôt à la source provient des retenues opérées sur les salaires des employés et ouvriers étrangers.

Le tableau ci-dessous fait clairement ressortir l'influence du niveau du salaire moyen imposé pour 1999 alors que pour 2000, il s'agit de la croissance du nombre de sourciers.

Sourciers ordinaires	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre	25 939	27 383	25 567	25 056	32 590
Impôts retenus pour l'année courante (part cantonale) en francs	26 996 489	22 824 337	22 582 803	31 891 607	37 197 343
Impôt moyen retenu par sourcier	1041	834	883	1273	1141

L'écart entre le montant des comptes (44,5 millions de francs) et le montant ressortant du tableau ci-dessus (37,2 millions) s'explique d'une part par la somme de 4,7 millions de francs, représentant la part de la retenue à la source faite en 1997 sur les prestations en capital des institutions de prévoyance et dont le remboursement n'a pas été demandé par les contribuables dans le terme légal de 3 ans et, d'autre part, par la somme de 0,3 million de francs représentant la facturation de l'impôt à la source gérée par les recettes.

4.3. Impôt sur la fortune

Budget 2000	280 000 000,00
Comptes 2000	270 819 129,65
Comptes 1999	265 737 334,70
Ecart budgétaire 2000	- 9 180 870,35 soit - 3,28 %
Evolution 1999/2000	5 081 794,95 soit 1,91 %

Historiquement, le rendement de l'impôt sur la fortune présente, la 2^e année de la période fiscale, une tendance à la hausse.

4.4. Impôt sur le bénéfice

Budget 2000	187 500 000,00
Comptes 2000	249 087 749,95
Comptes 1999	213 831 134,70
Ecart budgétaire 2000	61 587 749,95 soit 32,85 %
Evolution 1999/2000	35 256 615,25 soit 16,49 %

Le rendement supérieur aux prévisions budgétaires de l'impôt sur le bénéfice ordinaire des personnes morales (+ 60,7 mios) compose l'essentiel de l'écart budgétaire positif. Rappelons que le nouveau mode de perception de l'impôt, en vigueur chez les personnes morales depuis l'exercice 1995, influence dans une mesure importante le rendement de l'impôt sur le bénéfice. En effet, lors de la taxation, les factures originales remplacent les acomptes facturés relatifs à l'exercice en cours.

La déclaration d'impôt est déposée au plus tard neuf mois après la clôture des comptes. Le décompte final de la PM, avec ses corrections, intervient immédiatement après la taxation. Dans l'intervalle, deux acomptes ont permis de percevoir le 80 % du montant dû. Dès lors, les effets de la reprise économique influencent les résultats à la hausse mais sont difficilement estimables sur la seule base des acomptes lors de l'élaboration du budget.

4.5. Impôt sur le capital des personnes morales

Budget 2000	82 000 000,00
Comptes 2000	90 550 536,85
Comptes 1999	87 470 625,15
Ecart budgétaire 2000	8 550 536,85 soit 10,43 %
Evolution 1999/2000	3 079 911,70 soit 3,52 %

L'écart constaté relève du nouveau mode de perception de l'impôt en vigueur chez les personnes morales depuis l'exercice 1995 et qui influence dans une certaine mesure le rendement de l'impôt sur le capital. En effet, lors de la taxation, les factures originales remplacent les acomptes facturés relatifs à l'exercice en cours et influencent directement le niveau des contributions de l'exercice. Tout comme ce qui a été constaté pour l'impôt sur le bénéfice, le décalage dans le temps, qui intervient entre les dates respectives de facturation des acomptes et celles des décomptes originaux, rend cet impôt très difficile à estimer lors de l'élaboration du budget.

4.6. Impôt sur les gains immobiliers

Budget 2000	66 000 000,00
Comptes 2000	72 146 320,45
Comptes 1999	68 518 841,45
Ecart budgétaire 2000	6 146 320,45 soit 9,31 %
Evolution 1999/2000	3 627 479,00 soit 5,29 %

Les montants portés au budget et dans les comptes de l'exercice 2000 comprennent la part cantonale (7/12^e) et communale (5/12^e), cette dernière étant ressortie dans les charges sous la rubrique 7031.3401.

Il faut également rappeler que le rendement de cet impôt est fortement influencé par des aspects conjoncturels. En 2000, 4190 factures ont été émises contre 3557 en 1999 et 3406 en 1998.

Cette forte reprise a plus que compensé la baisse des recettes engendrée par la possibilité d'invoquer les estimations fiscales 95 en lieu et place du prix de revient de l'immeuble lors de la détermination du gain immobilier imposable.

4.7. Droits de mutation

Budget 2000	90 000 000,00
Comptes 2000	100 437 240,30
Comptes 1999	97 003 331,70
Ecart budgétaire 2000	10 437 240,30 soit 11,60 %
Evolution 1999/2000	3 433 908,60 soit 3,54 %

L'importance des rentrées fiscales en matière de droits de mutation se mesure en terme de transactions intervenues dans le marché immobilier durant l'exercice.

Pour une appréciation plus complète de l'évolution du rendement de cette contribution au cours des ans, il apparaît utile de mettre en relation les recettes enregistrées sous cette rubrique avec le détail des transactions intervenues au cours des exercices 1998, 1999 et 2000.

	1998	Nombre de transactions	1999	Nombre de transactions	2000	Nombre de transactions
Personnes physiques	51 461 154,70	7575	49 324 116,30	7414	64 591 221,30	9092
Personnes morales	27 500 504,90	774	47 681 717,80	1397	35 862 966,85	1156
Totaux	78 961 659,60	8349	97 005 834,10	8811	100 454 188,15	10 248

La légère baisse des transactions, et par là même de l'impôt pour les personnes morales, s'explique par le fait qu'en 1999 figuraient dans les résultats, la facturation de droits de mutation 1998 résultant de fusions d'entreprises importantes pour un montant de 12 millions de francs. L'augmentation du produit des droits de mutation en 1999 et 2000 par rapport à 1998 peut être mis au bénéfice de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1999 des modifications de la LMSD (suppression de l'exonération prévue à l'article 3, lettre g).

Pour ce qui est des personnes physiques, l'augmentation est à mettre au compte de la reprise économique.

4.8. Impôt sur les successions et donations

Budget 2000	94 000 000,00
Comptes 2000	85 299 853,25
Comptes 1999	112 097 927,75
Ecart budgétaire 2000	- 8 700 146,75 soit - 9,26 %
Evolution 1999/2000	- 26 798 074,50 soit - 23,91 %

De par sa volatilité, il n'est peut être pas inutile de rappeler que le rendement de cet impôt peut fortement varier d'une période à l'autre.

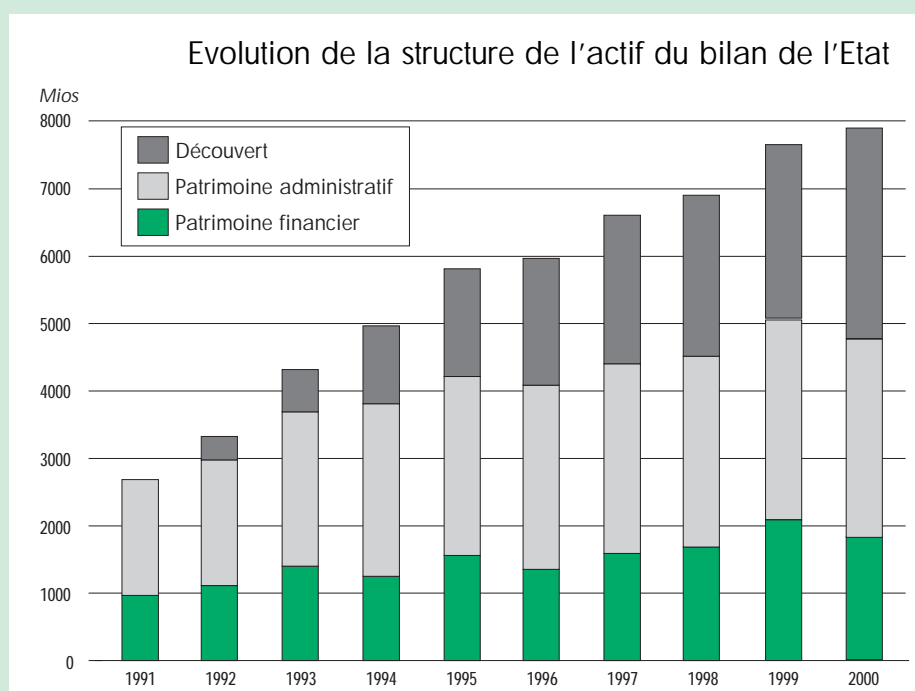
5. Analyse du bilan au 31 décembre 2000

5.1. Introduction

L'actif du bilan de l'Etat reflète d'une part la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier), d'autre part les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité en période de déficit et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan met en relief l'accumulation des déficits des années précédentes au travers du découvert inscrit à son actif.



5.2. Variation des postes de l'actif

(après reclassement)

	Au 31.12.2000	Au 31.12.1999	Variation	Variation %
10 Patrimoine financier	1 854 895 089	2 037 031 243	- 182 136 154	- 8,9 %
100 Disponibilités	173 345 018	181 283 502	- 7 938 484	- 4,4 %
101 Débiteurs et comptes courants	922 836 747	1 298 015 667	- 375 178 920	- 28,9 %
102 Placements	183 401 428	165 752 559	17 648 869	10,6 %
103 Comptes transitoires	575 311 896	391 979 516	183 332 381	46,8 %
11 Patrimoine administratif	2 900 197 435	3 025 760 879	- 125 563 444	- 4,1 %
114 Investissements	1 184 351 321	1 196 610 277	- 12 258 956	- 1,0 %
115 Prêts et participations	992 702 346	1 074 586 779	- 81 884 433	- 7,6 %
116 Subventions d'investissements accordées	723 143 768	754 563 823	- 31 420 055	- 4,2 %
13 Découvert	3 207 080 084	2 565 930 384	641 149 700	25,0 %
Découvert au 1.1.199x	2 565 930 385	2 386 042 356	179 888 029	7,5 %
Excédent de charges de l'exercice	641 149 699	179 888 028	461 261 671	256,4 %
Total	7 962 172 608	7 628 722 506	333 450 102	4,4 %

L'analyse des postes de l'actif met en évidence les éléments suivants:

- Débiteurs et comptes courants (- 375 millions): les débiteurs d'impôt et Recettes de districts ont diminué de 358 millions de francs; cette baisse résulte de la création d'une provision pour débiteurs douteux évaluée à 102 millions de francs, d'une baisse importante (- 81 millions) de la part non attribuée des impôts encaissés des personnes physiques et morales et de l'effet positif de la 2^e année fiscale sur les postes ouverts débiteurs. Les autres créances ont diminué, principalement à cause de l'amor-

tissement en 2000 par «Pertes & Profits», d'un solde concernant la facture sociale de 66 millions de francs, accumulé au cours des années antérieures;

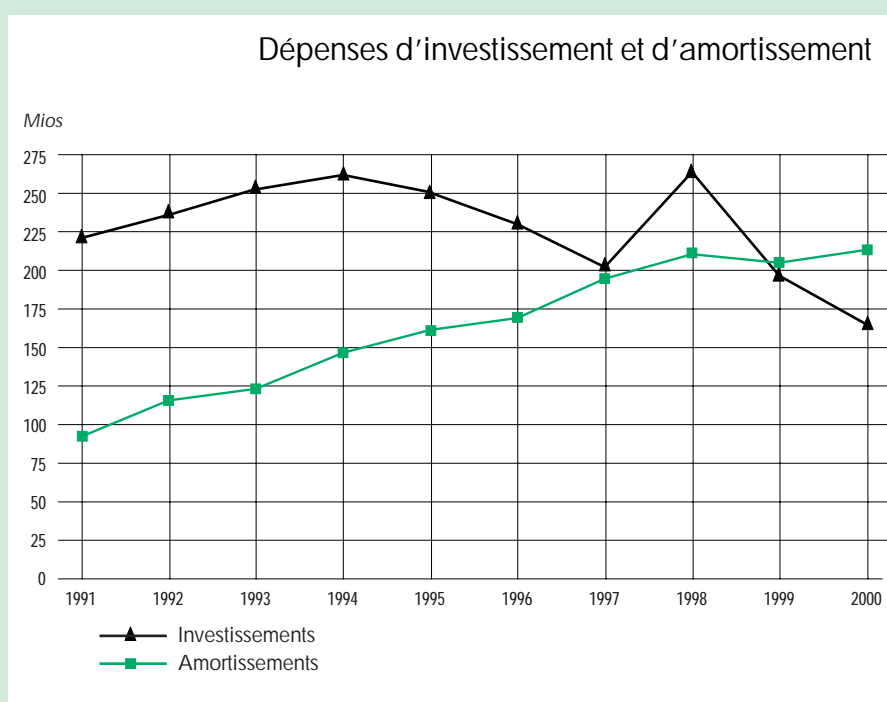
- Placements (+ 18 millions): l'augmentation par rapport à 1999 est due au placement et à la comptabilisation dans le bilan des Hospices cantonaux des fonds GBUV pour 39 millions de francs. Le portefeuille titres des fonds gérés par l'Etat de Vaud (GFE) a été introduit dans le bilan, la contrepartie est au passif sous la rubrique «Fonds»;
- Comptes transitoires (+ 183 millions): l'augmentation s'explique comme suit:

120 millions de francs sont dus aux montants d'impôts réglés les derniers jours de l'année par les contribuables, mais non encaissés sur le compte bancaire au 31 décembre; 30 millions sont dus aux charges des Offices régionaux de placement (ORP) et 19 millions au mesures Table ronde concernant le Revenu minimum de réinsertion (RMR);

- Prêts et participations (- 82 millions): la diminution provient du remboursement en 2000 de certaines tranches de prêts cantonaux au Fonds de compensation de l'assurance chômage pour 100 millions de francs.

5.3. Les investissements

Les investissements faisant partie du budget d'investissement sont ceux qui répondent aux critères des articles 47 Cst et 24 LFIN.



5.3.1. Investissements nets par département

	2000		1999	Variation	
	Budget	Comptes	Comptes	Bdgt-Cptes	Cptes-Cptes
DSE	23 023 000	22 437 709	31 463 076	- 2,54 %	- 28,69 %
DFJ	48 205 000	38 045 457	50 004 419	- 21,08 %	- 23,92 %
DIRE	12 745 000	2 234 447	4 058 901	- 82,47 %	- 44,95 %
DSAS	17 349 000	15 904 730	13 788 038	- 8,32 %	15,35 %
DEC	0	- 98 354	44 708	0,00 %	- 319,99 %
DINF	95 354 000	82 684 518	96 367 984	- 13,29 %	- 14,20 %
DFIN	5 260 000	4 367 577	542 941	- 16,97 %	704,43 %
Total	201 936 000	196 270 068	196 270 068	- 18,01 %	- 15,64 %

5.3.2. Investissements bruts

	Budget			Comptes		
	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
DSE	32 873 000	9 850 000	23 023 000	37 036 506	14 598 797	22 437 709
DFJ	57 748 000	9 543 000	48 205 000	43 449 435	5 403 978	38 045 457
DIRE	13 050 000	305 000	12 745 000	2 234 447	0	2 234 447
DSAS	23 295 000	5 946 000	17 349 000	19 674 286	3 769 556	15 904 730
DEC	0	0	0	- 98 354	0	- 98 354
DINF	279 951 000	184 597 000	95 354 000	253 914 387	171 229 870	82 684 518
DFIN	5 260 000	0	5 260 000	4 893 978	526 401	4 367 577
Total	412 177 000	210 241 000	201 936 000	361 104 686	195 528 601	165 576 084

5.3.3. Etat des investissements au bilan

	Au 31.12.2000	Au 31.12.1999	Variation
Investissements au sens de la LFIN			
Terrains non bâtis à amortir	8 401 951	10 491 729	- 2 089 778
Ouvrages de génie civil à amortir	377 279 144	357 513 957	19 765 187
Bâtiments et constructions à amortir	618 189 831	651 898 392	- 33 708 561
Forêts – investissements à amortir	17 455 999	16 382 751	1 073 249
Mobilier et installations à amortir	13 197 680	16 076 574	- 2 878 894
Autres investissements à amortir	11 749 443	9 468 707	2 280 736
Total	1 046 274 049	1 061 832 109	- 15 558 061
Autres immobilisations			
Terrains non bâtis	1	1	0
Bâtiments et constructions	27 347 969	27 340 719	7 250
+ Révision évaluation Bâtiments et constructions	2 596 713	2 596 713	0
Immobilisations des Hospices cantonaux	43 822 194	40 731 964	3 090 230
Crédits d'étude	2 598 946	2 760 561	- 161 615
Forêts	27 097 292	27 098 942	- 1 650
- Révision évaluation forêts	- 1 139 579	-2 552 679	1 413 100
Machines et véhicules	6 719 578	7 195 296	- 475 718
Inventaires	29 034 159	29 606 651	- 572 491
Autres investissements			0
Total	138 077 273	134 778 167	3 299 106
Subventions d'investissements accordées au sens de la LFIN			
Subventions d'inv. accordées à cantons	5 101 419	5 989 419	- 888 000
Subventions d'inv. accordées à communes	535 163 751	560 853 692	- 25 689 941
Subventions d'inv. accordées à inst. privées	176 203 288	181 051 834	- 4 848 546
Subventions d'inv. accordées à pers. physiques	6 675 310	6 668 877	6 432
Total	723 143 768	754 563 823	- 31 420 055
Total des investissements	1 907 495 089	1 951 174 099	- 43 679 010
Total des investissements au sens de la LFIN	1 769 417 816	1 816 395 932	- 46 978 116
Total des investissements hors subventions	1 184 351 321	1 196 610 276	- 12 258 955

5.3.4. Principaux objets concernés par des écarts au budget

Objet d'investissement	Comptes	Budget	Variation	Remarque
Réseau cantonal vaudois	1 147,9	7 500,0	- 6 352,1	L'EMPD a été voté fin août + délai référendaire, les travaux ont commencé plus tard que prévu.
Pôles de développement	303,4	6 000,0	- 5 696,6	Changement du système de comptabilisation des prêts afin de les refléter dans le bilan comme prêt
Conventions de renouvellement technique	4 137,4	9 103,0	- 4 965,6	Procédure d'approbation des plans bloquée par un recours
LEB 2ème étape Chauderon Pl. du Flon	- 3 000,0	1 939,0	- 4 939,0	Le montant 2000 n'a pas été libéré dans la mesure où la Confédération a assuré les besoins de fonds nécessaires.
Centre de traitement psychiatrique Nord	79,8	2 600,0	- 2 520,2	Dans le budget, il était prévu un remboursements au fonds d'acquisition qui n'a pas eu lieu
Centre de traitement psychiatrique à Yverdon	2 302,4	4 000,0	- 1 697,6	Retard dû au démarrage du projet de construction
UNIL crédit matériel équipement scientifique	- 1 679,9	0,0	- 1 679,9	Subventions reçues non prévues au budget
Informatisation de l'ACI	3 233,4	4 689,0	- 1 455,6	Retard dû au démarrage du projet
OJV – informatisation de la gestion des poursuites	0,0	1 400,0	- 1 400,0	Objet non encore approuvé par le Grand Conseil
Autres	159 051,6	164 705,0	- 5 652,4	
Total Etat de Vaud	165 576,0	201 936,0	- 36 359,0	

En conclusion, l'évolution des dépenses et recettes d'investissement se résument ainsi:

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 201,9 millions de francs.

Les dépenses réelles atteignent 361,1 millions de francs (- 51,1 millions / - 12,4 %) et les recettes sur investissement 195,5 millions de francs (- 14,7 millions / - 7 %). Les dépenses nettes se montent donc à 165,6 millions de francs, en diminution de 36,3 millions de francs, soit de 18 % par rapport au budget.

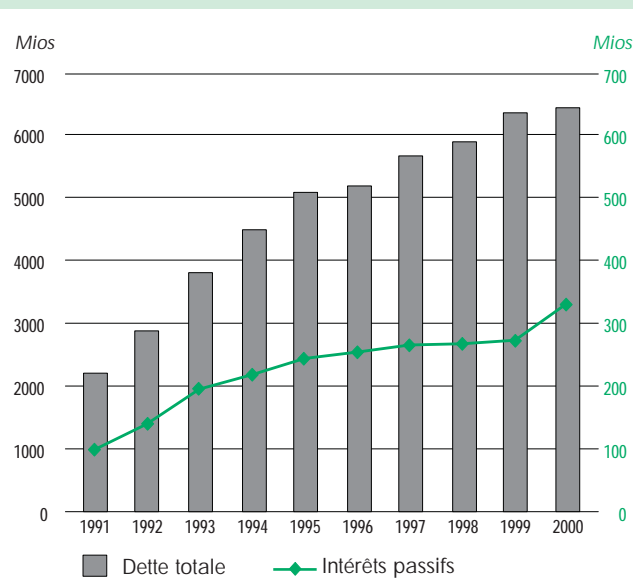
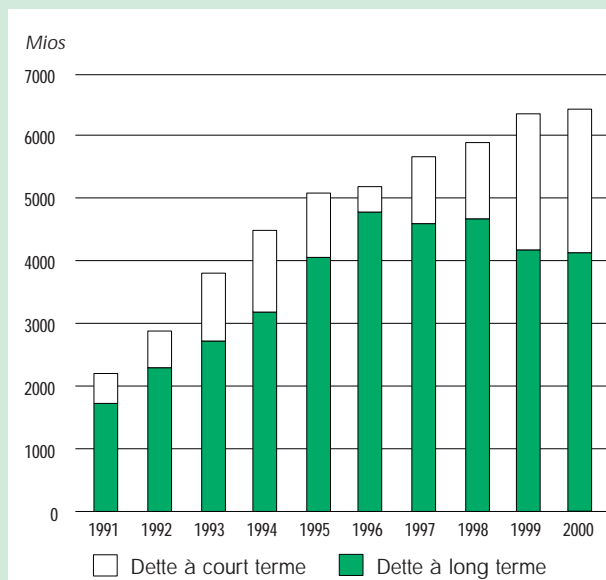
5.4. Le découvert au bilan

	2000	1999
Découvert au 1^{er} janvier de l'exercice	2 565 930 384,78	2 386 042 356,41
Excédent de charges	418 473 048,55	199 033 297,40
Charges supplémentaires ressortant du compte de Pertes & Profits	222 676 650,72	19 145 269,03
Perte nette de l'exercice	641 149 699,27	179 888 028,37
Découvert au 31 décembre de l'exercice	3 207 080 084,05	2 565 930 384,78

5.5. Variation des postes du passif

		Au 31.12.2000	Au 31.12.1999	Variation	Variation %
20	Fonds étrangers	7 749 156 905	7 406 050 782	343 106 123	4,6 %
200	Engagements courants	741 248 326	771 364 006	- 30 115 680	- 3,9 %
201	Dettes à court terme	2 304 145 197	2 746 124 017	- 441 978 820	- 16,1 %
202	Dettes à long terme	4 136 316 606	3 599 347 528	536 969 078	14,9 %
204	Provisions	71 356 254	15 269 828	56 086 426	367,3 %
205	Comptes transitoires	496 090 522	273 945 403	222 145 119	81,1 %
22	Fonds	213 015 704	222 671 725	- 9 656 021	- 4,3 %
	Total	7 962 172 608	7 628 722 506	333 450 102	4,4 %

- Engagements courants (- 30 millions): la principale variation est due à la diminution de 81 millions de francs de la part non attribuée des impôts encaissés des personnes physiques et morales (contrepartie: débiteurs et comptes courants);
- La situation déficitaire de l'Etat de Vaud provoque une augmentation mécanique de l'endettement (+ 95 mios). Cette variation est décrite dans le chapitre 6, *Flux de fonds*. Il est à relever que les dettes à long terme ont fait l'objet d'un reclassement dans le court terme. La différence entre le volume des nouveaux emprunts et des emprunts remboursés explique la variation de + 95 millions.



Nouveaux emprunts			Remboursements			
	Nbre	Volume en mios		Nbre	Volume en mios	
Court terme	318	32 383		329	32 728	
Long terme	7	1 216		27	776	
Total	325	33 599	Accroissement de la dette: + 95 mios	Total	356	33 504

- Provisions (+ 56 mios). La majeure partie de la variation provient, pour 40 millions, du risque sur les tarifs journaliers des EMS suite à la décision du Conseil fédéral, pour 7 millions de la diminution de la subvention de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour la toxicomanie et pour 10 millions d'une augmentation de provisions aux Hospices cantonaux;
- Comptes transitoires (+ 222 mios). Les soldes ont augmenté principalement en 2000 pour les raisons suivantes: comptabilisation des intérêts courus sur emprunts contractés avant le 1.01.98 pour 57 millions et sur emprunt public pour 23 millions; montants d'impôts personnes physiques et personnes morales à verser aux communes, 62 millions; avances 2000 de l'Office fédéral du travail (SECO) pour les Offices régionaux de placement, 30 millions; report de crédits pour l'exploitation des chablis et la reconstitution des forêts, suite à l'ouragan Lothar, 41 millions (dont 21 millions compensés par une subvention fédérale, comptes transitoires à l'actif).

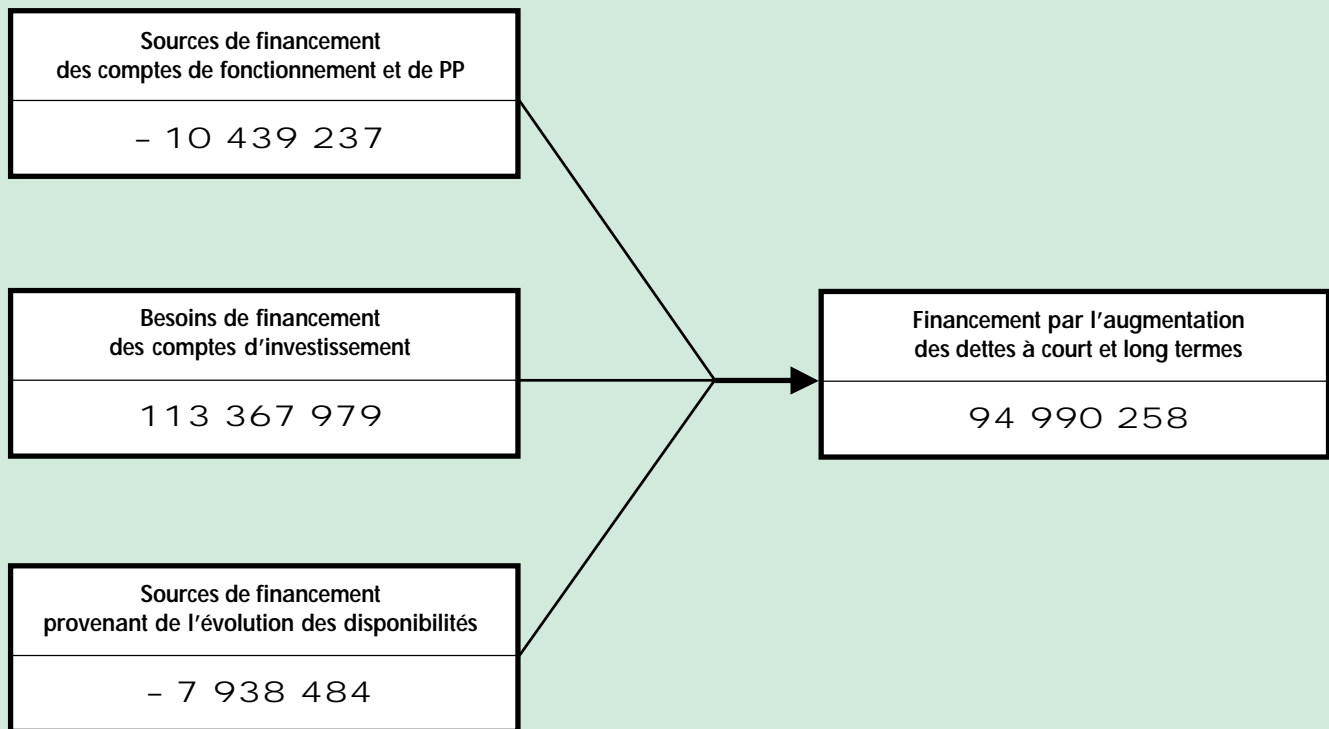
6. Flux de fonds

Le tableau présenté ci-dessous regroupe les éléments pris en considération pour une brève analyse du financement et de l'évolution de la dette.

Financement de l'exercice 2000		CHF
Excédent de charges ressortant du compte de fonctionnement		- 418 473 049
Excédent de charges ressortant du compte de Pertes & Profits		<u>- 222 676 651</u>
Augmentation du découvert au 31 décembre 2000		- 641 149 700
Amortissements et provisions à charge du compte de fonctionnement		313 034 954
Autofinancement		- 328 114 746
Variation des comptes du bilan (fonds de roulement)		338 553 983
Diminution des débiteurs et comptes courants		301 075 389
Augmentation des placements		<u>- 17 648 869</u>
Augmentation des comptes transitoires actifs		<u>- 183 332 380</u>
Diminution des engagements courants		<u>- 30 115 681</u>
Augmentation des comptes transitoires passifs		222 145 119
Augmentation des provisions		56 086 426
Diminution des fonds		<u>- 9 656 021</u>
Flux de trésorerie provenant des comptes de fonctionnement et de Pertes & Profits		10 439 237
Diminution nette des investissements		12 258 955
Diminution nette des subventions d'investissements accordées		<u>31 420 055</u>
<i>Sous-total</i>		43 679 010
Amortissements de l'exercice		- 238 931 423
Investissements au sens de la LFIN		<u>- 165 576 084</u>
Investissements des Hospices cantonaux		<u>- 25 762 807</u>
Investissements et variations autres immobilisations		<u>- 3 913 522</u>
Diminution des prêts et participations		<u>81 884 434</u>
Flux de trésorerie provenant des comptes d'investissement		- 113 367 979
Augmentation des dettes à long terme		536 969 078
Diminution des dettes à court terme		<u>- 441 978 820</u>
Flux de trésorerie provenant des comptes de financement		94 990 258
Variation nette des disponibilités		- 7 938 484
Disponibilités au début de l'exercice		181 283 502
Disponibilités à la fin de l'exercice		<u>173 345 018</u>
Diminution des disponibilités		- 7 938 484
Amortissements sur investissements		238 931 423
Amortissements sur autres investissements, provisions et pertes s/débiteurs		<u>74 103 531</u>
		313 034 954

Note: (+) = source de fonds; (-) = emploi de fonds

Le tableau ci-contre peut être résumé sous la forme du graphique et des conclusions suivantes:



- Les comptes de fonctionnement et de Pertes & Profits ainsi que le fond de roulement ont procuré une source de financement de 10,5 millions de francs;
- Les investissements 2000 ont fait ressortir un besoin de financement de 113 millions, expliquant principalement l'augmentation de la dette de 95 millions;
- La diminution des liquidités entre le 1er janvier et le 31 décembre 2000, a apporté une source de fonds de 8 millions de francs.

Lexique

Degré d'autofinancement	Indicateur standard en matière d'économie publique. Il s'exprime de la façon suivante: excédent de revenus (ou de charges) de fonctionnement + amortissements obligatoires du Patrimoine administratif (à l'exclusion des amortissements du Patrimoine financier) / Investissements
Perte	Excédent de charges des comptes de fonctionnement auquel s'ajoutent les charges ou revenus émergeant au compte de Pertes & Profits.
Découvert au bilan	Accumulation des pertes des années antérieures. La perte de l'exercice courant vient s'ajouter au découvert.
Spirale de l'endettement	Elévation du niveau de la dette qui conduit à une augmentation de la charge d'intérêts qui, si elle ne peut pas être financée par le budget courant, nécessite un nouveau recours à l'emprunt.
Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif comprend tous les actifs qui servent à remplir les tâches administratives fixées dans la législation. Le patrimoine administratif est caractérisé par une affectation durable pour un but prévu par le droit public.
Investissements	Les dépenses d'investissements sont celles qui ont pour but de compléter ou de développer le domaine public et le patrimoine administratif du canton (LFIN, art. 24). En sont exclus les travaux ordinaires d'entretien et de simple rénovation des ouvrages, bâtiments et installations existants. En règle générale, seuls les travaux dont la part globale incombant à l'Etat excède un million de francs peuvent être compris dans les dépenses d'investissement (LFIN, art. 25).
Amortissements	Effets sur la valeur: la valeur des éléments de la fortune doit être appréciée correctement, à la date du bilan, les amortissements permettant de tenir compte des diminutions de valeur dues à l'usage des biens dans la durée ou à d'autres raisons (pertes de cours sur titres, obsolescence). Effets sur les finances: les amortissements sont des opérations comptables qui (sans être des dépenses) augmentent les charges de la collectivité publique. En contrepartie, ils dégagent des revenus qui sont disponibles pour de nouveaux investissements ou pour rembourser des dettes existantes.
Unité budgétaire	Chaque département, service, office, section, sous-section identifié comme une entité de gestion budgétaire constitue une unité budgétaire. Chaque entité présente un budget et des comptes pour elle-même. Ce budget et ces comptes sont adoptés par le Grand Conseil.
Principe de l'échéance	Les charges / dépenses et revenus /recettes sont comptabilisés en fonction de leur naissance économique.
Principe de l'efficacité	Respect des trois critères suivants: a) les ressources sont employées de manière économe: entre deux solutions fournissant le même résultat, on choisira la moins coûteuse; b) la relation entre coût et utilité est avantageuse: il ne suffit pas que la solution retenue soit la moins coûteuse, encore faut-il s'assurer que le résultat qu'on en attend n'est pas trop faible au regard des moyens investis; c) les dépenses consenties ont l'effet escompté: il ne suffit pas que la dépense soit la plus économique et que le résultat escompté ne soit pas disproportionné, encore faut-il qu'elle atteigne dans les faits le résultat qu'on en attendait, dans le respect de la qualité du service public et de ses prestations.
Contrôle de gestion	Examen de l'activité d'une entité de l'Administration au titre de l'efficacité.
Effectifs en équivalents temps plein (ETP)	Addition du taux d'activité des employés de l'Administration: deux personnes employées à 50% font un équivalent temps plein (ETP).

Sigles et abréviations

DSE	Département de la sécurité et de l'environnement
DFJ	Département de la formation et de la jeunesse
DIRE	Département des institutions et relations extérieures
OJV	Ordre judiciaire vaudois
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DEC	Département de l'économie
DINF	Département des infrastructures
DFIN	Département des finances
SFI	Service des finances
ACI	Administration cantonale des impôts
CIEV	Centre informatique de l'Etat de Vaud
CCF	Contrôle cantonal des finances
ORP	Offices régionaux de placement
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
AFC	Administration fédérale des contributions
DPSI	Direction, planification et stratégie informatiques
AI	Assurance invalidité
ASV	Aide sociale vaudoise
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
DM	Démarche de modernisation de l'Etat
OFDE	Office fédéral de l'emploi
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
Cst	Constitution vaudoise du 1 ^{er} mars 1885
LFIN	Loi sur les finances du 27 novembre 1972, mise à jour le 1 ^{er} avril 1997
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
RMR	Revenu minimum de réinsertion
SCIT	Service du cadastre et de l'information sur le territoire
LCF	Loi fédérale sur les chemins de fer
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret

Le Canton de Vaud aujourd'hui

Les pages qui suivent présentent des informations générales sur le canton, sa population, ses institutions, son histoire, ainsi que quelques sources d'informations utiles à qui veut en savoir plus.

Les institutions

Le Canton de Vaud est l'un des 23 Etats membres de la Confédération suisse. Il a son propre gouvernement (Conseil d'Etat), son parlement (Grand Conseil) et ses tribunaux.

En 1848, les cantons suisses ont délégué à la Confédération une série de compétences, notamment dans les domaines de la défense, de la monnaie et de la politique étrangère.

La souveraineté du Canton

Les Cantons ont toutes les compétences de pouvoirs publics que la Constitution fédérale n'attribue pas à la Confédération.

Toute attribution de compétence à la Confédération doit faire l'objet d'une modification de la Constitution fédérale, qui doit être approuvée par un vote populaire requérant la double majorité du peuple et des cantons suisses.

Le Canton exerce sa souveraineté principalement dans les domaines de la police, de l'instruction publique, de l'organisation territoriale, des infrastructures, de la santé, de l'action sociale, de l'économie publique, dans l'espace d'autonomie assez large que lui laisse le droit fédéral. Il lève ses propres impôts. A l'intérieur du canton, les communes jouissent également d'une certaine autonomie, leurs compétences propres étant fixées par le droit cantonal.

Les droits du peuple

Selon le modèle de la démocratie semi-directe que connaissent tous les cantons suisses, les institutions vaudoises donnent au peuple de très larges pouvoirs. Le peuple, en effet,

- élit directement, tous les quatre ans, les membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat,
- se prononce obligatoirement sur toute modification de la constitution cantonale,
- peut se prononcer par référendum sur toute modification de la législation cantonale, pour peu que 12'000 citoyens au moins en fassent la demande,
- peut lancer des initiatives visant à modifier la constitution ou une loi, toute initiative devant être prise en considération par les autorités et soumise au peuple si elle est signée par au moins 12'000 citoyens,
- se prononce par référendum obligatoire sur les décisions du Grand Conseil si elles entraînent une dépense unique dépassant 20 millions de francs ou une dépense annuelle de plus de 2 millions pendant dix ans, et par référendum facultatif si la dépense unique dépasse 2 millions ou la dépense annuelle dépasse 200'000 francs pendant dix ans («référendum financier» inscrit dans la Constitution cantonale le 26 novembre 1998).

Citoyens, citoyennes

Le droit de vote, comme le droit d'être élu à une charge publique, est accordé à tout citoyen de plus de 18 ans, de nationalité suisse et établi dans le canton. Lorsqu'on dit «citoyen», on pense aussi «citoyenne». Les Vaudois sont d'ailleurs les premiers, parmi les cantons suisses, à avoir accordé les droits civiques aux femmes, en 1959. Sur le plan fédéral, l'égalité des sexes dans ce domaine est intervenue en 1971.

La séparation des pouvoirs

Les pouvoirs des autorités se répartissent en trois ordres autonomes: le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Le pouvoir législatif appartient au Grand Conseil, parlement de 180 députés élus au scrutin proportionnel. Il adopte les lois cantonales et surveille la gestion administrative et financière du Conseil d'Etat.

Le pouvoir exécutif appartient au Conseil d'Etat, gouvernement de sept membres élus au scrutin majoritaire. Il est notamment chargé de diriger l'administration et veiller à l'application des lois sur l'ensemble du territoire cantonal. Chaque membre du Conseil d'Etat est en même temps chef d'un département (*voir organigramme, p. 72*).

Le pouvoir judiciaire appartient aux tribunaux, qui ont pour rôle de prononcer des jugements et d'ordonner des sanctions lorsque la loi est violée.

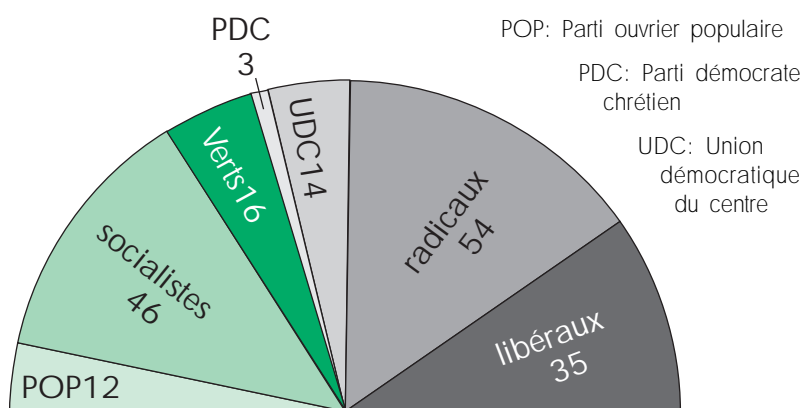
La séparation des pouvoirs est l'un des fondements de la démocratie et de l'Etat de droit. Elle vise à empêcher qu'un pouvoir abuse de ses prérogatives ou prenne des décisions arbitraires, chacun des trois pouvoirs étant limité par les deux autres.

Les partis politiques

Les forces politiques du canton sont réparties, de manière relativement stable, entre une majorité de centre droit et une minorité de gauche traditionnellement associée au gouvernement. Le centre droit regroupe le Parti radical démocratique, le Parti libéral, l'Union démocratique du centre et le Parti démocrate chrétien. La gauche comprend le Parti socialiste, les Verts et le Parti ouvrier populaire (*voir graphique*). Ces deux blocs ne sont pas homogènes; ils correspondent cependant aux apparentements conclus généralement entre les partis intéressés lors des élections cantonales ou fédérales.

Le Conseil d'Etat issu des élections de 1998 compte deux radicaux, deux libéraux, un UDC, une socialiste et un vert.

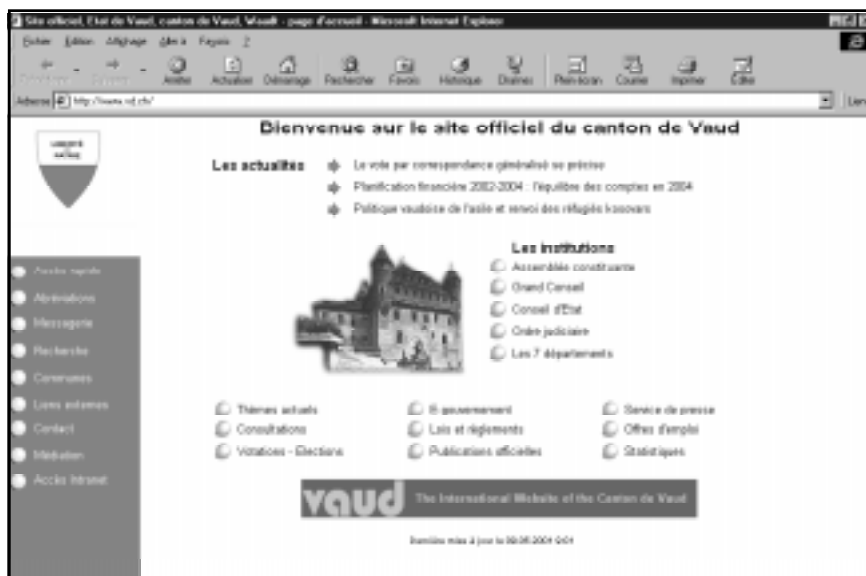
Le Grand Conseil



Répartition des 180 sièges du Grand Conseil vaudois après les élections du 1^{er} mars 1998. En vert, l'alliance «rouge-rose-verte», en gris l'«Entente vaudoise», coalition majoritaire de centre droit.

Publications de l'Etat de Vaud

Site Internet



Le site de l'Etat de Vaud sur Internet (www.vd.ch) permet d'accéder directement à la plupart des informations officielles. On y trouve notamment les communiqués de presse les plus récents et les dernières décisions du Conseil d'Etat. Il est en plein développement, et permet progressivement aux usagers un contact direct avec les départements et les servi-

ces de l'Etat. Il donne accès, depuis peu, au recueil systématique de la législation vaudoise.

En l'an 2000 ont débuté les travaux devant conduire à une refonte complète du site qui sera réalisée en 2001. Le nouveau site comportera notamment une clef alphabétique permettant d'accéder à toutes les informations disponibles.

Annuaire officiel

L'Annuaire officiel 2001/2002, à paraître en juin 2001, contient la liste et les coordonnées des départements et des services de l'Etat de Vaud, de l'Ordre judiciaire, des autorités communales, des autorités fédérales et des représentations diplomatiques. Il est en vente au prix de 33 francs à la Chancellerie d'Etat (tél. 021/316 41 91).



La Gazette est le journal de la fonction publique vaudoise. Elle paraît tous les quinze jours et contient des informations destinées en priorité aux collaborateurs de l'Etat, notamment le bulletin des postes vacants. Elle est distribuée gratuitement au lieu de travail des collaborateurs. *La Gazette* est également accessible sur le site Internet de l'Etat de Vaud.

Feuille des avis officiels

La Feuille des avis officiels du Canton de Vaud paraît le mardi et le vendredi.

Prix de vente au numéro: 2 francs

Abonnement annuel (TVA 2,3 % incluse): 105 francs.

Tél. 021/ 317 84 99

Publications du DIRE

- Le *Bulletin EtaCom* (www.sic.vd.ch)
- La *Gazette de la Réforme de l'Organisation judiciaire* (www.proj.vd.ch)

Informations pratiques

Info-guide, brochure contenant des informations et adresses utiles à toute la population, est en vente:

- pour le public: auprès des librairies au prix de 25 francs et,
- pour les collaborateurs de l'Etat: auprès de la CADEV (Réf. 1643) au prix de 18 francs.

Ce manuel renseigne aussi bien sur les régimes matrimoniaux que sur les assurances, la fiscalité, la scolarité ou les prestations sociales.

Statistique

Site internet

Depuis novembre 2000, le site Internet du Service cantonal de recherche et d'information statistiques présente, entre autres, toutes les données contenues dans l'annuaire statistique 2000 (www.scris.vd.ch). Le site montre par ailleurs l'éventail des prestations offertes par le SCRIS, concernant l'ensemble de la communauté vaudoise (canton, district, communes).

Publications du SCRIS

Le SCRIS publie régulièrement des données et des études statistiques sur le Canton. Voici les publications disponibles les plus récentes.

- Annuaire statistique du canton de Vaud 2000 (520 pages, 1000 exemplaires). Cet ouvrage contient une carte à jour des 394 communes vaudoises, avec des coordonnées permettant de les situer rapidement.
- NUMERUS, Courrier statistique. Abonnement 2000. 8 numéros (2200 ex/numéro).
- Conjoncture vaudoise : bulletin Industrie, bulletin Construction, bulletin Hôtellerie-restauration (en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise).
- Rapports :
 - Perspectives de population et ménages pour le canton de Vaud de 2000 à 2030
 - Santé et information (en collaboration avec Sanimedia)
 - Perspectives des besoins en lits hospitaliers pour le canton de Vaud à l'horizon 2005 et extrapolation pour 2010 et 2015

Information à la carte

Le SCRIS offre un service d'information statistique (env. 2200 demandes par an). Son Centre de documentation statistique est ouvert au public et compte plus de 5000 références au catalogue.

Pour tout renseignement:
SCRIS, rue de la Paix 6,
1014 Lausanne.

Tél. 021/ 316 29 99
Fax 021/ 316 29 50

e-mail: stat.vaud@scris.vd.ch
site internet: www.scris.vd.ch



Le canton en deux mots

Superficie: 3219 km² (y compris les lacs)

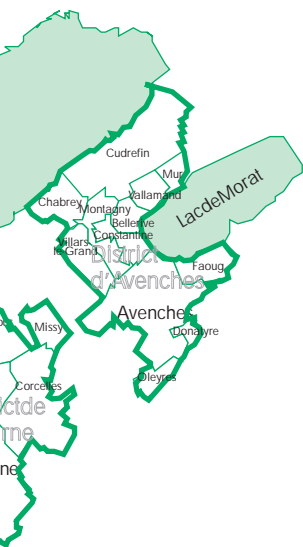
Point culminant: les Diablerets (3'209 m)

Point le plus bas: lac Léman (372 m)

Population au 31.12.2000: 615'978 habitants, dont 160'851 étrangers.

Langue: français

Communes et districts



Les communes

Le canton de Vaud compte 384 communes. En 2000, les moins peuplées étaient celles de Goumoens-le-Lux (33 habitants), Vaugondry (37) et Champmartin* (29). Les plus peuplées étaient celles de Montreux (21'895), Yverdon-les-Bains (23'048) et Lausanne (114'304). La plus petite était celle de Rivaz (32 hectares), la plus vaste celle de Château-d'Œx (11'376 hectares).

Là où la population ne dépasse pas 800 habitants (264 communes), les citoyens sont convoqués en une assemblée appelée Conseil général, où peut siéger à sa demande tout citoyen actif de plus de 18 ans ayant plus de trois mois de domicile dans la commune. De ces communes, vingt-huit ont demandé une dérogation pour avoir un Conseil communal.

Dans les communes de plus grande importance, l'assemblée de commune désigne tous les quatre ans un Conseil communal composé de 30 à 100 conseillers. Ces derniers sont élus soit au système majoritaire soit au système proportionnel.

Les décisions de ces conseils sont soumises au référendum facultatif. L'organe exécutif de la commune est la Municipalité, composée de 3 à 9 membres élus au système majoritaire pour quatre ans. Le syndic est élu par l'assemblée de commune parmi les municipaux.

* Les communes de Champmartin et de Cudrefin ont décidé de fusionner. Sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, elles auront des autorités communes dès 2001. La nouvelle commune issue de cette fusion portera le nom de Cudrefin.

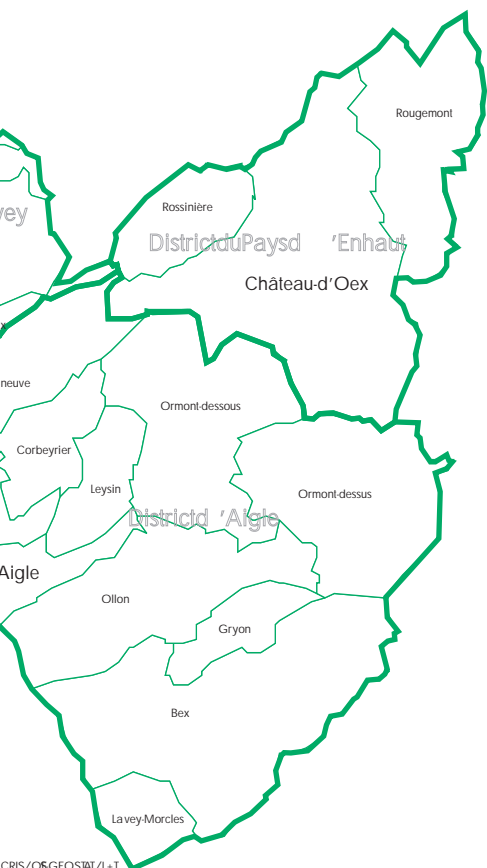
Les districts

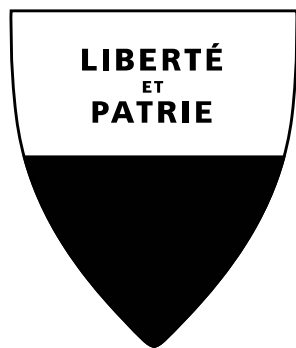
Le canton de Vaud est divisé de multiples manières, notamment en 21 arrondissements électoraux, et en 60 cercles. Ce sont les districts cependant qui forment la trame fondamentale. Les districts sont au nombre de 19. Seize d'entre eux portent le nom d'un bourg ou d'une ville. Le plus vaste est celui d'Aigle avec 43'485 hectares et le plus petit celui de Rolle avec 4'416 hectares. Souvent le territoire des districts actuels correspond à celui des baillages bernois qui ont succédé aux seigneuries du Moyen Âge.

Du point de vue juridique, le district est une subdivision territoriale du canton, englobant un nombre variable de communes ou d'institutions sur lesquelles l'Etat exerce un pouvoir de contrôle ou de surveillance. A cette fin, le Conseil d'Etat délègue une part de l'exercice de l'autorité publique supérieure à un magistrat désigné par lui: le préfet. Ses compétences peuvent être résumées comme suit:

- il est le représentant du Conseil d'Etat dans le district
- il est un juge pénal (répressions des contraventions)
- il est l'homme des bons offices
- il est responsable d'une circonscription administrative.

Le préfet est souvent le porte-parole des intérêts du district auprès du gouvernement.





Ordre judiciaire

Tribunal cantonal

Signal 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 15 11 - fax 316 13 28

Tribunal administratif

Eugène Rambert 15 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 12 50 - fax 316 12 51

Ministère public

Cité-Devant 11bis - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 65 25 - fax 316 65 33

M. Jean-Claude Mermoud

M^{me} Francine Jeanprêtre

M. Claude Ruey

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Secrétariat général
Château 1 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 45 15 - fax 316 45 27

° Sécurité informatique cantonale

Recordon 1 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 26 11 - fax 316 26 27

• Police cantonale

Centre Blécherette - 1014 Lausanne
Tél. 021/644 44 44 - fax 644 81 56

• Sécurité civile et militaire

Bâtiment de la Pontaise -
1014 Lausanne
Tél. 021/316 47 00 - fax 316 47 07

• Automobiles et navigation

Grey 110 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 82 10 - fax 316 82 11

• Eaux, sols et assainissement

Valentin 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 75 02 - fax 316 75 12

• Environnement et énergie

Les Croisettes - 1066 Epalinges
Tél. 021/ 316 43 60 - fax 316 43 95

• Forêts, faune et nature

Caroline 11 bis - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 61 61 - fax 316 61 62

• Laboratoire cantonal (contrôle denrées alim.)

Les Croisettes - 1066 Epalinges
Tél. 021/316 43 43 - fax 316 43 00

Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)

Secrétariat général
Barre 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 30 30 - fax 316 30 41

° Bourses d'études et d'apprentissage

Mornex 38 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 33 70 - fax 316 33 78

° Orientation scolaire et professionnelle

Borde 3D - 1 018 Lausanne
Tél. 021/315 65 25 - fax 315 65 91

° Ecoles en santé

Av. de Cour 25 - 1007 Lausanne
Tél. 021/316 33 90 - fax 316 33 99

° Personnel enseignant

Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 32 03 - fax 316 30 55

• Protection de la jeunesse

Bâtiment de la Pontaise -
1014 Lausanne
Tél. 021/316 53 53 - fax 316 53 30

• Enseignement enfantin, primaire et secondaire

Barre 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 32 01 - fax 316 32 19

• Enseignement spécialisé

Bâtiment de la Pontaise -
1014 Lausanne
Tél. 021/316 54 00 - fax 316 54 17

• Formation professionnelle

Saint-Martin 24 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 63 04 - fax 316 63 17

• Enseignement secondaire supérieur et formation

Couvaloup 13 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 34 02 - fax 316 32 08

• Affaires universitaires

Barre 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 35 01 - fax 316 35 06

Département des institutions et des relations extérieures (DIRE)

Secrétariat général
Château cantonal - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 40 04 - fax 316 41 67

• Justice, intérieur et cultes

Place du Château 1 -
1014 Lausanne
Tél. 021/316 45 45 - fax 316 45 59

• Affaires extérieures

Barre 2 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 44 11 - fax 316 44 14

• Affaires culturelles

Barre 8 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 33 00 - fax 316 33 06

• Education physique et sport

Maillefer 35 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 39 39 - fax 316 39 48

• Pénitentiaire

Cité-Devant 14 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 48 00 - fax 316 48 10

• Population

Beaulieu 19 - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 46 46 - fax 316 46 45

• Chancellerie d'Etat

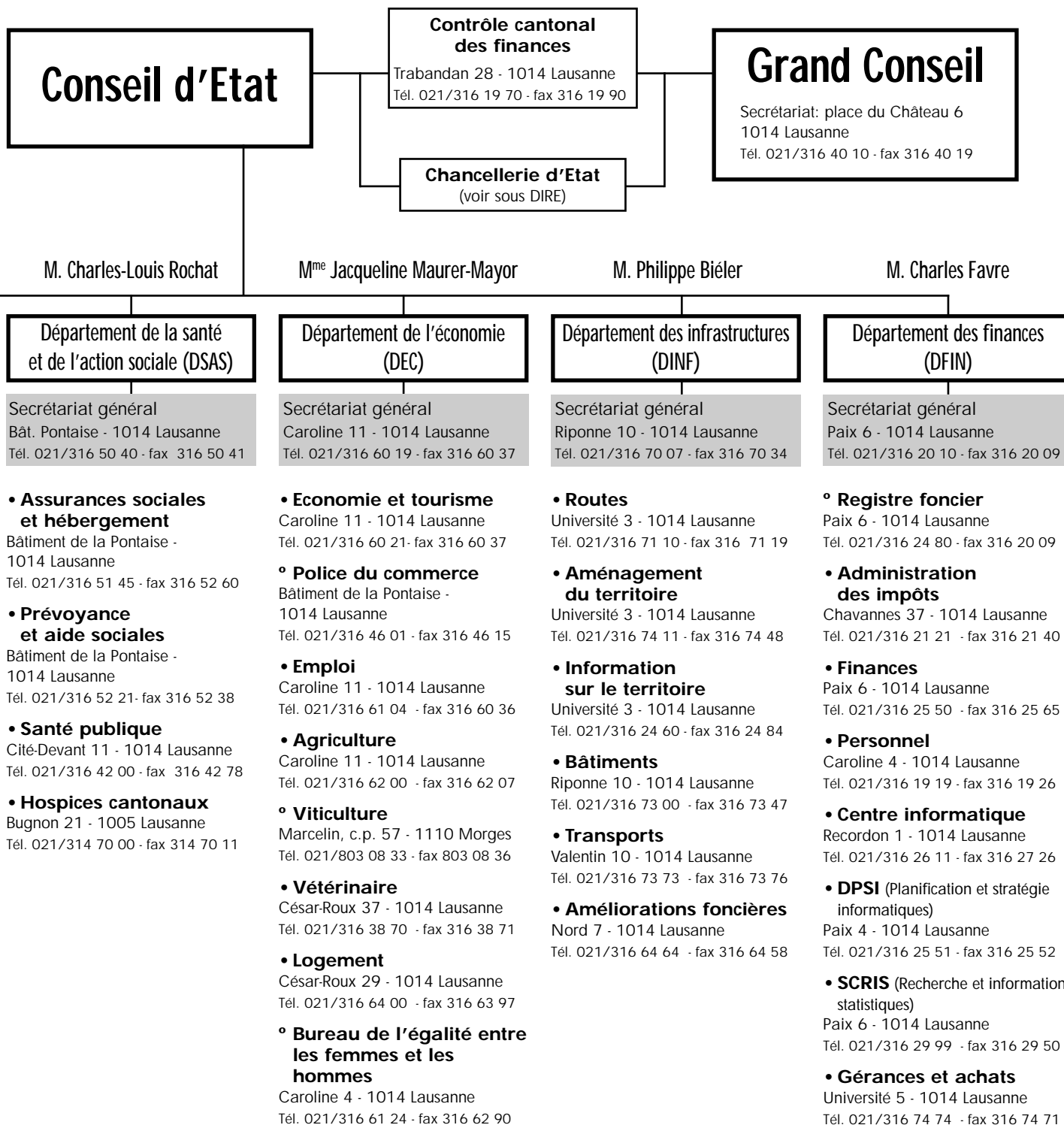
Château cantonal - 1014 Lausanne
Tél. 021/316 40 40 - fax 316 40 33

° DM (Démarche de modernisation)

Bâtiment de la Pontaise -
1014 Lausanne
Tél. 021/316 25 46 - fax 316 25 69

Bureau de médiation administrative

Riponne 5 - 1005 Lausanne
Tél. 021/351 26 91 - fax 351 26 92



La Constituante vaudoise consacre la première partie de l'an 2000 à la poursuite du travail en commissions, commencé en septembre de l'année précédente. Le 30 juin, les six commissions thématiques déposent leur rapport qui est présenté lors de la séance plénière du 7 juillet sous forme d'ateliers: c'est autour de panneaux et de stands que les constituants et leurs invités – députés, journalistes, mais aussi toute personne intéressée – commentent, critiquent, évaluent les chances de succès en plénière de telle ou telle proposition.

Statut, principes généraux, rapports avec l'extérieur

Un Canton responsable et ouvert



Plusieurs innovations sont proposées par la commission. Elle précise les notions sur lesquelles se fonde le Canton dans l'ordre d'importance suivant: liberté, responsabilité, solidarité et justice; le bien commun de la population et la cohésion cantonale sont inscrits au titre du but général. Elle consacre un article aux principes généraux parmi lesquels l'idée que l'Etat «préserve les intérêts des générations futures et veille à la conservation durable des ressources naturelles.»

Au vu de l'importance des relations extérieures conduites par le Canton, avec les autres cantons jusqu'aux partenaires du monde entier, la commission a tenu à proposer – conformément à la Constitution fédérale (art. 54 à 56) – un article souple et ouvert, afin de permettre les développements de ces relations. Enfin, elle précise que la «langue officielle du Canton de Vaud est le français», selon le souhait exprimé par la Constitution fédérale.

Propositions soumises au plénum

Pour ce rapport d'activité de l'an 2000, voici donc très synthétisées les propositions formulées sur quelque 230 articles par les commissions.

Elles représentent la matière première sur laquelle travaille l'Assemblée à partir de septembre 2000; certaines propositions seront dès lors modifiées, voire même écartées par le plénum. Le travail de «rédaction à 180» se prolongera jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2001.



Rôle, tâches de l'Etat, finances

Les missions du 21^e siècle

La commission propose un Etat solidaire mais économe, ouvert mais sous contrôle, avec des missions explicites: protection et prévention, formation, régulation, et prospective. Elle met en évidence les grands principes de son fonctionnement: service public, délégation de compétences, développement durable, transparence de l'information.

Les Eglises réformées et catholiques sont mises sur pied d'égalité; l'existence de la communauté israélite est reconnue et l'ouverture à d'autres communautés est inscrite. La commission reconnaît la vie associative et soutient le bénévolat.

En matière de finances, le projet exige l'équilibre du compte de fonctionnement à moyen terme, permet d'instaurer des taxes d'incitation, crée une Cour des comptes indépendante, assure une péréquation financière entre les communes et supprime le référendum financier obligatoire.



Après une phase de consultation, l'avant-projet fera à nouveau l'objet d'une à deux lectures avant son approbation finale par l'Assemblée prévue à fin mars 2002. La nouvelle Constitution, dont le texte sera soumis au vote populaire courant 2002, devrait entrer en vigueur en avril 2003, date du bicentenaire du Canton de Vaud.

Droits et devoirs fondamentaux

Un inventaire élargi

La commission a estimé nécessaire de prévoir un catalogue complet des droits fondamentaux. Les habitants de ce canton n'auront ainsi pas besoin de se référer à la Constitution fédérale et aux textes internationaux. Le langage s'est voulu plus moderne que celui des constitutions actuelles. Les droits fondamentaux s'ap-



pliquent aujourd'hui à des domaines nouveaux, tels que la protection des données ou le champ des évolutions médicales. Dans les domaines traditionnels (santé, formation), la commission a sensiblement développé certains droits. Pour des raisons pédagogiques, elle a inscrit des devoirs, qui ne sont toutefois pas «justiciables».



Assemblée
constituante
du Canton de Vaud



L'Assemblée constituante

Droits politiques

Renforcer la vie démocratique



La contribution la plus novatrice de la commission est de proposer les droits politiques au niveau communal pour les étrangers de plus de 18 ans résidant dans le canton et domiciliés en Suisse depuis plus de six ans. La Commission propose un nouveau chapitre intitulé «Participation à la vie citoyenne» pour dynamiser la vie politique et enrayer la progression du désintérêt civique; elle y reconnaît notamment le rôle des associations. Parmi les autres innovations, relevons: l'introduction du droit d'initiative sur le plan communal; l'élargissement du droit d'initiative sur le plan cantonal; la suppression du référendum financier obligatoire; la motion populaire; l'impossibilité du cumul des mandats entre le Gouvernement cantonal et les Chambres fédérales.



Les trois pouvoirs: *exécutif, législatif et judiciaire*

Politique cohérente de l'Etat

Au sujet du Conseil d'Etat, les citoyens devraient avoir à choisir entre des équipes homogènes proposant en leur sein un président et les deux représentants du Canton au Conseil des Etats. Le quinquennat est instauré pour tous les organes politiques cantonaux et communaux. La commission propose de renforcer les droits du Grand Conseil à participer à la conduite de la politique du Canton. Il appartient au Législatif d'approuver le programme de législature de l'Exécutif et de contrôler l'action gouvernementale et l'administration par la création de commissions permanentes pour chaque secteur de l'activité de l'Etat. En matière judiciaire, la commission propose de créer une Cour constitutionnelle, de réunir sous un seul bandeau les Tribunaux supérieurs actuels, le cantonal et l'administratif.

Organisation territoriale et communes

Clarté et proximité

L'objectif de la commission est de doter le Canton d'une organisation territoriale claire et démocratique, avec des institutions proches de la population et en mesure d'assurer à celle-ci des services publics efficaces. Afin d'atteindre cet objectif, la situation actuelle doit être réformée en suivant plusieurs axes. Premièrement, il est important d'établir des communes fortes et autonomes. Pour que ces communes puissent exercer leurs compétences, il faut favoriser et encourager sans contrainte les fusions. S'ajoute à cela la création de nouveaux districts,



moins nombreux que les actuels, avec dans chacun d'entre eux une Maison de l'Etat regroupant ses services décentralisés. Parallèlement, il faut permettre aux communes de ces nouveaux districts de se fédérer pour accomplir ensemble les tâches d'intérêt régional.

Pour toute commande ou renseignement
complémentaire:

Chancellerie d'Etat
Bureau de vente des lois
Château cantonal
1014 Lausanne

Tél. 021 / 316 41 91

Fax 021 / 316 41 90

e-mail

ginette.bouthiaux@chancellerie.vd.ch

Le rapport du Conseil d'Etat peut égale-
ment être consulté sur le site Internet de
l'Etat de Vaud (<http://www.vd.ch>).